



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Rapport d'activité 2021



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Pôle Solidarités	p. 5
Pôle Attractivité, Culture et Territoire	p. 37
Pôle Éducation, Sport et Construction	p. 67
Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats	p. 85
Pôle Ressources Humaines et Financières	p. 101
Pôle Évaluation, Organisation et Méthodes	p. 113
Pôle Commande publique et Logistique	p. 123
Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée	p. 131
Pôle Communication	p. 139

Pôle Solidarités



La solidarité au cœur de l'action départementale

Le Département des Hauts-de-Seine veille au bien-être des Alto-Séquanais et à leur qualité de vie dans un environnement propice à leur épanouissement.

La solidarité est un axe essentiel de la politique départementale. Chef de file de l'action sociale, le Département a poursuivi ses investissements dans les quatre domaines des solidarités de proximité :

- famille-petite enfance ;
- protection de l'enfance ;
- insertion ;
- autonomie.

Les orientations adoptées par le Département, dans le Schéma Interdépartemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SIOSMS), en septembre 2018, fixent les priorités. Il s'agit de mettre l'usager au cœur des politiques sociales en plaçant l'innovation au cœur des démarches d'accompagnement tout en cherchant à simplifier et faciliter l'accès aux différentes aides et dispositifs.

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, le Département a ajusté et intensifié ses actions en direction des familles et de leurs enfants, de la protection de la jeunesse, des familles vulnérables, des seniors, des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap et de leurs aidants. La dépense annuelle consacrée aux solidarités est de 801 millions d'euros (compte administratif). Ce montant est en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

I. Un accueil du public diversifié pour répondre aux besoins de chacun

Dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités, le Département développe une approche préventive et permet de favoriser l'inclusion sociale des personnes accompagnées. L'objectif est d'aider les Alto-Séquanais les plus vulnérables à être acteurs de leur parcours d'insertion social.

Dans ce cadre, depuis 2020, le Département modernise son offre de proximité en direction des Alto-Séquanais tout en veillant à l'inclusion numérique des plus vulnérables.

En raison du contexte sanitaire, une adaptation de l'organisation des services de solidarités territoriales a été nécessaire.

Les chiffres clefs de l'activité des Gestionnaires d'Offre de Service (GOS) en 2021 :

- 4 568 rendez-vous accès aux droits ont été réalisés
- 11 024 projets d'accès aux droits ont été ouverts dans l'année

Les 13 Services de Solidarités Territoriales (SST) accueillent en moyenne 17 400 usagers par mois (tous canaux de contact et tous motifs confondus, hors accueil pour présentation à un rendez-vous) reçus sans ou sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

I.1. 13 Services de Solidarités Territoriales (SST) accueillent le public

Chaque Service de Solidarités Territoriales s'organise de la même manière, autour d'un chef de service et de trois responsables d'unité :

- une unité « Accueil, Relation au public et support » qui regroupe l'ensemble des personnels administratifs (gestionnaires d'offre de service, gestionnaire insertion et orientation RSA, assistants et agents administratifs) ;
- une unité pluridisciplinaire et polyvalente « Évaluation » composée de travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants), de psychologues, de puéricultrices, d'auxiliaires de puériculture, de médecins... chargée d'assurer toutes les primo-évaluations des mineurs et des majeurs afin de détecter les fragilités des personnes vulnérables dans leur globalité et leur environnement ;
- une unité pluridisciplinaire et polyvalente « Accompagnement et suivi du public » composée de travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, travailleurs sociaux insertion, chargé d'insertion et emploi dans le cadre du partenariat avec Pôle emploi pour l'accompagnement global des personnes en recherche d'emploi présentant des difficultés sociales), de psychologues, de puéricultrices, des auxiliaires de puériculture, de médecins, de sages-femmes... chargée de mener les suivis et accompagnements sociaux et médico-sociaux des usagers et des familles.

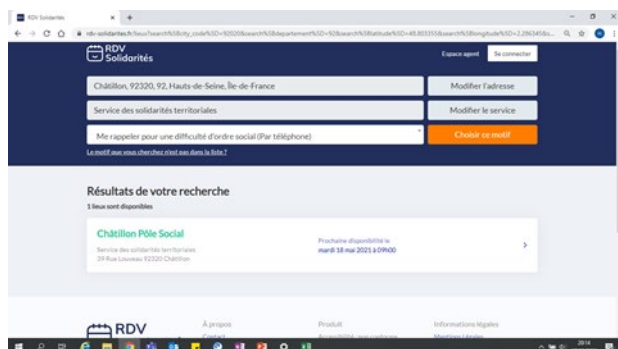
Cette organisation permet de travailler de manière pluridisciplinaire et de proposer un service sur le principe du « Dites-le nous une fois ». La répartition des équipes médico-sociales entre évaluation et accompagnement et suivi du public répond aux enjeux actuels du travail social et à son organisation afin de garantir une évaluation qui prend en compte la globalité de la situation de l'ensemble des membres du foyer, puis un accompagnement mené par un référent différent.

Répartition territoriale des 13 Services des Solidarités Territoriales (SST)
Villeneuve-la-Garenne
Asnières-sur-Seine Gennevilliers
Clichy Levallois
Courbevoie La Garenne-Colombes Neuilly-sur-Seine
Bois-Colombes Colombes
Nanterre Rueil-Malmaison
Puteaux Suresnes
Boulogne-Billancourt Chaville Garches Marne-la-Coquette Saint-Cloud Sèvres Vaucresson Ville-d'Avray
Clamart Issy-les-Moulineaux Meudon Vanves
Châtillon Malakoff Montrouge
Bagneux Bourg-la-Reine Fontenay-aux-Roses
Châtenay-Malabry Le Plessis-Robinson
Antony Sceaux

I.2. RDV Solidarités

Après avoir formé les professionnels des Services des Solidarités Territoriales (via le cursus proposé par l'Académie de l'Accueil) et renforcé son offre de démarches sociales en ligne, le Département a déployé un nouvel outil « **RDV Solidarités** ». L'objectif de cet outil est de fluidifier la relation à l'utilisateur et de diminuer la part des rendez-vous non honorés.

En 2021, cet outil a été déployé sur l'ensemble des 13 territoires. L'année 2022 sera consacrée à la consolidation du niveau d'appropriation de l'outil. L'outil pourrait permettre en 2023 la prise de rendez-vous directement par les citoyens.



Interface grand public de l'outil « RDV solidarités »

I.3. Consolidation de la dématérialisation des demandes

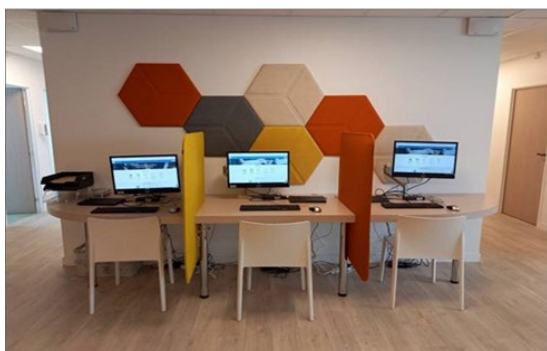
Parallèlement, le nombre de demandes de prestations déposées en ligne a continué à progresser (48 247 contre 33 555 en 2020, soit près de 44 %) :

TOTAL	48 247	100 %
dont Allocation garde d'enfant départementale (BébéDOM)	2 608	5,4 %
dont Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile	1 016	2,1 %
dont Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement	384	0,8 %
dont Fonds de Solidarité pour le Logement	3 183	6,6 %
dont Aide Exceptionnelle au Retour à Domicile	1 617	3,4 %
dont Aide exceptionnelle pour l'hébergement temporaire	110	0,2 %
dont titre Améthyste	34 197	70,9 %
dont Maison Départementale des Personnes Handicapées	5 066	10,5 %

I.4. Poursuite du déploiement des espaces numériques au sein des Pôles sociaux

En 2021, le Département des Hauts-de-Seine a poursuivi sa politique de déploiement de nouveaux espaces numériques au sein des Services de Solidarités Territoriales (SST) : l'installation d'équipements numériques dans les espaces d'accueil des Pôles sociaux permet aux Alto-Séquanais qui ne disposent pas d'accès au numérique d'effectuer leurs démarches d'accès aux droits sociaux (santé, prestations familiales ou sociales, demande de RSA (Revenu de Solidarité Active) et recherche d'emploi etc.) en libre-service ou d'être accompagnés (sur rendez-vous ou non) par les Gestionnaires d'Offre de Services (GOS). L'enjeu pour les GOS est d'apporter une posture de « faire avec » la personne à accompagner plutôt que « faire pour ». Ainsi, deux espaces numériques ont été installés :

- en juin, au Pôle social de Colombes ;
- en juillet, au Pôle social de Villeneuve-la-Garenne.



Espace numérique du Pôle social de Colombes



Espace numérique du Pôle social de Villeneuve-la-Garenne



Par ailleurs, l'accueil au sein du site siège du Service de Solidarités Territoriales d'Antony a été modernisé afin d'accueillir un espace de médiation numérique.

I.5. Une culture de la prévention de la radicalisation

La direction du pôle Solidarités a mis en place, au printemps 2019, une mission de prévention de la radicalisation afin d'impulser auprès des collaborateurs une culture politique de gestion de ce risque.

Cette mission est animée par un professionnel dédié en charge de la mise en œuvre des actions de prévention, de l'accompagnement des personnes et des familles touchées, du lien avec les partenaires et la Préfecture.

	Yvelines	Hauts-de-Seine	Total
Suivi de dossiers sensibles	140	200	340
Sollicitations de la Préfecture sur des personnes signalées	15	7	22
Sollicitation de la Préfecture sur des structures collectives signalées	1	0	1
Accompagnement des personnes et familles	21	34	55
Mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes	26	5	31
Signalements de suspicion de radicalisation par le Département	3		8

Ainsi, le positionnement transversal de la mission permet de multiplier les canaux de signalements et d'être en mesure d'identifier les signaux faibles.

L'affaire J. de Courbevoie : un évènement médiatisé

Monsieur J. s'est présenté au Service de Solidarités Territoriales pour des aides financières (alimentaires) et l'ouverture de ses droits au RSA (Revenu de Solidarité Active). Il a été reçu plusieurs jours d'affilée par des travailleurs sociaux différents et par la responsable du service.

La mission radicalisation a été alertée sur cette situation car l'usager a menacé les agents et a fait l'apologie du terrorisme. Une plainte contre monsieur J. a été déposée pour ces deux chefs d'accusation. Monsieur J. a été condamné à 10 mois de prison dont 3 fermes pour les menaces envers des agents de service public assorti d'un sursis probatoire de 2 ans. L'apologie du terrorisme n'a pas été retenue car les faits n'étaient pas assez caractérisés. Il a fait l'objet d'une procédure d'expulsion pour impayés de loyers. Son RSA est suspendu depuis octobre 2021 car il ne transmet pas les justificatifs liés à sa nouvelle adresse et ne fait aucune démarche d'insertion.

Dans cet exemple, il convient de noter que le Département a protégé ses agents en allant déposer plainte et en se présentant à l'audience en comparution immédiate. Malgré les menaces, la personne a quand même été accompagnée au titre de l'accès au service public. Il a également fait l'objet de sanctions, au même titre que d'autres bénéficiaires du RSA, en l'absence de démarches d'insertion.

La mission prévention de la radicalisation est également en charge de la réalisation d'actions de formations pour les agents notamment en services de solidarités territoriales. En 2021, par exemple, deux Services des Solidarités Territoriales ont été formés. De plus, en collaboration avec la préfecture, 5 sessions de formation ont été réalisées depuis 2018.

II. L'accompagnement du jeune enfant, des familles et des enfants protégés

En 2021, dans le contexte national de modernisation, le Département a largement anticipé l'adaptation de ses dispositifs départementaux de promotion et prévention santé en direction des familles et de leurs enfants de moins de 6 ans et des modes d'accueil de la petite enfance. Dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du soutien à la parentalité, un virage vers une politique plus préventive a été impulsé.

II.1. Des consultations pour les moins de 6 ans

- 22 740 examens médicaux de prévention pour les enfants de moins de 6 ans
- 21 533 vaccins effectués dont 4 003 pour le BCG
- 20 392 actes de puéricultrices auprès des enfants de moins de 6 ans

II.1.1. Accueil en Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)

Depuis le 24 mars 2020, **une plateforme téléphonique interdépartementale Yvelines - Hauts-de-Seine assure désormais l'accueil téléphonique de la totalité des centres PMI/CPEF des Hauts-de-Seine**. Le service est de mieux en mieux identifié par le public et les professionnels, tandis que les deux Départements s'assurent de la qualité constante du service.

Événements marquants sur l'année 2021

À l'été 2021, les deux exécutifs départementaux ont adopté le principe d'un renouvellement de leur coopération relative à la plateforme téléphonique « Allo PMI ». La convention a été signée le 15 septembre 2021.

II.1.2. Poursuite de la campagne des bilans en écoles maternelles 2021/2022

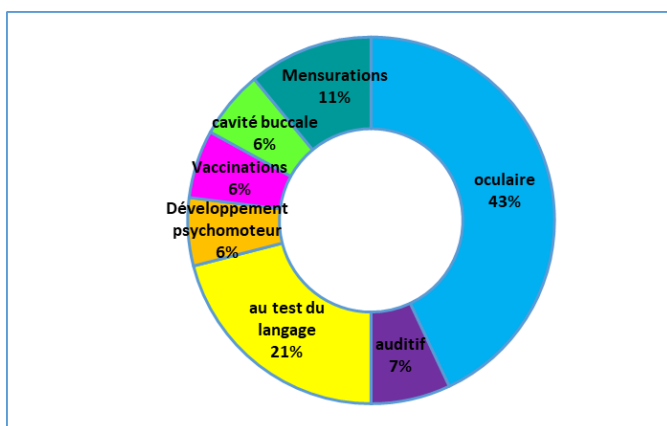
Dans le cadre des orientations de sa politique de prévention et de promotion de la santé, en direction des familles alto-séquanaises, le Département, en partenariat avec l'Éducation nationale, a poursuivi en 2021, la réalisation des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles maternelles du département (campagne 2020/2021). L'objectif est de veiller au développement de l'enfant en repérant le plus tôt possible d'éventuels besoins de soins et en assurer la mise en œuvre en lien avec les parents et les professionnels de santé (libéraux et/ou hospitaliers).

Près de 75 % des enfants (15 590 enfants) ont bénéficié d'un bilan de santé, en 2020/2021.

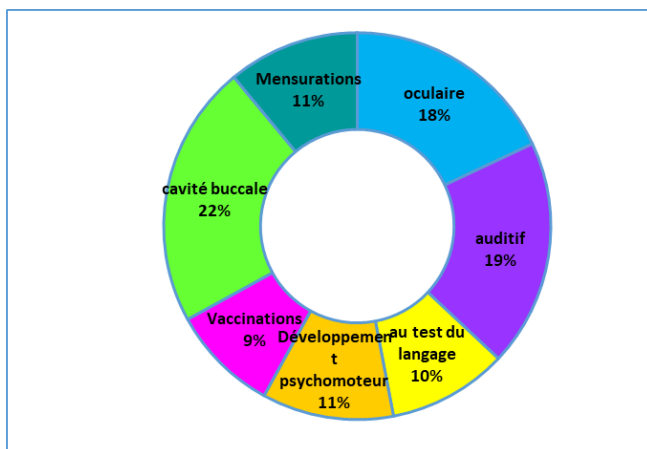
Ce bilan de santé prévoit un dépistage visuel, auditif, des troubles du langage et du comportement ainsi qu'une évaluation des mensurations (IMC), de la santé dentaire et vaccinale.

Répartition en % des orientations

5 497 enfants ont été orientés suite à un bilan de santé en école maternelle, ce qui a généré 7 342 orientations (plusieurs orientations pour un même enfant) :



À la suite du bilan, la puéricultrice renseigne les résultats du bilan sur le carnet de l'enfant (ou le flyer « résultats »). Le cas échéant, lorsqu'une anomalie ou un dépistage est « suspicieux », elle recommande aux parents de prendre rendez-vous avec son médecin généraliste ou un spécialiste (ORL, ophtalmologue...) et réalise un courrier d'orientation vers le professionnel de santé. À la fin de l'année scolaire 2020/2021, 18 % des orientations ont fait l'objet d'un retour d'information vers la Protection Maternelle et Infantile (PMI) départementale attestant que la prise en charge médicale a été mise en place, en accord avec les parents. Le reste des orientations se faisant vers la médecine de ville/médecin traitant ou spécialiste.



En petite section de maternelle, un dépistage visuel est réalisé par une orthoptiste de l'association CADET : en 2021, 7 416 enfants en ont bénéficié, soit 35 % des enfants scolarisés en petites sections. 26 % des enfants dépistés ont été orienté vers un ophtalmologue.

II.1.3. Un renforcement de la coordination avec les professionnels de santé

Les services de PMI du Département sont de mieux en mieux identifiés tant par les parents que par les professionnels de santé dans le cadre du dispositif de dépistage et de promotion de la santé des enfants de moins de 6 ans scolarisés. Afin de sensibiliser à l'intérêt de la réalisation du bilan de santé en école maternelle et de renforcer la visibilité de ce dispositif partenarial piloté par le Département, un premier bilan de ce programme de prévention va faire l'objet d'une communication en octobre 2022 auprès de l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, communes, communauté scolaire, Caisse d'Allocations Familiales, etc.) et des familles, courant 2022.

II.2. Un soutien à la parentalité renforcé

Afin d'accompagner la modernisation du dispositif départemental des modes d'accueil de la petite enfance, le Département a déployé la plateforme ENFenCONFIANCE qui permet une mise en relation des parents et des assistants maternels agréés par le Département, et a refondu les critères d'éligibilité et les montants de l'allocation garde d'enfant départementale (BéBéDOM).

II.2.1. La plateforme ENFenConfiance facilite la mise en relation parents - assistants maternels

Lancé par le Département des Hauts-de-Seine, en coopération avec les Yvelines, en décembre 2019, le projet de création de la plateforme ENFenCONFIANCE a pour objectif de faciliter les démarches des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans d'une part, et de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel d'autre part.

Les assistants maternels agréés par le Département renseignent leur lieu d'exercice, les jours, horaires et disponibilités d'accueil ainsi que le projet d'accueil. Ces informations permettent une géolocalisation de l'ensemble de l'offre des modes d'accueil individuel de la petite enfance dans le département. Les professionnels peuvent également télédéclarer, à partir de leur espace personnel, des informations nécessaires au suivi de leur agrément et des accueils en direction des services départementaux.

De leur côté, les parents peuvent, à l'aide de la plateforme, trouver l'assistant maternel répondant le mieux à la fois à leurs besoins et à leurs aspirations et, entrer en contact avec lui.

- La plateforme a été ouverte aux assistants maternels et aux parents en février 2021.
- La plateforme est accessible via le site Aides et Services 78/92 : assmat.hauts-de-seine.fr/connexion

Fin 2021, 4 626 assistants maternels sont agréés dans les Hauts-de-Seine et proposent 13 414 places d'accueil.

Le Département a également étoffé l'offre d'accueils collectifs de la petite enfance avec 967 places nouvelles. Fin 2021, 769 établissements d'accueil du jeune enfant proposent aux familles 28 383 places d'accueil.

II.2.2. Revalorisation de l'allocation garde d'enfant départementale (BéBéDOM) et simplification de son accès

Parallèlement, en juillet 2021, le Département a décidé de revaloriser de 10 % les montants attribuables de l'allocation Bébédom (prestation créée volontairement en 2005) tout en simplifiant les conditions d'accès (réduction du nombre de justificatifs à fournir, interface avec la Caisse d'Allocations Familiales permettant de récupérer automatiquement le quotient familial et intégration des données dans le logiciel métier du Département). La mesure a pris effet au 1^{er} septembre 2021.

L'allocation Bébédom est une aide financière mensuelle de 110 € ou 220 € par foyer, spécifique au Département des Hauts-de-Seine, qui a vocation à soutenir les familles qui ont fait le choix d'employer une assistante maternelle agréée par le Président du Conseil départemental ou une auxiliaire parentale pour garder leur enfant de moins de trois ans au moins 20 heures par semaine. Elle est versée au moyen du Chèque Emploi Service Universel (CESU).

En 2021, 6 773 familles bénéficient de l'allocation Bébédom.

II.3. L'accompagnement des enfants protégés

Les chiffres clefs

- Nombre d'Informations Préoccupantes (IP) reçues dans l'année : 3 651
- Nombre d'Informations Préoccupantes évaluées dans l'année : 1 800
- Nombre d'Informations Préoccupantes clôturées n'ayant pas fait l'objet d'une transmission au Parquet : 1851
- Nombre d'Informations Préoccupantes clôturées dans l'année : 3 861
- Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'une mesure d'aide éducative au 31 décembre 2021 : 6 017 dont 3 166 ayant une mesure d'accueil et 2 851 ayant une mesure d'aide éducative
- Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 bénéficiaires d'une mesure d'aide éducative dans l'année : 4 472
- Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 bénéficiaires d'une mesure d'accueil dans l'année : 6 165 dont 3 247 mesures administratives et 2 918 mesures judiciaires
- Nombre de mineurs non accompagnés ayant une mesure en cours au 31 décembre 2021 : 1 247
- Nombre d'aides financières accordées dans l'année : 7 537 secours exceptionnel, 1 147 allocations mensuelles et 969 aides individuelles - Fonds d'Insertion des Jeunes

II.3.1. Un recueil des Informations Préoccupantes sécurisant la responsabilité du Département

Un nouveau pilotage des Informations Préoccupantes (IP) s'est concrétisé depuis juillet 2021 avec la centralisation des signalements et réception des Informations Préoccupantes permettant de sécuriser la saisine de l'autorité judiciaire, de mettre en place une procédure harmonisée et de garantir un niveau d'exigence sur la qualité des écrits et des évaluations menées.

Ainsi la réception des Informations Préoccupantes et leur qualification fait l'objet d'une centralisation au niveau de la cellule centrale de Traitement des Informations Préoccupantes des Personnes Vulnérables à partir d'une adresse générique mise à disposition du public et des partenaires.

Cette centralisation permet de :

- proposer un interlocuteur unique à l'ensemble de nos partenaires ;
- homogénéiser les pratiques dans la qualification et le traitement des informations préoccupantes ;
- renforcer le rôle ressource de la cellule auprès des Services de Solidarité Territoriale.

Par ailleurs la fonction d'expertise de la cellule centrale est renforcée, avec la mise à disposition d'un agent de la Protection Judiciaire de la Jeunesse une fois par semaine.

II.3.2. La sécurisation des Événements Indésirables Graves (EIG) à domicile et en établissement

La nouvelle organisation a également permis la mise en place de nouvelles procédures en lien avec la Préfecture pour faire remonter systématiquement les événements indésirables graves (EIG) survenus dans les établissements ou associations habilités.

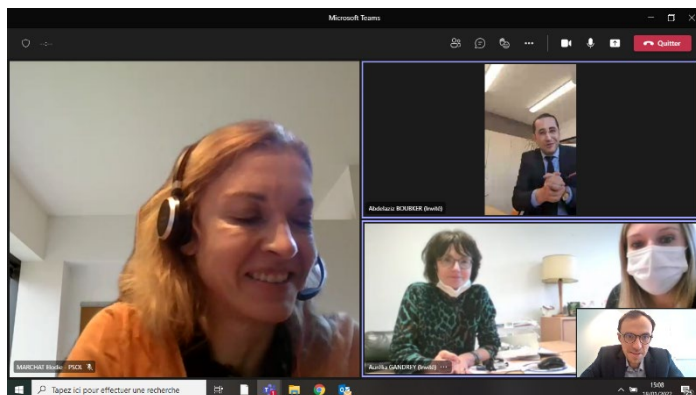
Par ailleurs, une mission d'inspection et de contrôle commune entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine a été mise en place pour s'assurer du suivi de la qualité des plans d'action des établissements et lieux d'accueil relevant de la protection de l'enfance constituée de 4 inspecteurs et d'un chef de mission nommé au 1^{er} décembre 2021.

II.3.3. La mise en place de la gouvernance quadripartite pour une meilleure lisibilité

Le Département a été un des premiers à adopter en juillet 2020 un protocole de coopération avec le Tribunal pour enfants, le Parquet et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre de l'instance

quadripartite qui se réunit tous les 3 mois.

Cette instance doit permettre une meilleure articulation entre les décisions de placement et les responsabilités des différents acteurs chargés de les mettre en œuvre. Au cours de l'année 2021, cette instance s'est réunie à 3 reprises.



Réunion de l'instance quadripartite du 18 janvier 2022 en présence de la Présidente du Tribunal pour enfants, de la Vice-Procureur de la République de Nanterre, et du Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ).

À cela s'ajoutent des temps de rencontre dédiés avec l'ensemble des magistrats du Tribunal pour enfants (2 fois par an au niveau de la direction). La dernière ayant eu lieu le 25 novembre en présence d'Armelle Tilly, Vice-présidente en charge des Solidarités et Alice Le Moal, conseillère départementale déléguée à la protection de l'enfance.



Rencontre du 25 novembre avec les juges pour enfants du Tribunal de Nanterre et les cadres des Services de Solidarités Territoriales (SST) en présence d'Armelle Tilly, Vice-présidente en charge des Solidarités et Alice Le Moal, conseillère départementale déléguée à la protection de l'enfance

Un point mensuel est fixé entre la Vice-Présidente du Tribunal pour enfants chargés des fonctions de juge pour enfants et le directeur des Solidarités territoriales

Par ailleurs, dans le cadre du programme de formation dédié aux cadres du pôle Solidarités intitulé L'École de la Protection de l'enfance, mis en place avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), un après-midi d'échange avec la Vice-présidente du Tribunal pour enfants et l'ensemble des cadres du pôle Solidarités a été organisé le 15 décembre 2021.

II.3.4. Une démarche concertée de prévention en direction des jeunes

Ces 5 dernières années, le phénomène de prostitution des jeunes s'est amplifié (+70 %) entre 7 000 et 10 000 mineurs seraient touchés sur le territoire national. La crise sanitaire de la Covid-19 et son impact sur certains jeunes ainsi que les constatations des travailleurs sociaux et des développeurs de la Veille Active Jeunes 11-25 ans ont amené le Département à se saisir de cette question, en s'appuyant sur les préconisations du rapport rendu le 13 juillet 2021 suite au groupe de travail présidé par Catherine Champrenault, ancienne procureure générale de la Cour d'appel de Paris et Présidente du groupe de travail gouvernemental sur la prostitution des mineurs.

II.3.5. Semaine départementale de prévention et de lutte contre la prostitution des jeunes

Du 19 au 26 novembre 2021, le Département a organisé une semaine de prévention contre le risque prostitutionnel des jeunes. L'objectif est de mieux cerner cette problématique dans les Hauts-de-Seine et de lancer, en concertation avec les partenaires (justice, communes, etc.) un plan de sensibilisation et d'actions de prévention.

Au programme, trois demi-journées d'interventions avec la présence de Catherine Champrenault et trois séances de ciné-débat animées par l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) ont permis d'établir un diagnostic partagé de la prostitution chez les mineurs en identifiant le portrait type de ces jeunes et de leurs proxénètes ainsi que les conséquences de la « prostitution 2.0 » alimentée par internet et les réseaux sociaux et d'objectiver le phénomène dans le département.

Face au diagnostic dressé avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels (services de l'État : Tribunal judiciaire de Nanterre, Sûreté Territoriale des Hauts-de-Seine, direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation), territoriaux (communes et CCAS, Centres Communaux d'Action Sociale) et associatifs spécialisés sur ce sujet (Mouvement du Nid 92 Association Papillons de l'Ombre), le Département se mobilise pour améliorer la prise en charge de ses jeunes grâce à une stratégie ambitieuse qui s'articule autour de 4 piliers :

- prévention auprès des jeunes et de leurs parents ;
- protection des mineurs en cas de danger ;
- signalement des proxénètes ;
- formation des professionnels.

Certaines actions sont déjà opérationnelles comme les « consultations sexo jeunes » mises en place depuis mai 2021, des ateliers collectifs dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale ou le « michetomètre », outil de sensibilisation destiné à faire prendre conscience aux jeunes des situations de violence dans leurs relations amoureuses et d'objectiver les activités prostitutionnelles parfois minimisées. En 2022, des ateliers collectifs animés par les professionnels des Centres de Planification et d'Éducation Familiale et l'équipe de la Veille Active Jeunes 11-25 ans seront proposés dans les lieux hébergeant des jeunes (résidences hôtelières éducatives, Foyer de Jeunes Travailleurs).

Enfin au quotidien, 85 médiateurs éducatifs déployés dans 74 collèges du département identifient et accompagnent les élèves vulnérables exposés à ces risques. Les médiateurs éducatifs animent également des ateliers sur le vivre-ensemble. En partenariat avec la Préfecture des Hauts-de-Seine (déléguee à l'égalité des chances), une mallette pédagogique va également être déployée dans les collèges pour aborder la vie sexuelle et affective des jeunes.

Le bilan des échanges et des réflexions pendant cette semaine va servir de point d'appui pour enrichir la construction d'un plan d'action départemental, dans le cadre des missions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

II.3.6. Poursuite du déploiement du dispositif Veille Active Jeunes 11-25 ans et renforcement de son offre

Le Département a parallèlement poursuivi l'enrichissement de son offre de prévention en direction des jeunes les plus fragilisés via son dispositif d'intervention Veille Active Jeunes (VAJ) désormais déployé sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans la continuité de l'action engagée en 2020, dans le cadre des interventions de la VAJ, le Plan vacances été jeunes mis en place par le Département a permis à des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants et des jeunes actifs de bénéficier de sorties culturelles ou touristiques et de séjours de vacances.

II.3.7. Des croisières sur les canaux des Hauts-de-Seine

Pendant l'été, des promenades fluviales ont été organisées les 28 juillet et 18 août pour permettre à une soixantaine des jeunes (étudiants, jeunes travailleurs, issus des clubs de prévention locaux ou mineurs non accompagnés pris en charge par le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance) de découvrir, sous un autre angle, le patrimoine des Hauts-de-Seine.

II.3.8. Vacances solidaires pour les étudiants et jeunes travailleurs

Tout au long de l'été, des sorties ont été réservées aux étudiants : un quota de places pour 4 journées de découverte de villes et de hauts lieux patrimoniaux a été mis à disposition par les équipes de la Veille Active Jeunes. Les jeunes Alto-Séquanais ciblés par cette offre ont pu s'inscrire via les réseaux sociaux de la VAJ ou lors des distributions alimentaires maintenues chaque semaine, dans leur CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), pendant la période estivale. Ainsi, 338 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2021.

Zoom

Lundi 2 août : 55 étudiants et jeunes travailleurs se sont laissés tenter par la visite de la ville du Tréport via le funiculaire, suivi d'une visite de la ville d'Eu par le train touristique, d'une balade et d'un bain de mer à Mers-les-Bains.

Les samedis 7 et 14 août : journée au Havre, 110 jeunes alto-séquanais se sont inscrits pour découvrir la ville du Havre et son emblématique église Saint-Joseph, la scène nationale Le Volcan et ses bassins, l'architecture d'après-guerre d'Auguste Perret et la promenade de la plage qui s'étend de l'estuaire de la Seine aux fameuses cabanes au code couleur « havrais ».

Mardi 10 août : 47 étudiants et jeunes travailleurs ont fait la découverte du Château Royal de Chambord. Ils ont pu participer à la visite guidée au château et prendre un repas dans un restaurant gastronomique. L'après-midi s'est prolongée par une dégustation de palets Solognots à la Biscuiterie de Chambord suivie d'une visite de la ville d'Orléans et de sa cathédrale Sainte-Croix.

Initiation à la trottinette électrique et découverte du parc du Château de Versailles : du 23 au 27 août, 71 jeunes ont participé aux 10 randonnées (gratuites) de 2 heures en trottinette électrique, encadrées et commentées par 2 guides, organisées au Domaine du Château de Versailles.

II.3.9. Offre culturelle variée rendue plus accessible aux jeunes et aux familles les plus éloignées de la culture

Le Département des Hauts-de-Seine s'attache à promouvoir une « culture pour tous » plus particulièrement après de la jeunesse et des publics les plus éloignés de la culture. Dans ce cadre la Veille Active Jeunes a mis à disposition des jeunes et de leurs familles des places pour assister à des événements organisés par le Conseil départemental et ses partenaires.

Ainsi :

- 35 jeunes ont pu bénéficier de places pour assister à des concerts proposés dans le cadre du festival Chorus des Hauts-de-Seine qui a eu lieu le 7 juillet à La Seine Musicale ;
- une vingtaine de jeunes et leurs familles ont participé à des retransmissions de ballets dans le cadre de la programmation Opéra d'été ainsi que de projections de films en présence de réalisateurs, notamment Claude Lelouch.

Dans le cadre de son plan de soutien aux solidarités, post crise sanitaire, le Département a également poursuivi les distributions alimentaires jusqu'au 17 septembre 2021

- 7 624 jeunes étudiants se sont présentés aux distributions ;
- 70 distributions ont été organisées ;
- 18 850 repas, colis, rations ont été distribués.

Les équipes du pôle Solidarités et de la mission Vallée de la culture ont ainsi élaboré une feuille de route commune autour des objectifs suivants :

- informer les publics des solidarités et leurs interlocuteurs sur les offres et dispositifs existants ;
- favoriser leur participation à la Vallée de la culture ;

- former les travailleurs sociaux et les professionnels de la Vallée de la culture (directions métiers, puis partenaires).

Ce plan d'action s'est traduit par une formation, ouverte à l'ensemble des professionnels des deux pôles, organisée le 23 septembre 2021, et marquée par la participation de près de 300 professionnels des différentes directions du pôle Solidarités et du pôle Attractivité, Culture et Territoire. Cette formation a débouché sur des projets concrets autour de l'inclusion culturelles des publics, notamment autour du dispositif « 1 mois, 1 œuvre », qui a permis d'exposer des œuvres d'art au sein des espaces d'accueil du public de trois pôles sociaux.

II.3.10. La recherche d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des enfants et jeunes majeurs

II.3.10.1. Les structures de prévention

Les dispositifs d'Aide Éducative à Domicile (AED) ou d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) :

Les Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO). Ces dispositifs ont pour objectif de protéger les enfants vivant dans leur milieu familial :

- capacités budgétées en 2021 : 3 695 mesures AED/AEMO ;
- budget tarifé en 2021 : 17,5 M€ ;
- coût moyen de la mesure par an : 4 760 €.

Les accueils modulables et les placements éducatifs à domicile sont des alternatives au placement traditionnel en structure d'accueil :

- capacités budgétées en 2021 : 87 places ;
- projets 2022 : + 60 places ;
- budget tarifé en 2021 : 1,5 M€ ;
- coût moyen annuel par place : 16 832 €.

L'accueil de jour contribue à éviter un accueil continu de l'enfant ou à favoriser son retour dans la famille.

Il vise le soutien éducatif renforcé de l'enfant :

- capacités budgétées en 2022 : 239 places ;
- budget tarifé en 2021 : 5,7 M€ ;
- coût moyen annuel par place : 26 180 €.

Les relais parentaux sont des concepts d'accueil innovant : un lieu accueillant 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 des enfants dont la famille traverse des difficultés momentanées ou périodiques.

- Capacités budgétées en 2021 : 73 places
- Budget tarifé en 2021 : 3,3 M€
- Coût moyen annuel par place : 45 470 €

Les trois relais parentaux du département ont des projets de rénovation. Le site de Fontenay vient d'être rénové. Les travaux de Châtenay sont prévus en 2022. Le site de Gennevilliers fait l'objet d'une réflexion en vue de sa rénovation dans le cadre d'une réécriture du projet d'établissement qui s'inscrit dans la politique de soutien aux « 1 000 premiers jours ».

L'accueil au sein des centres maternels ou parentaux a pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, dans le but d'éviter les abandons d'enfants.

- Capacités budgétées en 2021 : 144 places
- Budget tarifé en 2021 : 12 M€
- Coût moyen annuel par place : 82 €

Les clubs de prévention spécialisée vont au-devant des jeunes les plus en difficulté, là où ils vivent et/ou se regroupent, pour entamer avec eux, sur des bases confiantes, une relation éducative, des démarches, un accompagnement vers les dispositifs de droit commun :

- budget tarifé en 2021 : 10,4 M€ ;
- financement en dotation globale

II.3.10.2. Les structures de placement

L'accueil d'urgence est défini comme un accueil sans délai (devant être exécuté dans les 24 heures) et non préparé d'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les services d'accueil d'urgence :

- capacités budgétées en 2021 : 149 places ;
- budget tarifé en 2021 : 15,6 M€ ;
- prix de journée moyen par place : 282 €.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les foyers sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social et les foyers :

- capacités budgétées en 2021 : 408 places ;
- budget tarifé en 2021 : 25 M€ ;
- prix de journée moyen par place : 178 €.

Le département compte actuellement 12 établissements, tous gérés par le secteur associatif, fonctionnant en foyer ouvert (i.e. jeunes scolarisés à l'extérieur de l'établissement). La convention d'habilitation revue en 2021 a mis en place la « référence de parcours ». En effet, la sécurisation des parcours repose sur un accompagnement renforcé en direction des enfants confiés dans le cadre de la mise en place d'un référent de parcours au sein des lieux de vie et d'accueil des enfants, que ceux-ci soient auprès d'assistants familiaux (357 accueillants familiaux dans le département des Hauts-de-Seine) ou en établissements relevant de la protection de l'enfance (MECS, Maisons d'Enfants à Caractère Social, foyers et lieu de vie collectif).

La mise en place du référent de parcours cible en particulier les tranches d'âges des 11-16 ans. En effet, les 11-16 ans représentent plus de 45 % des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département (2 562 enfants sur près de 5 500 enfants confiés). Près de 80 % de ces enfants faisant l'objet d'une mesure de placement sont actuellement accueillis dans des familles d'accueil ou des établissements, les autres faisant l'objet de mesures éducatives de suivis renforcées à domicile.

L'enveloppe totale consacrée par le Département pour soutenir les référents en établissements et assurer le recrutement de ces professionnels dédiés ayant un profil à la fois éducatif mais aussi social s'élève en 2021 à près de 2 millions d'euros.

Les unités d'hébergement diversifié dans le logement diffus s'adressent aux jeunes dont le niveau d'autonomie le permet entre 16 et 21 ans. Deux appels à projet fin 2019 et 2020 ont très largement augmenté les capacités autorisées. La montée en charge de ces nouvelles places est encore en cours : 224 places sont autorisées mais non encore ouvertes.

Unités d'hébergement diversifié :

- capacités budgétées en 2021 : 809 ;
- budget tarifé en 2021 : 21,2 M€ ;
- prix de journée moyen par place : 80 €.

II.3.10.3. Les projets innovants d'accueil

II.3.10.3.1. L'Institut du Psycho Traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (IPEA)

Dans le cadre du SIOSMS, Schéma Interdépartemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale, le Département en coopération avec les Yvelines, s'est engagé, à créer un centre de diagnostic et de prise en charge du psycho traumatisme à destination des enfants et des adolescents. À la suite des réflexions menées lors du **colloque organisé en commun, en octobre 2020, sur le thème « Adapter la protection de l'enfance aux réalités scientifiques et sociales de notre époque »**, le projet de création de l'IPEA a été poursuivi en 2021.

La plupart des mineurs accompagnés ont vécu ou été témoins de négligences, de violences voire d'abus, et sont donc particulièrement exposés à un risque de traumatisme psychique qui, s'il n'est pas

traité, peut devenir un obstacle durable à l'épanouissement personnel et à l'insertion sociale et professionnelle.

L'institut apporte une attention toute particulière aux enfants suivis ou confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, ceux-ci étant particulièrement exposés aux événements traumatogènes.

Il s'agit de créer un parcours de soin et de prise en charge, permettant de traiter de manière globale et pluridisciplinaire le psycho traumatisme des enfants et adolescents, d'impulser, développer et expérimenter des pratiques de soin innovantes et efficaces et de fédérer l'ensemble des parties prenantes sur le territoire.

L'institut proposera au-delà des prises en charge médicales une offre de formation et de sensibilisation à destination des professionnels du soin et de l'enfance (personnel hospitalier, éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, etc.) et conduira un programme de recherche sur le psycho traumatisme.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé le 19 novembre 2020 avec le dépôt de la convention constitutive auprès de la préfecture des Yvelines, son siège est situé à Versailles. Le pédopsychiatre Mario Speranza assure la direction médicale de l'établissement. L'institut devrait commencer ses prises en charge à compter du printemps 2022.

II.3.10.3.2. Village d'enfants, pour accueillir les fratries

Une extension de 50 places a été autorisée en date du 1^{er} septembre 2020 du village d'enfants de Plaisir, renommé « Village d'enfants des Yvelines ». La capacité d'accueil totale sera ainsi de 115 places (55 places à Plaisir, 10 places à Guerville et 50 places pour le dispositif Seine Aval). Cette extension a été autorisée suite à la présentation par SOS Village d'enfants aux Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'un projet innovant pour l'accompagnement des enfants dans la durée et la stabilité.

Une convention doit être signée afin de déterminer les modalités d'utilisation des 30 places d'accueil réservées au Département des Hauts-de-Seine

Dispositif de Guerville pour des jeunes en risque de rupture : 10 places

- Le Département des Hauts de Seine aura 4 places réservées.
- Les jeunes accueillis en famille d'accueil, et en risque de rupture, seront accueillis en priorité dans cette structure.
- La durée maximale de placement sera limitée à 4 mois.
- À l'issue de ce placement, retour en famille d'accueil ou réorientation vers un autre dispositif.
- Le dispositif de Guerville sera ouvert en février 2022.

Dispositif d'un village d'enfants avec un Service d'Accueil Familial Immédiat (SAFI) : 50 places

- L'ouverture du dispositif est prévue fin 2022 à Noisy-le-Roi, 12 maisons seront construites avec une capacité d'accueil de 45 places d'accueil pour des fratries de 3 à 18 ans et 5 places en (SAFI)
- 25 places seront réservées au Département des Hauts-de-Seine.

III. Faciliter la vie des personnes âgées

Face au défi du vieillissement de la population, la stratégie développée par le Département des Hauts-de-Seine, en coopération avec les Yvelines, vise à renforcer les actions déjà mises en place et à opérer un virage domiciliaire en créant les conditions nécessaires au soutien à domicile de toute personne âgée ou en situation de handicap qui souhaite continuer à vivre chez elle et dans son environnement habituel, en lui proposant des services personnalisés et coordonnés et en lui permettant de maintenir ses liens avec ses proches et de participer à la vie sociale. Le soutien aux aidants, sans lequel le maintien à domicile ne pourrait être, constitue également un enjeu majeur.

III.1. Des prestations pour aider les personnes âgées à se maintenir à domicile et à se déplacer

III.1.1. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, mise en place le 1^{er} janvier 2002, est une prestation attribuée et versée par le Département, destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas, etc.). Cette allocation, qui permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à une perte d'autonomie, ne concernent que les personnes dont le degré de perte d'autonomie correspond aux groupes iso-ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4 (les personnes relevant des GIR 5 et 6 ne sont pas éligibles à l'APA).

Les personnes résidant à leur domicile, en résidence autonomie, en résidence service, en petite unité de vie ou en famille d'accueil peuvent en bénéficier.

L'APA attribuée repose sur l'élaboration de la perte d'autonomie et d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée et de ses proches aidants.

9 445 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.1.2. L'aide-ménagère

Le Département peut prendre partiellement en charge les frais occasionnés par une intervention d'aide-ménagère au domicile d'une personne âgée ou handicapée, si la personne ne dispose pas de ressources suffisantes.

Sont éligibles les personnes âgées de plus de 65 ans, ou 60 ans en cas d'incapacité au travail, ou les personnes en situation de handicap, sous conditions de ressources.

Le service d'aide à domicile doit être au préalable autorisé par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

851 personnes âgées ou en situation de handicap bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.1.3. L'Allocation aux Familles Hébergeant un Ascendant

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, rompre leur isolement et favoriser l'entraide familiale, le Département peut accorder une aide financière mensuelle, l'Allocation aux Familles Hébergeant un Ascendant (AFHA), aux enfants ou petits-enfants accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe, ou aux belles-filles et gendres veufs qui accueilleraient précédemment la personne.

Les hébergeants doivent habiter dans les Hauts-de-Seine, être majeurs et ne pas disposer de ressources mensuelles dépassant un plafond. Les ascendants doivent également habiter dans les Hauts-de-Seine, être âgés d'au moins 75 ans (ou 60 ans pour les bénéficiaires de l'APA à domicile) et ne pas disposer de ressources supérieures à 1 400 € par mois et par personne.

L'aide est attribuée pour une durée d'un an et est versée mensuellement pour un montant de 300 € par mois.

108 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.1.4. La carte Améthyste

Le titre de transport Améthyste est un forfait annuel offrant, sous certaines conditions, l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF en Île-de-France.

Disponible depuis le passe Navigo, il est proposé à un tarif de 25 euros par an. Peuvent en bénéficier les résidents des Hauts-de-Seine depuis plus d'un an, en situation régulière, et plus précisément certaines catégories de personnes soumises à conditions de ressources (personnes âgées de 65 ans et plus et personnes handicapées de plus de 20 ans) ainsi que d'autres catégories spécifiques de personnes non soumises à conditions de ressources.

37 108 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.2. Des prestations pour aider les personnes âgées à financer le coût de leur établissement d'accueil

III.2.1. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, attribuée et versée par le Département, est destinée à permettre à la personne âgée accueillie en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) d'acquitter en partie le tarif dépendance appliqué dans l'établissement, le reste étant laissé à sa charge. Le tarif dépendance dépend du niveau d'autonomie du résident (GIR 1 / 2, GIR 3 / 4, GIR 5 / 6), les soins faisant évoluer la tarification à laquelle est soumise le bénéficiaire. Seules les personnes de plus de 60 ans, appartenant aux GIR 1 à 4, peuvent bénéficier de l'APA en établissement.

7 297 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.2.2. L'Aide Sociale à l'Hébergement pour personnes âgées en établissement

Le Département peut prendre en charge les frais d'hébergement permanent ou temporaire à temps complet d'une personne âgée de plus de 65 ans (ou 60 ans dans certaines conditions) lorsque ses ressources et celles de ses enfants (obligés alimentaires) sont insuffisantes.

L'Aide Sociale à l'Hébergement peut être demandée pour des séjours en résidence-autonomie, en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD). Il peut aussi aider au financement d'un accueil familial.

Les établissements doivent disposer de places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Il peut s'agir d'établissements situés dans les Hauts-de-Seine ou dans un autre département.

À l'identique, l'accueillant familial doit être agréé et habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale par le Président du Conseil départemental de son lieu de résidence.

2 471 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

III.3. Déployer une offre de services renouvelée et l'innovation de service pour aider au maintien à domicile

III.3.1. L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie : une agence pour favoriser l'autonomie à domicile

Pour pouvoir répondre aux défis du grand âge et aux enjeux du maintien à domicile, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont officialisé, en octobre 2020, la création de la première Agence Interdépartementale de l'Autonomie Hauts-de-Seine/Yvelines. Structurée sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), l'agence a pour mission d'améliorer la qualité des services intervenant dans le champ de l'autonomie et de faire émerger des solutions innovantes, afin de répondre à l'aspiration

massive des seniors à bien vivre et bien vieillir chez eux et de fédérer les acteurs publics et privés du champ de l'autonomie. Installée sur le Campus Oxygène Factory aux Mureaux (Yvelines), elle dispose d'une antenne dans chaque département.

L'action de l'agence s'articulera autour de plusieurs axes :

- structurer et faire évoluer l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et coordonner des bouquets de services au domicile ;
- faire émerger l'offre de demain en suscitant des innovations servicielles, organisationnelles et technologiques, pour ensuite les accompagner, les expérimenter et les déployer sur le territoire.

Un axe concernera également les métiers de l'aide à domicile pour favoriser leur création, leur promotion et veiller à la professionnalisation des personnels du secteur.

III.3.1.1. Le Programme Départemental de l'Autonomie de l'agence

Le 7 juin 2021, le Département des Hauts-de-Seine a adopté le Programme Départemental de l'Autonomie (PDA) Yvelines et Hauts de Seine pour la période 2021-2023 (feuille de route de l'agence) qui se structure autour de 4 axes stratégiques :

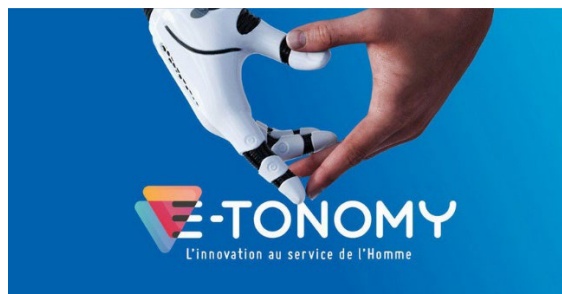
- informer, orienter et conseiller ;
- structurer et coordonner l'offre de services et de soins à domicile ;
- promouvoir l'autonomie et le bien vieillir ;
- favoriser un habitat adapté et inclusif.

Pour 2021, son montant est de 1 378 000 € (dont 206 000 € d'investissement).

III.3.1.2. La 5^e édition du salon E-TONOMY : 4 et 5 octobre 2021.

Créé en 2017, le salon E-TONOMY est devenu le rendez-vous international dédié à l'innovation technologique et sociale au service de l'autonomie des personnes âgées ou qui vivent avec un handicap.

Fort du succès du salon les éditions précédentes, le Département s'est, pour la 2^e année, associé au Département des Yvelines pour l'organisation de cet événement d'envergure.



III.3.2. La Conférence des Financeurs de la Prévention de la perte d'Autonomie

Parallèlement la Conférence des Financeurs a poursuivi le déploiement des actions de prévention en direction des seniors en lançant son appel à projets 2021. Plus de 30 actions ont été soutenues pour une enveloppe annuelle de 3 809 597,04 €.

III.3.3. Le soutien aux aidants, véritable pilier du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Dans le cadre de la Journée nationale des aidants, le Département des Hauts-de Seine a organisé le 6 octobre 2021, en partenariat avec l'association La Compagnie des aidants, un colloque sur le thème être aidants.

Reconnaissant le rôle primordial que jouent les aidants, et afin de les soutenir et d'être concrètement à leur côté, le Département innove en développant une offre d'aide au répit, adaptée à la diversité des

situations vécues par les familles, qui a vocation à s'amplifier dans le temps.

Riche des échanges, des témoignages et des questions que les Alto-Séquanais ont pu formuler, le Département va, parallèlement, contribuer à dresser un état des lieux de « l'aidance » dans les Hauts-de-Seine avec les autres acteurs du champ de l'autonomie, regroupés au sein de la Conférence des Financeurs, pour déterminer les pistes d'accompagnement de demain.

Un guide pratique pour les aidants a été réalisé, en partenariat avec la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France, et diffusé à l'issue du colloque.



IV. Faciliter la vie des personnes handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.

L'année 2021 a été marquée par une réduction constante des délais moyens de traitement de la MDPH, afin de respecter le délai légal de 4 mois.

Les chiffres clefs de la MDPH

- Nombre de demandes déposées dans l'année : 73 085 dont 60 271 pour les adultes et 12 814 pour les enfants
- Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande dans l'année : 27 712 dont 21 559 adultes et 6167 enfants
- Nombre de décisions dans l'année : 85 529 dont 69 326 pour les adultes et 16 203 pour les enfants
- Nombre de personnes concernées par une décision dans l'année : 31 334 dont 24 150 adultes et 7 184 enfants
- Délais moyen de traitement d'une demande : 4,4 mois
- Nombre de personnes ayant un droit MDPH ouvert au 31 décembre 2021 : 126 748

IV.1. Des prestations pour aider les personnes handicapées à se maintenir à domicile et à se déplacer

IV.1.1. La Prestation de Compensation du Handicap à domicile (adultes et enfants)

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2006, la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à domicile** est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées demeurant à leur domicile.

Elle est attribuée sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui est composée du Département, de l'État, de l'Assurance maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales et des associations de personnes handicapées et de familles. Le Conseil départemental est quant à lui responsable du versement de la PCH.

Elle est fondée sur le « projet de vie » de la personne, et non plus sur le seul handicap. La PCH peut, à travers ses différents éléments, couvrir les besoins en aide humaine, en aide technique, en aménagement du logement, en aménagement du véhicule, en aide animalière et en charge spécifique. Les enfants et adolescents handicapés peuvent également bénéficier de la PCH dès lors qu'ils répondent aux critères d'attribution de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et de son complément, dans le cadre du droit d'option entre le complément d'AEEH et la PCH.

4 527 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

IV.1.2. La Prestation de Compensation du Handicap parentalité

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aide humaine et ayant un (ou des) enfant(s) de moins de 7 ans ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité.

Il s'agit des besoins en aide humaine (rémunération d'un intervenant pour réaliser certaines tâches quand les enfants ne sont pas autonomes) et en aides techniques (achat de matériel spécialisé de puériculture, par exemple).

En 2021, 201 personnes ont été bénéficiaires de la PCH parentalité dans l'année, dont 98 aides techniques et 103 aides humaines.

IV.1.3.L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) est destinée à compenser les frais liés à l'intervention d'une tierce personne pour aider les personnes handicapées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Cette allocation, qui a été remplacée le 1^{er} janvier 2006 par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ne concerne plus que les personnes qui la percevaient déjà et qui ont choisi de la conserver.

1 340 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

IV.1.4.Le PAM

Mis en place et financé par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, le PAM 78 - 92 est un service de transport public collectif à la demande, d'adresse à adresse, destiné aux personnes à mobilité réduite domiciliées de manière permanente dans les départements des Yvelines ou des Hauts-de-Seine.

Le PAM s'adresse aux personnes justifiant de critères d'invalidité précis et ne pouvant pas utiliser les transports en commun.

720 personnes ont été bénéficiaires de cette allocation dans l'année et 28 147 courses ont été effectuées.

IV.1.5.La carte Améthyste

Le titre de transport Améthyste est un forfait annuel offrant, sous certaines conditions, l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF en Île-de-France (voir page 23).

5 715 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

IV.2. Déployer une offre d'accueil en établissement et d'accompagnement à domicile

IV.2.1.Ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental Patrick Devedjian

Ce projet très attendu par les familles des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui n'avaient d'autres solutions que de se tourner vers la Belgique (572 : 353 Alto-Séquanais et 219 Yvelinois adultes des deux départements étaient accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique au 31 décembre 2019) a connu son plein aboutissement en 2021.

Le 16 septembre 2021, les Présidents des deux Départements ont officialisé, en présence de 7 départements d'Île-de-France, **l'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental Patrick Devedjian à compter du 4 octobre 2021.**

Complexe innovant, conçu sous la forme d'une plateforme multi-services, il comporte 158 places : un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques ainsi qu'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de 42 places implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) dont les ouvertures sont effectives depuis le 3 décembre 2018 et 2 Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), un dans chaque département, dont les ouvertures sont effectives depuis le 2 janvier 2019.

La réservation des places à parts égales à des bénéficiaires de chaque département, soit 79 places pour chacun, décomposée comme suit :

- 25 places de FAM pour adultes présentant un handicap psychique ;
- 33 places de FAM pour adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme ;
- 21 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Installé sur le site de Bécheville (commune des Mureaux) qui est au cœur du pôle d'excellence qui se développe sur le sujet de l'autonomie avec des projets structurants d'innovation sociale et technologique qui impliquent des partenariats publics/privés, le Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental est géré par la Fondation des Amis de l'Atelier.

En décembre 2021, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) régional couvrant la période 2022-2026 a été signé entre les deux Départements, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Fondation des Amis de l'Atelier afin de financer le fonctionnement du complexe. Les équipes de la fondation accompagnent, depuis l'ouverture de l'établissement, 116 résidents et 300 parcours de vie.

IV.2.2. Un renforcement de l'offre pour les personnes en situation de handicap vieillissantes

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour ouvrir deux unités de 10 places à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes. Deux gestionnaires ont été retenus : l'un à Rueil-Malmaison et l'autre à Clamart. L'ouverture de ces places est prévue en 2022

IV.3. Des prestations pour aider les personnes handicapées à financer leur établissement d'accueil

IV.3.1. La Prestation de Compensation du Handicap en établissement (adultes et enfants)

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2006, la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en établissement** est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées accueillies en établissement médico-social.

Elle est attribuée sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui est composée du Département, de l'État, de l'Assurance maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales et des associations de personnes handicapées et de familles. Le Conseil départemental est quant à lui responsable du versement de la PCH.

Elle est fondée sur le « projet de vie » de la personne, et non plus sur le seul handicap. La PCH peut, à travers ses différents éléments, couvrir les besoins en aide humaine, en aide technique, en aménagement du logement, en aménagement du véhicule, en aide animalière et en charge spécifique. Les enfants et adolescents handicapés peuvent également bénéficier de la PCH dès lors qu'ils répondent aux critères d'attribution de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et de son complément, dans le cadre du droit d'option entre le complément d'AEEH et la PCH.

485 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

IV.3.2. L'Aide Sociale à l'Hébergement pour personnes handicapées en établissement

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour les personnes adultes handicapées (PH) est une aide attribuée et versée par le Département destinée aux personnes adultes handicapées âgées de 20 à 60 ans dont l'état nécessite un hébergement, permanent ou temporaire. La prise en charge peut se faire en Établissement Social et Médico-Social (ESMS) pour personnes adultes handicapées, au domicile d'un particulier n'appartenant pas à la famille du bénéficiaire (jusqu'au quatrième degré inclus) ou, par dérogation, dans un établissement pour personnes âgées.

Elle est conditionnée par une décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) gérée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

2 229 personnes bénéficiaient de cette allocation au 31 décembre 2021.

Focus sur l'offre de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour les personnes âgées et handicapées (SAAD)

Le pôle Solidarités a réalisé une étude portant sur la structuration de l'offre et les tarifs pratiqués par l'ensemble des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés à intervenir auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Répartition des services par statut juridique :

- 33 SAAD associatifs ;
- 15 SAAD publics (CCAS, Centres Communaux d'Action Sociale) ;
- 112 SAAD privés commerciaux services par statuts juridiques.

Sur l'activité prestataire, hors aide-ménagère, les services ont facturé le volume horaire suivant :

- 1 116 167 heures Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- 501 305 heures Prestation de Compensation du Handicap ;
- 7 976 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;
- 1 561 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap.

Cette étude s'inscrit dans le contexte de réforme de la tarification, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 fixe désormais un tarif APA plancher national de 22 € par heure. Ce tarif s'impose au Département des Hauts-de-Seine comme à tous les Départements de France. Pour rappel, avant le 1^{er} janvier 2022, le tarif horaire APA dans les Hauts-de-Seine était de 20,20 €. Les plafonds des plans d'aide financiers ont été également relevés par décret en date du 30 décembre 2021.

Cette réforme s'inscrit dans une volonté de soutenir le maintien à domicile des personnes qui en font le choix. Elle permet aussi un meilleur financement des heures d'aide à domicile réalisées par un service prestataire.

V. Soutenir et accompagner les personnes et familles vulnérables par une approche plus globale de leurs fragilités

La crise sanitaire et son impact social et économique sont le révélateur d'une intensification des situations de fragilité de familles alto-séquanaises (notamment monoparentales) mais pas d'une extension de leur nombre. Notre Département continue à offrir des conditions d'épanouissement familial, social, professionnel, culturel et environnemental favorables pour toutes les familles alto-séquanaises toutefois des poches de plus grande pauvreté subsistent.

La stratégie développée par le Département reste résolument orientée vers une insertion par le retour à l'emploi mais également par le développement d'une approche plus globale de l'insertion socio-professionnelle reposant sur un diagnostic à 360° de la situation de la personne et de ses difficultés sociales, familiales et d'accès à l'emploi pour enrayer les déterminismes sociaux. Le PDI (Programme Départemental d'Insertion) et le dispositif départemental du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASLL) constituent deux piliers majeurs de cette politique d'insertion.

V.1. Insertion par le retour à l'emploi

La stratégie développée par le Département, en coopération avec les Yvelines, vise à créer une dynamique d'accès à l'emploi adossée au renforcement des filières d'activité qui offrent des relais de croissance pour les années à venir (activités décarbonnées, gestion des espaces verts et écologie urbaine, économie circulaire, économie de services, économie résidentielle, BTP-construction, logistique-transport) et des métiers en tension, dans l'ouest francilien. Dans ce cadre, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté un Programme Départemental d'Insertion (PDI) interdépartemental pour accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et des demandeurs d'emplois et, ont confié sa mise en œuvre à un Groupement d'Intérêt Public, l'Agence Interdépartementale d'Insertion, dont l'organisation a été finalisée en janvier en 2021.

Insertion par le logement, prévention des expulsions locatives et de la précarité énergétique :

- dispositif majeur dans la politique d'aide au logement et de prévention des expulsions locatives portée par le Département auprès des publics alto-séquanais fragilisés dans leur parcours résidentiel, le Fonds de Solidarité Logement comporte deux volets : un volet aides financières (FSL-accès Hauts-de-Seine) et un volet accompagnement social assuré soit par les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), soit par des associations ou les Services de Solidarités Territoriales ;
- en septembre 2020, le Département a adopté le nouveau règlement du dispositif FSL qui s'adresse désormais à une population plus large (notamment les jeunes) et avec l'application de critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter aux usagers un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace sur le maintien dans le logement. Les aides du FSL sont désormais accessibles notamment via la plateforme « Mes démarches simplifiées.fr » : un FSL « Accès logement Hauts-de-Seine » et un FSL « Maintien logement » ce qui en facilite l'accès.

V.2. Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les chiffres clefs

Au 31 décembre 2021, le département compte 32 297 foyers allocataires du RSA (dont 6,8 % de foyer bénéficiaires du RSA majoré) et 56 407 personnes sont couvertes par le dispositif. Parmi ces dernières, 39 241 peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé (périmètre Droits et Devoirs).

En 2021, près de 69 % des Alto-Séquanais accompagnés l'ont été dans le cadre d'un accompagnement professionnel (contre 67,5 % en 2020).

V.2.1. Création de l'Agence Interdépartementale d'Insertion Hauts-de-Seine/Yvelines

L'Agence Interdépartementale d'Insertion Hauts-de-Seine/Yvelines a été créée pour mettre en œuvre la politique d'insertion commune des Hauts-de-Seine et des Yvelines, fondée sur plusieurs projets d'aménagement dans l'ouest francilien et sur la formation aux métiers de demain ou en tension. Créée sous la forme d'un GIP, Groupement d'Intérêt Public, pour favoriser et amplifier les synergies public/privé dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, **l'Agence d'Insertion est opérationnelle, dans sa dimension interdépartementale depuis janvier 2021.**

V.2.2. Des perspectives de recrutements liés à plusieurs projets d'aménagement

- Le développement de l'Axe Seine qui devrait permettre de desserrer le potentiel d'emploi à l'ouest avec les métiers liés au fleuve - espaces naturel, fret fluvial, loisirs et tourisme...- et donner de nouvelles opportunités à une population particulièrement précarisée - 50 % des bénéficiaires du RSA, taux de chômage en quartier prioritaire atteignant 24 %.
- L'accompagnement de 25 projets de rénovation urbaine, des infrastructures de transport liées au Grand Paris et des projets d'aménagement de sites pour les JO 2024 dont l'ensemble des marchés comportent des clauses sociales avec 7 % d'heures d'insertion minimum.
- La structuration de filières d'insertion qui articulent l'activité des pôles de formation aux opportunités d'emploi yvelinoises et alto-séquanaises dans les secteurs des services à la personne, du BTP, de la logistique et du transport, du tri et de la valorisation des déchets, de l'écologie urbaine.

V.2.3. Des formations aux métiers de demain ou en tension

- Métiers de l'aide à la personne et de l'aide à domicile : actions de formation et de mise en emploi avec les associations INVIE 78 et CAP92 et le Groupement d'Intérêt Public pour l'autonomie.
- Métiers du BTP : actions de découverte des métiers, formation et embauche avec la Fédération régionale des travaux publics.
- Métiers du recyclage et de la valorisation des déchets : contrat de professionnalisation via les clauses d'insertion dans les marchés tels que ceux de la requalification de la plaine de Chanteloup-les-Vignes en espace naturel, formation au recyclage de matériel électroménager avec les entreprises d'insertion.
- Métiers du nettoyage et de la propreté : contrats « Parcours emploi compétences » dans les Brigades propreté sur les voies de circulation douce telle que la Véloscénie et dans les collèges
- Métiers de la restauration : formations associées à de la remise à niveau en français avec l'association Prom'hôte Ifitel en Vallée de Seine et avec les contrats « Parcours emploi compétences » pour la restauration scolaire.
- Métiers de la vente et du tertiaire : ouverture de plateformes de formation et d'une entreprise d'entraînement pédagogique avec le GRETA.

V.2.4. Le Programme Départemental d'Insertion 78/92

En 2020, les deux Départements ont voté un Programme Départemental d'Insertion commun couvrant la période 2021-2023. Cette feuille de route se traduit par le renforcement des actions existantes et par la construction de nouvelles actions qui seront mises en œuvre à l'échelle interdépartementale.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) commun a vocation à porter des actions qui permettront de :

- rendre employables et autonomes les publics les plus exposés à la précarité suite à la crise sanitaire - bénéficiaires du RSA, jeunes, chômeurs de longue durée - et les faire accéder à l'emploi avec des accompagnements intensifs ;
- construire avec les partenaires respectifs des deux Départements une offre de formation qualifiante et professionnalisante adaptée à la fois aux besoins des publics et aux entreprises qui recrutent, rapprochant ainsi les compétences des emplois recherchés ;
- mettre en place une stratégie commune de développement des relations avec les partenaires économiques (entreprises, fédérations professionnelles, organismes patronaux, secteur de

l'Économie Sociale et Solidaire) en ciblant les secteurs porteurs d'emploi et non délocalisables (tels que les services à la personne, le commerce, le BTP, les espaces verts, l'écologie urbaine, le nettoyage et l'entretien, la logistique et les transports...) ;

- dans ce cadre, faciliter le rapprochement offre/demande d'emploi grâce à la mutualisation des deux plateformes Job 92 et Job 78 à travers un outil numérique qui répond de manière très concrète aux besoins locaux en recrutement des employeurs et met en valeur les compétences et les aptitudes professionnelles des personnes en recherche d'emploi pour faciliter leur retour à l'emploi.

Le nouveau PDI 2021-2023 Hauts-de-Seine et Yvelines s'appuie sur **cinq axes stratégiques** :

Axe 1 : préparer à la reprise d'emploi

Le PDI prévoit de mettre en place et de coordonner l'ensemble des solutions pour contrer les freins à l'employabilité (difficulté d'accès à l'information ou aux outils informatiques, manque de disponibilité...) afin que les candidats puissent rapidement réunir toutes les conditions nécessaires à la reprise d'emploi.

Axe 2 : former et faire monter en compétences

Le PDI s'articule autour de la montée en compétences, organisée par filière en partenariat avec les entreprises, les fédérations professionnelles, Pôle emploi et les opérateurs de compétence, condition nécessaire au rapprochement des candidats à l'emploi et des recruteurs. Les parcours de formation sont progressifs et chevillés à des perspectives d'embauche durables. L'objectif est d'inscrire chaque candidat dans un projet professionnel construit.

Axe 3 : dispenser des accompagnements personnalisés et renforcés vers l'emploi

L'objectif des accompagnements renforcés est double : d'une part il s'agit d'éviter les abandons et ruptures de parcours, d'autre part, il s'agit d'atteindre un volume critique de candidats efficacement accompagnés de façon à rentabiliser l'effort d'insertion. Des partenariats d'envergure ont été initiés avec les partenaires de l'insertion et de l'emploi (pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, espaces professionnels d'insertion dans les Yvelines...).

Axe 4 : développer l'emploi de transition

Cet emploi non pérenne qui permet au bénéficiaire de construire un parcours vers un emploi durable en 12 à 24 mois par la mise en expérience professionnelle associée à de la montée en compétences. Cet emploi revêt plusieurs formes :

- emploi en contrat à durée déterminée d'insertion dans les structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprise d'insertion) ;
- Parcours Emploi Compétences (PEC), contrat aidé alliant mise en situation professionnelle et parcours de formation qualifiante dans le secteur non marchand ;
- contrat à durée déterminée, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Axe 5 : développer l'emploi pérenne

Ultime étape du parcours d'insertion, la reprise d'un emploi pérenne en contrat de droit commun est l'objectif des actions du PDI (Programme Départemental d'Insertion) qui s'appuie sur un réseau d'entreprises cherchant à recruter ou à développer leur démarche de responsabilité sociale pour accroître le volume d'embauches durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois) à l'issue des parcours. La plateforme de mise en relation géolocalisée Job 78/92, les job dating et le relais, sur le terrain, de l'équipe entreprise ActiviY' permet de concrétiser les recrutements.

Le PDI cherche également à répondre aux besoins de recrutement du territoire en accompagnant les publics par le biais de parrainage, coaching et immersions.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) :

- PDI 2021-2023 ;
- Coût du projet : 6 246 581€ (CA 2021) pour les Hauts-de-Seine.

Durée de la programmation : année 2021-2023

V.3. Des dispositifs d'accompagnement socio-professionnels dédiés selon les profils des demandeurs d'emploi, bénéficiaires ou non du Revenu de Solidarité Active (RSA)

V.3.1. La plateforme Job 78 - Job 92

Pour faciliter le parcours d'insertion professionnelle **des bénéficiaires du RSA orientés vers une insertion emploi** et les mettre en relation avec les entreprises du territoire interdépartemental (78/92) qui recrutent, le site emploi Job 92 a été mis en place en 2018.

Hébergée sur un site commun Yvelines/Hauts-de-Seine, la plateforme Job 78 - Job 92 propose aux bénéficiaires du RSA et aux employeurs une solution gratuite, simple et rapide de mise en contact :

- les bénéficiaires du RSA peuvent déposer leur curriculum vitae et candidater sur des offres publiées ;
- les employeurs peuvent publier leurs offres d'emplois.

La géolocalisation des offres de recrutement augmente les chances d'emploi de proximité correspondant aux critères des employeurs et des chercheurs d'emplois.

Nonobstant le contexte de sortie de crise sanitaire de la Covid-19, la dynamique de la relance économique est favorable pour les bénéficiaires du RSA (et les autres demandeurs d'emploi) qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion par l'emploi.

Ainsi, en 2021, le dispositif Job 92 a permis d'accroître le nombre de mises en relations entre demandeurs d'emplois et recruteurs :

- 6 049 inscriptions de bénéficiaires du RSA (contre 5 246 en 2020) ;
- 319 recruteurs inscrits, représentant 279 entreprises (respectivement 287 et 252 entreprises en 2020) ;
- 8 390 offres d'emplois déposées (contre 3 175 en 2020) ;
- 2 443 candidatures soumises ;
- 3 518 prises de contact entre candidats et employeurs via la messagerie sécurisée (contre 3 146 en 2020).

V.3.2. Le dispositif Accompagnement Global et l'accompagnement par les Espaces Insertion

Depuis 2019, le Département s'est engagé dans un partenariat renforcé avec pôle Emploi et l'État (DT92) **pour accompagner globalement et de manière coordonnée l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi**, qu'ils soient bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou non bénéficiaires de minimas sociaux. À compter du 1^{er} janvier 2021, le Département et pôle Emploi ont renouvelé pour 3 ans leur convention relative au déploiement du dispositif d'Accompagnement Global. Ce dispositif repose sur une équipe coordonnée de 22 conseillers emploi et 22 travailleurs sociaux du Département qui œuvrent pour le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois (bénéficiaires du RSA ou non) les plus fragilisés. Cette coopération s'articule autour de 3 axes :

- axe 1 : mettre à disposition des conseillers pôle Emploi un guide des ressources sociales disponibles sur le territoire ;
- axe 2 : proposer un accompagnement global aux demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux d'une durée de 6 mois renouvelable une fois au regard du bilan et des préconisations formulées par l'équipe de conseillers ;
- axe 3 : proposer un accompagnement par un travailleur social du Département aux demandeurs d'emploi présentant de lourds freins sociaux en amont de leur recherche d'emploi.

En 2021 (du 1^{er} au 30 novembre 2021), 1 540 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'accompagnement global **parmi lesquels 49,80 % de bénéficiaires du RSA** (à l'entrée dans le dispositif ou en cours de parcours).

Sur les 1 332 demandeurs d'emplois (allocataires du RSA ou non) entrés dans le dispositif :

- 584 ont pu accéder directement à l'emploi, entrer en formation ou créer leur entreprise :

dont part des CDI	171
dont CDD > 6 mois	161
dont CDD < 6 mois	82
dont Formation	137
dont Création entreprise	32
dont ESAT	1

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

- 311 ne sont plus inscrits à pôle Emploi (déménagement, abandon...)
- 46 ont été repositionnés sur l'Axe 2 en accompagnement social exclusif compte tenu de l'aggravation des freins sociaux
- 379 ont été repositionnés dans un autre accompagnement pôle Emploi afin de poursuivre le travail engagé

Depuis janvier 2021, l'Agence Interdépartementale d'Insertion pilote le dispositif pour les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et va l'amplifier en 2022 afin de l'étendre à l'ensemble du Département des Hauts-de-Seine.

V.3.3. Accompagnement par les Espaces Insertion

Également acteurs de proximité du dispositif d'insertion départemental, les équipes des Espaces Insertion ont à leur niveau assuré l'accompagnement socio-professionnel de 3 001 bénéficiaires du RSA. En 2021, 1 552 Alto-Séquanais bénéficiaires du RSA ont retrouvé un emploi.

V.4. Le Fonds de Solidarité Logement : un dispositif renouvelé au service des personnes vulnérables

Les chiffres clefs

Fonds de Solidarité Logement : 6 335 807 € (compte administratif 2021)

Accompagnement Social Lié au Logement : 2 842 725 € (compte administratif 2021)

En 2021, le Département a poursuivi sa politique de lutte contre le non recours au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). La simplification des accès à ce dispositif a commencé à porter ses fruits : 5 330 demandes ont été déposées (tous canaux) dont 2 132 pour une aide à l'accès et 3 198 pour une aide au maintien dans le logement.

Ainsi, fin 2021, 6 232 aides du FSL ont été accordées dont :

- 3 400 pour un accès au logement (contre 1 856 en 2020) pour un montant moyen de 437 € ;
- 2 832 pour un maintien dans le logement (contre 1 792 en 2020), pour un montant moyen de 1 713 €.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif partenarial (12 communes et 5 partenaires associatifs) d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), 666 mesures d'accompagnement dédiées (contre 465 en 2020) ont permis aux Alto-Séquanais, les plus fragiles, de se maintenir à leur domicile.

V.5. Le soutien aux associations intervenant auprès des personnes vulnérables

Face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Département a plus que jamais été mobilisé pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction des Alto-Séquanais les plus fragiles.

En 2021 et dans la continuité des décisions déjà prises confirmant l'engagement fort du Département envers les partenaires, des crédits nouveaux ont été alloués sur ce champ de la politique de solidarité départementale en faveur des populations vulnérables, notamment dans les domaines suivants :

- l'insertion et la solidarité;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes.

Ainsi, en 2021, le Département a :

- renforcé l'aide aux associations intervenant auprès des publics les plus précaires et les plus démunis, notamment celles qui luttent contre la précarité alimentaire (Secours Populaire Français, Secours Catholique, Banque alimentaire de Paris Île-de-France, Croix Rouge Française et Restaurants du Cœur) ;
- renforcé les moyens alloués aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes dont l'activité a augmenté pendant les confinements ;
- développé un partenariat avec l'association Solinum et son outil numérique au service des plus précaires Soliguide (plateforme interactive destinée notamment aux plus précaires et aux structures qui les accompagnent, disponible sur ordinateur et smartphone).

Les chiffres clés :

- 440 100 € pour les actions des organismes en faveur de l'insertion et de la solidarité ;
- 1 718 451 € pour les actions des associations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes.

Pôle Attractivité, Culture et Territoire



I. Mission de préfiguration du musée du Grand Siècle

Le Département des Hauts-de-Seine a décidé en 2019 la création d'un nouveau musée départemental, qui doit être établi dans l'ancienne caserne Sully, à Saint-Cloud, et ouvrir ses portes au premier semestre 2026. Cet ambitieux projet, qui doit venir enrichir l'offre culturelle de la Vallée de la Culture, procède de la donation des œuvres d'art de la collection de Pierre Rosenberg, de l'Académie française, ancien président-directeur du musée du Louvre, actée le 25 septembre 2020.

Cette nouvelle institution, qui bénéficiera à terme de l'appellation « Musée de France », sera formée de trois entités complémentaires : le musée du Grand Siècle, consacré à une évocation thématique du XVII^e siècle français ; le cabinet des collectionneurs ; le centre de recherche « Nicolas-Poussin ».

La mission de préfiguration du musée du Grand Siècle a été créée en septembre 2019 pour piloter ce projet ; elle est placée auprès de la Direction générale des services. La mission a quatre objectifs : concevoir le projet scientifique et culturel ; travailler sur les collections (inventaires, études scientifiques, restaurations, acquisitions, négociations de dépôts) ; accompagner le projet architectural ; enfin former progressivement l'équipe du futur établissement.

La mission a poursuivi deux principaux objectifs en 2021 :

- le suivi du dialogue compétitif du projet de réhabilitation de l'ancienne caserne Sully qui a abouti début 2022 au jury de choix du lauréat de conception-réalisation du musée ;
- l'ouverture d'un pavillon de préfiguration, situé au Petit Château de Sceaux, à la fois lieu de travail, d'exposition et de réception.

En parallèle, l'année 2021 a permis de poursuivre le travail sur les collections : inventaire, restauration, acquisition, qui vise à construire l'attractivité et le rayonnement du futur musée.

I.1. Le travail sur les collections

L'année 2021 a été marquée par le déploiement du chantier des collections qui vise notamment à inventorier, marquer, classer et définir les conditions de conservation des œuvres de la collection, ainsi que de déterminer les éventuels besoins de restauration. Ce travail s'inscrit dans le projet d'obtention de l'appellation « Musée de France ».

Les restaurations de plusieurs tableaux ont été lancées en 2021 dont celui, au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) à Versailles, de la grande toile *La Famille du Grand Dauphin*, qui fait l'objet d'un dépôt accordé au musée du Grand Siècle par le musée Lambinet de la ville de Versailles. Ce chantier va s'étendre sur l'année 2022. Le projet d'un partenariat plus global avec le C2RMF a également été lancé.

I.2. Les acquisitions et les dons

L'année 2021 a permis de compléter les collections du musée. Deux comités d'acquisition ont été organisés et ont permis l'acquisition des œuvres suivantes :

Comité du 9 mars 2021

Acquisitions sur le budget 2021

- Antoine MONNOYER, *Nature morte*, huile sur toile, v. 1720
- Jean II CARAVAQUE, *Nicolas de Ranché*, marbre blanc, v. 1722
- Ec. fr., *Chasuble et son manipule*, laine et fils d'or, vers 1650
- Jean HARMAND, *Coffre aux armes de l'Oratoire*, bois, nacre, ivoire et écaille, v. 1660
- Philippe de CHAMPAIGNE, *Portrait du duc de Charost*, huile sur toile, vers 1660
- Entourage des LE NAIN, *Les Enfants à leur ouvrage*, huile sur toile, v. 1640
- Quatre ouvrages sur la théorie des arts
- Jean-Baptiste SANTERRE, *Femme au masque*, huile sur toile, v. 1710
- Alexandre-Jean OPPENORDT (attrib. à), *Écritoire*, vers 1700
- Simon Jaillot, *Christ en croix*, ivoire et bois, 1664
- François de TROY, *Le Jeu du pousse-épingle*, huile sur toile, de (1645-1730)

Donations

- Moule à hostie, fer forgé, 1638-1639
- Ec. fr, *Moïse exposé sur les eaux*, huile sur toile, v. 1660
- Ensemble de 16 dessins d'Arnould de VUEZ, fin XVII^e siècle, don par M. et Mme Brejon de Lavergnée

Rassemblant plus de sept cents ouvrages sur l'architecture, la peinture et les arts décoratifs aux XVII^e et XVIII^e siècles, la bibliothèque constituée par Florence Austin Montenay a été offerte par sa fille au Département pour le musée du Grand Siècle et acceptée en Commission permanente du 18 janvier 2021.

I.3. Ancienne caserne Sully

La mission a travaillé en étroite collaboration avec la direction des Bâtiments et la direction de la Culture dans le cadre de la consultation en cours pour le choix du concepteur-réalisateur du futur musée sur le site de la caserne Sully. Ce travail a permis de préparer l'organisation début 2022 du jury du choix du lauréat de la consultation.

Au second trimestre, une campagne de 23 sondages archéologiques a été réalisée par l'EPI 78-92 sur le site, à la demande de la mission, opération pilotée par la direction des Bâtiments. Ces sondages ont donné lieu à un important rapport, remis en novembre, qui a permis la prescription de fouilles qui seront organisées dès 2022.

Enfin, la mission a travaillé avec la direction des Mobilités sur le processus de réhabilitation de la place Clemenceau. L'enquête publique ayant eu lieu au printemps, le Département a engagé les études avec le maître d'œuvre retenu.

I.4. La présentation des collections au public et le rayonnement des collections

Après les travaux (réseaux, éclairage, peintures, décoration), achevés en février 2021, le Petit Château qui accueille la préfiguration du musée a été inauguré par le Président du Département le 9 septembre. Du 10 septembre au 24 décembre, le pavillon de préfiguration du musée du Grand Siècle a proposé une exposition inaugurale, destinée à mettre en valeur la donation Rosenberg d'une part et les acquisitions du Musée du Grand Siècle d'autre part. Cette manifestation a accueilli près de 3 500 personnes.

L'ouverture des salles d'exposition du Petit Château a par ailleurs permis d'y organiser deux cycles de conférences, l'un sur la naissance du musée et ses problématiques (3 séances), l'autre sur le Grand Siècle (5 séances) ainsi que des séances de séminaires avec des groupes d'étudiants issus de différentes universités et établissements d'enseignement supérieur (École du Louvre, École pratique des Hautes Études, Sorbonne Université, universités de Genève et de Lausanne).

En 2021, les grands moments qui jalonnent l'année 2022 ont également été préparés. En 2022, Le musée du Grand Siècle sera l'invité institutionnel du Salon du Dessin du 17 au 23 mai 2022. Une cinquantaine des plus beaux dessins de la collection Rosenberg sera présentée lors de cette manifestation internationale qui se tiendra à Paris, au Palais Brongniart. Cette exposition sera ensuite prolongée au Petit Château de Sceaux. Elle sera accompagnée d'animations culturelles (cycle de conférences, visites, etc.).

I.4.1. Création d'une société des amis du Musée

Pour aider au développement du musée et participer aux acquisitions, la mission a accompagné la création d'une société des amis du Musée du Grand Siècle, sous la forme d'une association loi 1901.

I.4.2. Cr ation du site internet et mise en place d'une *newsletter*

En collaboration avec le p le Communication, un site internet a  t  cr   et mis en ligne d but septembre 2021. Il comprend plusieurs rubriques (la donation, le site de l'ancienne caserne, le pavillon de pr figuration, les actualit s...).

Enfin, d s novembre, une lettre d'information mensuelle a  t  cr  e, qui met en valeur les collections, les restaurations, ainsi que l'actualit  de l'institution.

II. Direction de la Culture

Sous l'impulsion du Président du Département des Hauts-de-Seine, la direction de la Culture contribue à la conception d'une politique culturelle proche du territoire et mise en œuvre selon deux axes :

- **un ancrage profond et un maillage territorial dense** au travers d'une politique d'éducation artistique et culturelle forte, levier de cohésion sociale et d'égalité des chances. Cette action s'appuie sur le **soutien aux équipements structurants du territoire et sur la production d'une offre culturelle de haut niveau, variée et accessible au plus grand nombre, notamment la jeunesse** ;
- **une politique de valorisation et de rayonnement du patrimoine départemental composé d'équipements artistiques et culturels variés** (deux musées de France : le musée du Domaine départemental de Sceaux et le musée départemental Albert-Kahn ; une maison des illustres : la Maison de Chateaubriand ; La Seine Musicale, la *Tour aux figures*...).

L'année 2021, marquée une fois de plus par la crise sanitaire, a cependant vu la création et le déploiement de projets forts en renforçant les actions menées vers les publics cibles du Département : la jeunesse et les publics éloignés de la culture.

L'action de la direction de la Culture est présentée au travers des points suivants :

- les grands projets en cours de création ;
- les équipements artistiques et culturels en régie directe et/ou en partenariat ;
- la politique d'éducation artistique et culturelle ;
- la politique de subvention aux équipements culturels structurants du territoire et le schéma départemental des enseignements artistiques ;
- la production d'une offre culturelle.

II.1. Les grands projets en cours de création

II.1.1. Le Jardin des métiers d'Art et du Design

Au premier semestre 2022, le Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD), ouvrira ses disciplines aux professionnels désireux d'associer leurs pratiques.

Dans les bâtiments classés Monument historique de l'ancienne École Nationale de Céramique de Sèvres, une vingtaine d'ateliers, des espaces collectifs de travail et un lieu d'exposition seront le cadre d'un creuset propice à la recherche, à l'expérimentation et à la transmission. Initiées et co-pilotées par le Département, les ambitions sont nombreuses :

- soutenir l'ancrage des professionnels des métiers d'art et du design sur le territoire ;
- favoriser les collaborations entre professionnels des métiers d'art et du design ;
- assurer la permanence, la transmission et la valorisation de savoir-faire d'exigence et de passion ;
- offrir un lieu de découverte des collaborations entre métiers du design et de l'artisanat, et des créations qui en sont issues.

L'année 2021 a permis l'achèvement des travaux dans la perspective de l'accueil des premiers professionnels à l'été 2022 et l'ouverture au public en septembre 2022.

Le futur exploitant de l'établissement a également été désigné tout début 2022.

II.1.2. La statue de l'Égalité

L'installation de la statue *Ether (Égalité)* créée par l'artiste japonais Kohei Nawa, à La Seine Musicale est prévue début 2023. L'œuvre est une sculpture tridimensionnelle de 25 m de haut et de 30 tonnes, en inox peint d'un chrome mat légèrement rosé. Elle consiste en une visualisation de la capture de la chute de gouttes à l'état solide. L'année 2021 a été consacrée à la réalisation des études en vue d'un démarrage des travaux en 2022.

II.1.3. La Verticale

Dans la double perspective de renforcer les ambitions culturelles fondatrices du parc départemental André-Malraux et de mise en valeur de l'histoire de l'art attachée au territoire des Hauts-de-Seine, le Département souhaite la réalisation et l'installation d'une œuvre monumentale au sein du parc. Œuvre de l'artiste alto-séquanais Jacques Zwobada dénommée *La Verticale*, cette sculpture viendra à l'échelle locale nourrir l'expérience du visiteur et s'inscrira dans le parcours sculpture travaillé à l'échelle du territoire départemental. L'installation de la sculpture dans le parc par la fonderie Coubertin est prévue pour décembre 2022.

II.2. Les équipements artistiques et culturels en régie et/ou en partenariat

II.2.1. La Seine Musicale

Cet équipement phare du Département, imaginé en 2017, a été conçu sous la forme d'un partenariat public/privé d'une durée de 30 ans conclu avec la société Tempo-Île Seguin. La Seine Musicale accueille sur son site trois ensembles résidents subventionnés par le Département : Insula orchestra, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et de l'Académie Philippe Jaroussky.

Avec la réouverture des salles de spectacles à compter du 19 mai, La Seine Musicale a pu enfin accueillir de nouveau du public et reprendre une programmation normale malgré une reconquête difficile d'une partie du public, inquiet du contexte sanitaire. Pendant la période de fermeture, le lien avec le public a pu néanmoins être maintenu par la diffusion de captations et un travail d'adaptation des résidents.

En 2021, La Seine Musicale a accueilli plusieurs événements marquants (Musicora, Fidelio, Chorus, les Victoires de la Musique...)

L'année 2021 a été marquée par le lancement et la poursuite de nouveaux rendez-vous :

- le Département a lancé au mois d'octobre la programmation mensuelle des « Impromptus du Mardi » à laquelle l'ensemble des partenaires de l'équipement participent : ces concerts gratuits sur la pause méridienne dans les espaces communs de La Seine Musicale en font un lieu de rencontres artistiques, de contenus musicaux, et non un seul lieu de passage pour se rendre dans les salles de concert.
- l'Été en Seine, événement de projection sur le grand écran du parvis lancé avec succès en 2020 a été renouvelé à l'été 2021 avec 8 soirées gratuites programmées par le Département : Cinéclub Paradiso, Opéra d'été et les 3 résidents et la participation du partenaire (STS Événements) avec 6 soirées payantes de concerts de légende.

Enfin le Département a préparé en 2021, une nouvelle offre innovante qui va être déployée en 2022 à La Seine Musicale avec la création d'ateliers autour du numérique dans ses espaces communs de La Seine Musicale. Cette offre sera complétée et renforcée dès le printemps 2023 par une proposition numérique immersive *in situ*, sous la forme d'un parcours permanent dans la Grande Rue, ainsi qu'une plateforme à distance.

II.2.2. La Tour aux figures de Jean Dubuffet

Ouverte en 2020, la *Tour aux figures* est une « sculpture monumentale » haute de 24 mètres, érigée dans le parc départemental de l'Île Saint-Germain. Depuis septembre 2020, date de réouverture de la *Tour aux figures*, l'objectif du Département est triple : accompagner la création et la valorisation du patrimoine et de l'art contemporain, proposer une offre de visite exigeante et accessible et rendre visible ce nouvel équipement culturel singulier sur le territoire.

En 2021, 2 000 visiteurs environ ont été accueillis. En 2022, l'objectif sera de densifier l'offre de visites de la *Tour aux figures* et de son espace de médiation.

II.2.3. Domaine de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand

L'année 2021 a permis de consolider les orientations du parcours permanent et d'améliorer la présentation et la médiation dans les espaces visitables, tout en développant les outils de visite en autonomie.

Le Département s'est également attaché à déployer des animations dans le parc. Ainsi une balade sonore a été créée dans le parc littéraire permettant d'appréhender la relation de l'auteur avec son parc.

Au total 16 000 visiteurs ont été accueillis (hors jardin).

Deux expositions ont été présentées en 2021. « Romance à l'Alhambra un livre, un opéra : Chateaubriand-Cherubini » et « Un peintre romantique dans la Calabre napoléonienne : Franz Ludwig Catel. Dessins de la Bibliothèque nationale de France ». 274 actions ont été réalisées sur le site tout au long de l'année pour maintenir la continuité du service public, la visibilité et la fréquentation, notamment dans le parc qui est resté ouvert tous les mois de l'année. Le numérique a en outre pris le relais de la fermeture : ateliers d'écriture en ligne, conférences par Teams et création d'une rubrique « Écouter, voir et lire » sur le site internet.

Malgré le contexte sanitaire, la biennale littéraire consacrée à Victor Hugo a été organisée en 2021. Placée sous le commissariat de Jean-Marc Hovasse (professeur de littérature française à Sorbonne Université) et de Bernard Degout (directeur de la Maison de Chateaubriand), elle a été largement digitale : interviews des participants, conférences en ligne sur Teams et mises en ligne sur le site internet (réécoute des conférences et extraits des spectacles). Dans le cadre de cet événement, la Maison de Chateaubriand a accueilli un invité de marque : Fabrice Luchini pour une lecture dans le parc le 10 juin. La prochaine biennale littéraire devrait avoir lieu en mai 2023 et elle sera consacrée à Alphonse de Lamartine.

Le Prix Chateaubriand, prix littéraire fondé en 1987 par le Département des Hauts-de-Seine, a été attribué en 2021 à Jean-Louis Cabanès et Pierre Dufief pour leur ouvrage *Les Frères Goncourt* aux éditions Fayard. En complément de ce prix, le Département a attribué en 2021 le Prix Chateaubriand des Collégiens à *Derrière toi*, tome 1 : *La malédiction des 33* d'Evelyne Brisou-Pellen, Bayard Jeunesse. Le prix est décerné par un jury de collégiens à un ouvrage d'histoire conçu à destination du « jeune public ».

II.2.4. Musée du Domaine départemental de Sceaux

L'année 2021 a été une année de réappropriation du site dans un contexte contraint alternant ouvertures et fermetures, reports et annulations, mise en place et adaptations du protocole sanitaire propre à l'accueil sécurisé du public et des équipes du musée. En 2021, le musée a accueilli 21 000 visiteurs, soit 22 % de plus qu'en 2020 et une fréquentation stable comparée à 2019. 46 événements/animations et 2 expositions se sont tenus.

L'exposition consacrée à Jacques Zwobada (1900-1967), présentée du 18 septembre 2021 au 20 mars 2022 dans les Écuries du Domaine départemental de Sceaux, regroupe près de 150 œuvres de l'artiste, dessins, sculptures et documents d'archives. L'exposition s'est accompagnée d'une riche programmation à destination du grand public, des familles et des scolaires, ainsi que de la publication d'un catalogue. L'essentiel des prêts est issu du fonds d'atelier conservé à Fontenay-aux-Roses (collection Anne Filali). Il est complété de plusieurs œuvres provenant de collections privées ou d'institutions publiques (Centre Pompidou, musées du Havre, de Grenoble et de Boulogne-Billancourt).

L'année 2021 a permis la préparation du projet phare de l'année 2022 qui concernera la présentation d'une exposition organisée en partenariat avec le musée des Beaux-Arts d'Orléans réunissant les plus belles feuilles de ce musée, autour des plus grands noms de l'histoire de l'art français : Nicolas Poussin, Charles Le Brun, Jean-Antoine Watteau, François Boucher, Jean-Honoré Fragonard, Jacques-Louis David, Théodore Géricault, Pablo Picasso, etc. Le premier acte (XVI^e-XVIII^e siècle) sera présenté du 6 mai au 17 août et le second (XIX^e-XX^e siècle) du 8 septembre au 31 décembre.

En 2021, le musée a fait évoluer sa programmation en proposant quatre rendez-vous au public, intitulés « Les Grandes Heures de Sceaux ». À cette occasion, les trois siècles d'histoire locale et nationale sont mis en lumière, et sont intégrés dans le projet scientifique et culturel du musée. Ces manifestations ont lieu sur tout un week-end autour d'un thème commun, du vendredi soir au dimanche après-midi en direction de tous les publics : familles (activités collectives), enfants (ateliers), connaisseurs (conférences), publics éloignés de la culture (visites adaptées). Des manifestations plus fédératrices seront également proposées : concerts, projection de films, représentations théâtrales...

Les Grandes Heures de Sceaux ont rencontré un écho favorable auprès du public et se poursuivront en 2022 avec de nouvelles thématiques dans une perspective partenariale avec la ville de Sceaux et

les établissements du territoire : les Trois Mousquetaires (époque Colbert), la montgolfière (époque Penthievre), café et chocolat (époque Maine), jeux et jouets (époque Trévise).

Concernant les collections, l'année 2021 a été marquée par la mise en ligne des collections muséales et documentaires du musée du Domaine départemental de Sceaux qui sont à nouveau accessibles en ligne.

II.2.5. Le musée départemental Albert-Kahn

En 2021, l'activité s'est organisée autour de trois objectifs principaux : accueillir le public au jardin, assurer le rayonnement des collections et préparer la réouverture du musée, programmée au printemps 2022. Resté ouvert jusqu'en septembre 2021, le jardin a accueilli plus de 82 000 visiteurs dans des conditions adaptées au contexte sanitaire, les bâtiments étant fermés pour travaux.

Pendant les travaux du futur bâtiment, les équipes du musée se sont attachées à préparer les outils pour anticiper et accompagner la réouverture.

Ainsi une application, Madame Laurent, a été conçue comme un outil de médiation innovant sous la forme d'un « chatbot » ou robot conversationnel, incarné par un avatar - celui de Madame Laurent, gouvernante d'Albert Kahn - accessible *in situ via* smartphone et sur le site internet du musée.

Les objectifs sont multiples : assurer un premier niveau d'information, interactive et intuitive, aux visiteurs, offrir un accompagnement adapté en amont, pendant et après la visite, et inciter à la découverte du projet muséal d'ensemble liant jardin et collections d'images.

Deux ouvrages à destination du grand public ont été réalisés en 2021, dont le guide botanique du jardin, sorti en juin, et le guide consacré au nouveau musée qui a été préparé pour une parution en 2022.

Enfin, la majorité des actions ont été consacrées à la préparation de la réouverture complète du site programmée au printemps 2022 pour une véritable renaissance après plus de cinq ans de travaux.

II.3. La politique d'éducation artistique et culturelle

2021, bien que profondément marquée par la crise sanitaire, a été une année placée sous le signe du partage et de la cohésion, positionnant **la « culture pour tous » au cœur de la politique culturelle** départementale. L'ensemble des dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés aux collégiens mais aussi aux publics les plus éloignés de la culture a été maintenu et adapté grâce à l'implication des partenaires culturels du territoire et la volonté des professeurs et encadrants.

Ainsi 10 000 collégiens et près de 800 personnes du champ des solidarités ont pu bénéficier des actions culturelles proposées par le Département. Le Département a poursuivi et consolidé son soutien aux équipements culturels structurants, leur permettant à eux aussi de s'adapter et de poursuivre leur travail d'accompagnement de création et de diffusion artistique.

En 2021, le Département a déployé une nouvelle initiative dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit du dispositif « **1 Mois 1 Œuvre** » dont l'objectif est de soutenir la jeune création, de rendre accessible l'art contemporain à tous les publics et plus spécifiquement à ceux qui en sont le plus éloignés.

II.4. La politique de subvention : équipements structurants et Schéma des enseignements artistiques

Le Département soutient **29 équipements culturels structurants** sur son territoire par des conventionnements triennaux reposant sur trois critères :

- l'identité artistique ;
- l'ancrage territorial ;
- le rayonnement au-delà des frontières communales.

La fréquentation globale de ces équipements a été fortement impactée par la crise sanitaire, avec seulement 155 000 spectateurs accueillis pendant la saison 2020/2021 contre 302 000 pour la saison 2019/2020.

Le montant global des subventions allouées aux équipements structurants au titre de 2021 est de 4 463 330 €.

II.5. La production d'une offre culturelle

Les Festivals Chorus et Jazz à La Défense ont dû s'adapter au contexte sanitaire : jauges, programmation, accueil du public et communication digitale. Les objectifs de ces deux festivals sont d'accompagner la création et l'émergence artistique sur le territoire et de proposer une programmation musicale exigeante et accessible à tous les publics.

Avec un peu plus de 14 000 personnes (10 396 en 2020) sur les deux festivals, les festivals ont permis de continuer le travail de repérage et de soutien à l'émergence et ont pu participer de ce fait à la reprise de la vie culturelle sur le territoire, et au-delà.

III. Direction du Développement territorial

La direction du Développement territorial a pour mission de favoriser le développement du territoire, aussi bien en matière d'aménagement et d'urbanisme qu'en matière économique, touristique et de développement de projets innovants et participatifs.

Elle porte les enjeux de transition et d'innovation territoriale et accompagne à tout niveau (économie, aménagement, urbanisme, tourisme, développement de projet de toute nature, *open data* et SIG...) les communes dans leurs stratégies et réflexions territoriales.

Pour cela, elle est amenée à travailler en partenariat avec de nombreux acteurs, qu'elle mobilise pour remplir sa mission : communes, établissements d'enseignement supérieur, consulaires, incubateurs, établissements publics, associations, etc. et assure la promotion du territoire à de multiples occasions (salons entre autres).

Elle est également le lieu de production de l'information territoriale : *open data*, infographie, cartographie, études, prospective, documentation.

L'année 2021 a été principalement marquée par la continuité du plan de relance destiné à lutter contre les conséquences économiques de la Covid-19 et par le développement de projets ou d'outils innovants et participatifs permettant d'inscrire le territoire dans une transition territoriale adaptée.

Par ailleurs, pour la 4^e année consécutive, le Département a fait calculer son indice de positivité, qui s'est traduit par une amélioration de son score par rapport à 2020, s'établissant à 78/100.

III.1. Apporter un soutien financier de nature sociale en direction des petites entreprises face à la crise sanitaire de la Covid-19

30 millions d'euros ont été attribués pour permettre de soutenir en 2020 et 2021 les chefs de petites entreprises en difficulté. Mise en œuvre en partenariat avec les deux chambres consulaires des Hauts-de-Seine, **l'aide départementale Relance 92** attribuée aux entreprises de moins de 20 salariés leur a permis un soutien financier de 10 000 € maximum, portant sur la perte de chiffre d'affaires, le loyer, des dépenses de protections sanitaires et/ou numériques.

5 729 entreprises ont pu en bénéficier, permettant ainsi le maintien de 22 900 emplois dans le département.

En complément, 3,67 millions d'euros ont été votés en 2020 et 2021 pour abonder au **fonds régional de prêt « Résilience Île-de-France & Collectivités »**, dont la gestion a été confiée à InitiActive Île-de-France. 704 entreprises des Hauts-de-Seine ont pu bénéficier de prêts d'une durée de 2 à 6 ans.

Sur demande du Département, la CMA 92 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine) a par ailleurs mis en place une **cellule de crise** pour répondre aux questions quotidiennes des entreprises, visant notamment à faciliter la compréhension et l'accès aux dispositifs d'aide et ainsi répondre à la problématique de sauvegarde économique des entreprises. Au total, la cellule d'urgence a pu conseiller plus de 1 100 entreprises en 2020 et 2021.

La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) des Hauts-de-Seine a par ailleurs créé à la demande du Département un **programme collectif destiné aux entrepreneurs en échec**, victimes de la crise, afin de réenclencher rapidement un nouveau projet d'activité. Ce programme était composé de 3 modules (Module 1 « Sortir de l'échec : accompagnement psychologique de l'échec perçu » ; Module 2 « Une idée en OR : démarche tutorée d'idéation de nouveaux projets d'activité » ; Module 3 : « Se (re)lancer : structuration et lancement d'un nouveau projet pour leur entreprise »).

Enfin, le Département a contribué à la création de l'association **APESA 92**, destinée à aider les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë. L'année 2021 a été consacrée à constituer le réseau mutuel d'assistance, à recruter et former 20 psychologues des Hauts-de-Seine et 102 sentinelles donneuses d'alerte. 8 premiers entrepreneurs ont été pris en charge en fin d'année.

III.2. Développer l'innovation

En 2021, le Département a lancé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine un programme d'acculturation à l'innovation pour les entreprises matures du département souhaitant développer des actions innovantes dans leur activité et leur offre de service. Ce programme mobilise :

- le réseau des entreprises innovantes, en s'appuyant sur une plateforme numérique d'expériences, d'événements « Happy H'innov » et de visites de cas d'innovation « H'innov tour » ;
- le groupe Plato Innovation, consistant en un programme de formation pour 15 entreprises « orphelines » d'innovation sur 12 mois avec l'accompagnement par des cadres coaches de grandes entreprises.

Enfin en 2021, le Département et la CCI des Hauts-de-Seine ont inauguré le **Positiv' Incuba'School** accélérateur d'entrepreneuriat, dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet, par la co-construction participative.

En 2021, une quatrième promotion du Curious Lab' a été lancée, portant à 20 le nombre de communes participantes et à 50 le nombre de défis intégrés au Curious Lab'. 630 étudiants ainsi qu'une classe de collégiens ont travaillé sur les défis communaux depuis le lancement. Le Curious Lab' est un laboratoire d'ingénierie territoriale au service des communes, au sein duquel les étudiants du territoire contribuent au montage de projets innovants de toute nature : concertation, organisation du travail, développement durable, urbanisme, économie, circulation...

Cette initiative s'est vue récompensée de 3 prix : prix Territoria d'Argent, Prix de la *Gazette des Communes* et trophée Innov'acteurs d'Or.

III.3. Faire connaître et dynamiser les savoir-faire et promouvoir le territoire

Afin de valoriser ses entreprises et ses savoir-faire, le Département a participé à l'organisation de différents concours ou labels :

- un concours sur le thème du gâteau intitulé « **Imaginez le gâteau des Hauts-de-Seine** » ouvert aux artisans du département ;
- un concours de photographie intitulé « **Mon regard sur les Hauts-de-Seine** ». Ce concours avait pour objet la valorisation des savoir-faire artisanaux et la promotion de l'attractivité du territoire ;
- le concours « **Trophée CM@92 Objectif Web** » qui récompensait les entreprises artisanales alto-séquanaises ayant développé un site internet et utilisant le numérique pour mettre en avant leur savoir-faire et leur activité ;
- le concours « **Shop & Design** » ouvert à tous les commerces alto-séquanais ayant réalisé dans les trois dernières années des travaux de rénovation ou de création, en binôme avec un architecte/designer. 6 lauréats ont reçu ce trophée en novembre 2021 ;
- le concours « **Made in 92** », qui valorise le dynamisme entrepreneurial du département, en récompensant des *start-ups* dans plusieurs catégories : innovation, création, croissance, solution digitale, transition énergétique, étudiant, etc. En 2021, 560 candidatures ont été reçues et 11 prix décernés autour du thème « Entreprendre dans la tempête » ;
- le label « **Artisan du Tourisme** » créé en 2018 pour valoriser l'attractivité du département à travers le savoir-faire des entreprises artisanales. En 2021, 84 artisans ont reçu ce label.
- les labels **Charte qualité confiance** et **Charte qualité performance**, gages de qualité d'accueil, de conseil et de management, ont été attribués à 711 nouveaux artisans en 2021.

Afin de promouvoir le territoire, le Département a renouvelé en 2021 sa présence en tant que Grand Partenaire au Salon de l'Innovation dans le domaine de la construction et de l'aménagement des territoires (MID) et a participé pour la première fois aux Universités des Mairies.

III.4. Accompagner le développement du territoire

Lancée en 2019, la stratégie d'innovation urbaine se consolide chaque année. Stratégie visant à encourager, faciliter et valoriser les projets urbains innovants menés dans l'Ouest francilien, elle compte à ce jour de nombreux partenaires : plus d'une vingtaine de communes et établissements publics territoriaux, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92), l'Institut Paris Région (ex-IAU Île-de-France), Paris La Défense et Citallios.

En 2021, de nombreuses actions ont été réalisées :

- une 3^e édition du Prix interdépartemental de l'innovation urbaine, organisée le 13 octobre 2021 au Salon des Mairies, a permis de valoriser 11 projets urbains innovants de l'Ouest francilien (8 dans le département des Hauts-de-Seine et 3 dans le département des Yvelines). Ce prix sera reconduit en 2022 ;
- 3 ateliers de l'innovation urbaine, qui visent à favoriser l'échange d'expertise de projets innovants au sein du réseau, ont été organisés sur les thèmes suivants :
 - « Vers une architecture écologique : quelles solutions pour des bâtiments éco-construits ? », avec la participation de l'IPR, du CAUE 92, d'Ekopolis, de Fibois et de 13 communes,
 - « Des villes résilientes où il fait bon vivre : des espaces urbains favorables au bien-être », avec la participation de l'IPR et du CAUE 92, de 15 communes et de 2 établissements publics territoriaux, de Citallios, de la SPL (Société Publique Locale) Val de Seine Aménagement et de Paris La Défense,
 - « Des villes résilientes où il fait bon vivre - Habiter l'Ouest francilien demain », avec la participation de l'IPR et du CAUE 92, de 7 communes et de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- Les trois *Carnets de l'innovation urbaine*, restituant les échanges qui se sont tenus lors des ateliers de la Saison#1 « Concilier qualité et densité », et visant à mettre en valeur les projets innovants dans les Hauts-de-Seine, ont été finalisés et publiés au cours de l'année 2021

III.5. Développer l'attractivité touristique

L'activité tourisme s'appuie sur la stratégie de développement touristique Hauts-de-Seine-Yvelines (2017-2021).

La deuxième édition du Pass Malin Yvelines-Hauts-de-Seine s'est tenue à partir du 2 mai 2021, proposant une offre de réduction tarifaire d'au minimum 15 % valable dans des sites culturels, patrimoniaux, événementiels et de loisirs partenaires, pour le grand public, en particulier aux familles. Le label Artisan du Tourisme a connu également sa 4^e édition en 2021.

Plusieurs développements ont été conclus dans le domaine du *slow tourisme* : valorisation des 3 itinéraires de cyclotourisme (la Seine à Vélo, la Véloscénie et l'Avenue Verte London-Paris), déploiement de la marque « Accueil vélo » sur le territoire, valorisation de la randonnée via deux applications numériques enrichies (Randonnées Hauts-de-Seine et Runnin City), expérimentations de promenades fluviales avec l'opération « Mercredi, j'ai bateau » et enfin expérimentation d'une navette fluviale lors des Journées européennes du patrimoine.

Enfin, le nouveau dispositif Billet Destination Hauts de Seine a été déployé. Il ambitionne, en s'adressant aux habitants des Hauts-de-Seine et notamment aux familles, de soutenir l'activité des professionnels du tourisme local. Ce dernier propose aux habitants des Hauts-de-Seine, via un jeu-concours, un chéquier numérique d'une valeur de 100 € pour les familles et de 50 € pour les individuels. Ce chéquier est utilisable au sein d'un réseau de professionnels touristiques volontaires implantés sur le territoire.

III.6. Enrichir et partager les données géographiques

Le système d'information géographique (SIG) départemental et l'*open data* bénéficient d'un riche patrimoine de données géographiques à maintenir, enrichir et partager. Les données sont accessibles via l'*open data* (opendata.hauts-de-seine.fr) destiné au plus grand nombre et le Géoportail départemental (geo.hauts-de-seine.fr) qui s'adresse avant tout aux professionnels de la donnée géographique.

L'*open data* reste un portail web toujours aussi consulté en 2021, avec en moyenne 16 000 utilisateurs chaque mois.

En octobre 2021, le projet de mise en place d'un véritable système d'information documentaire a pris fin avec la mise en ligne du nouveau portail documentaire à destination de tous les agents : documentation.hauts-de-seine.fr. Les produits documentaires (infolettre, veille personnalisée, dossiers documentaires...) sont élaborés et adressés à partir du portail qui permet à tous les agents d'accéder à l'ensemble de l'offre documentaire et de la personnaliser suivant leurs besoins.

IV. Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement

La direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement met en œuvre la stratégie nature du Département, à travers trois compétences spécifiques : la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS), l'élaboration et l'animation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et la protection des arbres d'alignement sur les routes départementales.

En outre, elle assure des missions d'ingénierie environnementale portant sur la lutte contre les pollutions, la transition écologique et le développement durable de son territoire.

16 millions de visiteurs ont fréquenté les espaces offerts au public par le Département en 2021.

La direction gère un **patrimoine** composé de :

- **27 espaces naturels sensibles (ENS)** : parcs, jardins, bois et promenades, soit 620 hectares ;
- **5 sites à vocation sportive** (Jardy, Pré Saint-Jean, Yves-du-Manoir, la Grenouillère, Île de Monsieur) ;
- **4 promenades** linéaires (Jacques-Baumel, Vallons de la Bièvre, Promenade Bleue, Quatre-Forêts) ;
- **4 000 arbres** des 93 collèges et établissements sociaux ;
- **30 000 arbres d'alignement** sur les routes départementales ;
- **27 hectares d'espaces végétalisés** dans les 24 établissements sociaux, les bâtiments administratifs et les 3 établissements hors du département ;
- **250 manifestations par an** sont autorisées et surveillées dans les parcs et jardins départementaux.

IV.1. Les grands projets 2021

IV.1.1. Le parc du Domaine départemental de Sceaux : restauration des cascades et des perrés

Les travaux de réfection des cascades et des perrés du Grand Canal et de l'Octogone ont eu lieu d'octobre 2019 à juin 2021, avec une inauguration en septembre 2021 pour clôturer l'opération. Le coût global de l'opération s'élève à 9,2 millions d'euros.

À ces travaux concernant les cascades et perrés, s'ajoutent également le réaménagement paysager du parking de l'esplanade, la requalification paysagère des bosquets de Pomone et des Taureaux ainsi que la réintroduction du potager de La Quintinie autour du pavillon de l'Aurore, projets qui ont connu en 2021 des avancées déterminantes en vue d'un démarrage des travaux à partir de 2023.

IV.1.2. Le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups : aménagement du jardin de l'Aigle Blanc

L'Aigle Blanc est un espace boisé réaménagé de 11 235 m² avec l'installation d'une aire de jeux, la mise à disposition de tables de pique-nique. L'aménagement prévoit également une régénération du boisement existant, la matérialisation de l'emprise en surface de l'aqueduc Colbert et la création d'une ouverture dans le mur ancien.

2021 a été pleinement consacrée aux travaux qui s'achèveront en avril 2022 pour un coût total de 700 000 euros.

IV.1.3. La promenade des Vallons de la Bièvre : recomposition paysagère

Afin d'affirmer sa fonction de continuité écologique, des travaux paysagers d'un coût global de 1,6 million d'euros se sont achevés en juillet 2021 dans **le secteur d'Antony** avec la recomposition paysagère de la promenade des Vallons de la Bièvre et les abords de la place Lexington et de la rue du Colonel-Fabien.

Ainsi, les circulations ont été mises aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et de nouveaux

espaces de détente ont été créés : une aire de jeux, un espace ludique intergénérationnel ainsi qu'un espace canin. Une soixantaine d'arbres et des massifs arbustifs ont été plantés dont des essences fruitières.

Afin de redonner un meilleur niveau d'usage et reconstituer un espace public de qualité et d'améliorer la lisibilité de la promenade des Vallons de la Bièvre depuis la ville, un nouvel espace ludique sera implanté sur le **secteur de Bagneux**. Les travaux ont été engagés en juin 2021 pour une durée d'un an environ, pour une estimation globale de 1,4 million d'euros.

IV.1.4. Le parc départemental de la Folie Saint-James : restauration du Grand Rocher

Ce jardin historique de style anglo-chinois classé monument historique comporte quelques rares « fabriques » qui subsistent, dont le Grand Rocher qui abrite des salles souterraines. Ce monument est en cours de restauration pour une livraison au printemps 2024. Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 million d'euros.

IV.1.5. Le Parc départemental des sports de La Grenouillère : réfection du terrain de football

Afin de rendre praticable le terrain toute l'année par les clubs de plus en plus nombreux, du gazon synthétique a été posé sur ce terrain initialement en schiste.

L'opération s'est déroulée de juin à septembre 2021 pour un budget global de 1,2 million d'euros.

IV.2. Gestion du patrimoine arboré et protection végétale

Le patrimoine arboré des voiries départementales, des parcs et des collèges fait l'objet d'une attention particulière.

Le Conseil départemental procède au suivi de l'état sanitaire et de résistance mécanique de l'ensemble de ses arbres. Les diagnostics sanitaires sont réalisés de manière approfondie par une agence d'expertise tous les 3 ans sur les voiries et les collèges, et tous les 4 ans dans les parcs. Les techniciens arboricoles, quant à eux, réalisent des observations visuelles intermédiaires et régulières. Par ailleurs, des plans de gestion forestiers sont réalisés pour les parcs et jardins afin de définir la gestion forestière des boisements sur 10 ans.

Les diagnostics approfondis effectués en 2021 :

- 11 villes (Asnières, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, La Garenne-Colombes, Malakoff, Villeneuve-la-Garenne), pour 8 074 arbres.
- 34 collèges pour 1 445 arbres.
- 13 parcs en diagnostic phytosanitaire (parc départemental des Chanteraines secteur Hautes Bornes/Chazottes, jardin Albert-Kahn, coteau de Garches, parc départemental Pierre-Lagravère, stade départemental Yves-du-Manoir, stade Chazottes, Domaine départemental de Sceaux, secteur Est/Grenouillère boisement piscine, parc départemental Henri-Sellier secteur 1, Maison de Chateaubriand), ainsi que 2 contrôles (parc départemental de l'Île Saint-Germain, Domaine départemental du Haras de Jardy).

Durant l'année 2021, trois plans de gestion forestiers ont été réalisés : jardin Albert-Kahn, promenade départementale des Vallons de la Bièvre, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups).

L'optimisation de cette gestion est assurée par la mise en place de bases de données informatisées.

IV.2.1. Alignements d'arbres des routes départementales

Les principales régénérations d'alignement en 2021 (en dehors des remplacements ponctuels d'arbres) ont été réalisées sur :

- la RD 7, quai du Président-Paul-Doumer ou quai du Maréchal-Joffre à Courbevoie (63 arbres) ;
- la RD 914, boulevard de La Défense ou boulevard des Bouvets à Nanterre (21 arbres).

IV.2.2. Arbres des parcs départementaux

En 2021, de nombreux arbres et baliveaux ont été plantés dans les parcs :

- parc départemental des Chanteraines : régénération de boisement, plantation de 10 arbres et 90 baliveaux ;
- parc départemental Pierre-Lagravère : plantation de 31 arbres ;
- parc départemental André-Malraux : plantation de 21 arbres ;
- Domaine départemental du Haras de Jardy : plantation de 20 arbres ;
- parc départemental de l'Île Saint-Germain : plantations de 18 arbres.

IV.2.3. Arbres des collèges

Le service a procédé à l'abattage de 11 arbres, pour 34 arbres plantés.

IV.2.4. Protection végétale

La protection végétale est une action importante qui contribue à la préservation des végétaux et à la protection des usagers des parcs, des collèges et des routes. Cette lutte est principalement biologique. Elle bannit l'emploi de pesticides et d'engrais de synthèse depuis le 1^{er} janvier 2007.

En 2021, les interventions principales ont eu pour but de lutter contre la processionnaire du pin, le parasite du buis, la processionnaire du chêne, le puceron du tilleul, le tigre du platane, la galéruque des aulnes, les termites, les rats par piégeage et le frelon asiatique.

IV.2.5. Mise à jour du guide de l'arbre et du barème de valeur des arbres et des mesures de compensation

Le *Guide de gestion contractuelle de l'arbre dans les Hauts-de-Seine* est un outil de référence pour les gestionnaires de patrimoine arboré. Approuvé en 2004, il est assorti du barème de valeur des arbres et d'un dispositif de compensation financière voté par le Conseil départemental en 2018. En 2020, a été initiée la mise à jour de l'ensemble de ces documents en vue de renforcer la protection du patrimoine arboré. Ce travail s'est poursuivi en 2021. Le nouveau guide de l'arbre ainsi que le nouveau barème de valeur des arbres seront présentés courant 2022.

IV.3. Accueil du public et manifestations

L'accueil et la sécurité du public dans les parcs sont assurés par des agents d'accueil et de surveillance du service Accueil et surveillance, en relation constante avec les services de secours et la Police nationale.

Les équipes sont basées dans les domaines départementaux de Sceaux et de la Vallée-aux-Loups, dans les parcs départementaux de l'Île Saint-Germain, André-Malraux, du Chemin de l'Île et des Chanteraines. Elles veillent au respect du règlement des parcs, jardins et promenades départementaux et à la tranquillité des usagers. 601 rapports circonstanciés ont été rédigés cette année. Le poste d'accueil et d'assistance permet de coordonner l'action de tous les intervenants et de renseigner les usagers. À ce titre, il a répondu à 2 663 sollicitations en journée au cours de l'année.

Les demandes de manifestations ont connu une forte hausse cette année en comparaison avec l'année précédente. Cela s'explique notamment par la levée des restrictions sanitaires liées à la pandémie sur la période printanière et estivale.

À ce titre, 145 Arrêtés d'Occupation Temporaires (AOT) du domaine public ont été délivrés en 2021 pour un total de 210 manifestations. La recette totale dégagée par les événements réalisés s'élève à 15 908,50 €.

Le Domaine départemental de Sceaux et le parc départemental de l'Île Saint-Germain restent néanmoins les espaces les plus convoités par les organisateurs.

Deux temps forts ont lieu en 2021 au domaine départemental de Sceaux : le spectacle des cascades les 18 et 19 septembre avec 20 000 visiteurs et le congrès Hortis (association nationale des

responsables d'espaces de nature en ville) les 14 et 15 octobre 2021 avec 250 participants. Ce congrès-colloque a été l'occasion de promouvoir l'action départementale et notamment sa nouvelle stratégie nature, dont un des chapitres présente un enjeu qui préoccupe toutes les villes urbaines de France : la nature en ville et la valorisation des interstices.

Le bilan global des manifestations régulières est encourageant, les manifestations ont pu se dérouler à partir d'avril 2021 et augmenter en jauge à partir de juin 2021. Ainsi, près de 5 000 personnes ont pu participer à une manifestation, c'est un chiffre en hausse car réalisé sur une période de 6 mois en raison de l'application des mesures gouvernementales.

Les parcs ont également été le lieu d'actions d'activités pédagogiques ciblées vers les publics des solidarités ou les jeunes.

IV.3.1. Les ateliers adaptés de la ferme du parc des Chanteraines proposés pour les personnes en situation de handicap

Chaque mardi deux groupes de personnes en situation de handicap de Centre d'Accueil de Jour (CAJ) sont accueillis pour des ateliers sur 3 thématiques en alternance : le jardin potager, la médiation animale, l'expérimentation sensorielle de la nature. Ce sont 76 ateliers répartis sur l'année qui sont proposés.

IV.3.2. Les ateliers pédagogiques de la ferme du parc des Chanteraines

Elles se sont déroulées autour de visites libres, d'accueil de groupes scolaires et de journées portes ouvertes lors de l'opération de tonte des moutons en mai et des Rendez-vous aux jardins en juin. De juin à octobre, chaque premier mercredi après-midi du mois, le public peut venir découvrir les produits du potager et repartir avec un panier garni de légumes, de fruits saisonniers et d'œufs en vente auprès des fermiers.

IV.4. Actions en faveur de l'environnement

IV.4.1. La stratégie nature votée le 2 avril 2021

En 2021, le Département a voté sa stratégie nature, stratégie ambitieuse visant à reconnecter les Alto-Séquanais à la nature. Le grand objectif est de mettre chaque habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace de nature et de le connecter à une trame éco-paysagère de plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts.

Ses grands principes :

- créer de nouveaux espaces et liaisons ;
- acquérir, aménager, accueillir, entretenir, rénover, valoriser sont les verbes forts de la stratégie du Département ;
- développer des îlots de verdure et de fraîcheur, notamment au sein des collèges publics ; et en valorisant les délaissés et autres interstices urbains ;
- générer des partenariats pour étendre son action et créer de nouvelles opportunités ;
- valoriser les espaces de nature pour leur contribution positive aux enjeux de bien-être en ville, de santé humaine, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Le plan d'actions 2021-2025 vise à :

- créer et protéger 20 hectares d'espaces de nature supplémentaires
- rénover 60 hectares d'espaces de nature pour une meilleure qualité paysagère et écologique
- planter 19 000 arbres
- créer 5 km de promenades vertes supplémentaires

Ces objectifs sont supportés par un budget prévisionnel de 187 M€ d'investissement et de 62 M€ de fonctionnement sur les 5 prochaines années.

IV.4.2. Le 10^e Rapport départemental sur la situation en matière de développement durable

En 2021, le Département a approuvé le 10^e rapport départemental sur la situation en matière de développement durable. Il valorise le Département comme une administration exemplaire et un véritable acteur de la transition sur son territoire.

L'ensemble de ses politiques est ainsi présenté de façon transversale à travers 4 enjeux majeurs :

- un environnement sain ;
- un territoire solidaire ;
- un territoire dynamique et attractif ;
- une administration innovante et responsable.

IV.4.3. Le 4^e bilan des gaz à effet de serre (GES) et le plan de décarbonation 2022-2024

Le Département a approuvé en 2021 son 4^e bilan assorti du plan d'actions sur la période 2022-2024, visant une réduction de son empreinte carbone de 12 % d'ici 2024 sur les émissions directes et indirectes de GES liées à l'énergie et *a minima* 10 % sur la partie achats et déplacements. Ce plan comprend 14 actions contribuant à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'effort se concentre sur les postes les plus émetteurs comme les collèges. Une baisse de la consommation énergétique de 30 % est attendue ; 62 collèges sont déjà dotés d'un CPE (Contrat de Performance Énergétique) et d'ici 2024 tous les collèges publics (93) le seront. Plus largement, le développement des pistes cyclables, des tramways, des espaces de nature en ville, des îlots verts dans les collèges, un approvisionnement responsable et de qualité dans les cantines des collèges sont des contributions départementales fortes à la transition écologique de son territoire.

IV.4.4. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026

En tant qu'autorité gestionnaire d'infrastructures de transport (les routes départementales avec plus de 3 millions de voitures par an), le Département élabore et met à jour son PPBE, qui tend à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes (son patrimoine vert). Le réseau départemental concerné représente un linéaire de 268 km sur le total des 314 km de patrimoine routier. 25 zones correspondant aux plus fortes densités de personnes exposées ont été identifiées (densité d'habitants impactés par km de routes départementales supérieure à 2 000 hab/km). Elles concernent 14 routes départementales réparties sur 11 communes. Après consultation des habitants pendant 2 mois, le PPBE a été voté par l'assemblée départementale en octobre 2021.

IV.4.5. Le dispositif d'éducation à l'environnement « Éco-collèges 92 » sur l'année scolaire 2020-2021

Dans le cadre du dispositif Éco-collèges, 144 animations, sensibilisant 2 879 collégiens, ont été menées. Elles incluent 8 animations sur les effets du bruit sur la santé des collégiens dans le cadre du plan d'action du PPBE du Département. La borne interactive « Développement durable » a été prêtée dans 20 établissements.

L'aide à la mise en œuvre de jardinages/potagers pédagogiques dans les collèges a permis la réalisation de 10 projets, soit 44 projets aidés par le Département depuis 2016.

IV.4.6. Les MEDDAILLES - Les Médailles du Développement Durable

En 2021 a été lancée la première édition des « MEDDAILLES » le 31 mai avec 28 collèges candidats, dont 6 000 élèves engagés dans des actions de développement durable. 64 médailles ont ainsi été décernées, le lauréat du prix du Jury a obtenu une récompense de 5 000 €.

IV.4.7. De nouveaux critères d'analyse pour les contrats de développement Département-Ville

En 2021, le Département des Hauts-de-Seine a souhaité privilégier les projets exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique présentés par les communes dans les contrats de développement Département-Ville. Désormais, la reconnaissance de l'exemplarité d'une opération en matière de développement durable est un élément décisionnel, pris en compte prioritairement dans l'appréciation pour la détermination du montant de la subvention accordée.

L'objectif de ce « volet DD, protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique » est d'identifier les éléments qui attestent que l'opération est remarquable en la matière : précision de la démarche, exemplarité au-delà de la réglementation, justificatif de labellisation/certification, suivi et évaluation du projet.

En 2021, 27 opérations ont été étudiées visant la programmation triennale de 8 communes. 5 avis « très favorable », 14 avis « favorable » et 8 avis « peu convaincant » ont été rendus.

IV.4.8. Convention avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le Département a négocié en 2021 une convention avec l'Office National des Forêts pour mieux protéger et valoriser les quatre grandes forêts domaniales des Hauts-de-Seine (Meudon, Verrières, Fausses-Reposes et la Malmaison). La convention se déploie sur les 5 prochaines années, prévoyant un subventionnement pour l'entretien et l'aménagement à hauteur de 475 000 € par an. Il s'agit à la fois de protéger ces sites, tout en les rendant plus accessibles aux habitants.

V. Direction des Mobilités

Dans le cadre de la politique définie par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine en matière de déplacements, la direction des Mobilités a pour principales missions de :

- requalifier de grands axes routiers du département pour améliorer les mobilités, le cadre de vie et la sécurité routière ;
- assurer la co-maîtrise d'ouvrage des opérations de tramways dans le Département ;
- promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de nouvelles mobilités favorisant les déplacements alternatifs à la voiture ;
- surveiller, entretenir et rénover l'éclairage public et réaliser la mise en valeur lumineuse des ponts sur la Seine ;
- étudier les priorités relatives aux grandes infrastructures de transports et l'évolution de la desserte intra-départementale ;
- anticiper et prendre en compte l'ensemble des évolutions sociétales et les effets de la transition climatique et énergétique sur la conception et la réalisation des infrastructures.

V.1. Les grands projets

V.1.1. Tramway T10 : création à Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis Robinson et Clamart

Afin de faciliter les déplacements des habitants et salariés du sud du Département, et offrir une alternative à l'usage de la voiture tout en accompagnant le développement urbain et le réaménagement de l'espace public, les travaux de création du T10 se sont déployés en 2021.

La mise en service est prévue courant été 2023, pour un coût global du projet de 288 millions d'euros.

V.1.2. Tramway T1 : prolongement à Asnières et Colombes

Afin de faciliter les déplacements des habitants (dont le nombre est estimé à 200 000 desservis directement) et salariés du nord du Département, et offrir une alternative à l'usage de la voiture tout en accompagnant le développement urbain et le réaménagement de l'espace public, les travaux de prolongement du T1 à Asnières et Colombes ont été initiés en 2021.

Le coût global du projet est estimé à 239,40 millions d'euros.

Le calendrier de mise en service reste à préciser en fonction de la mise en place des financements du projet.

V.1.3. RD 1 : aménagement à Clichy, Levallois-Perret et Boulogne-Billancourt

Mis en service en mars-avril 2021, l'aménagement de **la RD 1 à Clichy et Levallois-Perret** vise à faciliter les déplacements, réaménager l'espace public, déniveler le carrefour en tête de pont d'Asnières, accompagner le développement urbain et créer une promenade sur les berges de la Seine.

Le coût global du projet s'élève à 135 millions d'euros.

L'année 2021 a également permis de réactiver les études du projet de RD 1 à **Boulogne-Billancourt**.

V.1.4. RD 7 : aménagement à Suresnes et Saint-Cloud

En 2021, le Département a mené l'enquête publique du projet d'aménagement de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud. Le projet ambitionne de réaménager l'espace public, d'accompagner la création du musée du Grand Siècle et de créer une promenade sur les berges de la Seine. La déclaration de projet de la requalification de la RD 7 entre Suresnes et Saint Cloud à l'issue de l'enquête publique a été validée par délibération en 2021.

Le coût global du projet s'élève à 75,87 millions d'euros.

V.1.5. RD 910 : aménagement entre Chaville et Sèvres

Les études détaillées pour l'aménagement de la RD 910 ont été engagées en 2021 entre Chaville et Sèvres avec la passation du marché de maîtrise d'œuvre. Le projet a pour objectifs de : faciliter les déplacements, de réaménager l'espace public et d'accompagner le développement urbain, pour un coût global de 50 millions d'euros.

La concertation avec les communes et les associations menée en 2021 a été positive et soutenue et a permis d'aboutir à un projet partagé dont les travaux seront engagés en 2023.

V.1.6. RD 920 : aménagement entre Bourg-la-Reine et Paris et entre Antony et Bourg-la-Reine

En 2021, le projet de requalification de la RD 920 entre Bourg-la-Reine et Paris a pu être validé afin de préparer l'enquête publique qui se tiendra en 2022.

L'aménagement de la section entre Antony et Bourg-la-Reine a quant à lui été mis en service fin 2021 et a permis de faciliter les déplacements, réaménager l'espace public, accompagner le développement urbain et embellir l'entrée de la ville d'Antony et du Département.

Le coût global du projet s'élève à 77 millions d'euros.

V.1.7. Aménagement de l'échangeur de la Manufacture à Sèvres

Afin d'améliorer les échanges à l'interface des RD 7, RD 910 et RN 118, faciliter les déplacements, réaménager l'espace public et embellir l'entrée de ville, l'aménagement de l'échangeur a débuté en phase études en 2021. Le coût global du projet est estimé à 42 millions d'euros, avec un démarrage des travaux en 2023.

V.1.8. Création de l'avenue de la Liberté à Clichy (92) et Saint-Ouen (93)

En 2021 s'est tenue la concertation publique pour le projet de création de l'avenue de la Liberté à Clichy et Saint-Ouen pour un coût global du projet estimé à 9 millions d'euros. Les études se poursuivent pour des débuts de travaux en 2024.

V.1.9. Création d'une passerelle au-dessus de l'A 86 entre la ZA des Louvresses et la gare RER de Gennevilliers

Afin de permettre les liaisons douces entre la ZA et la gare RER de Gennevilliers, les marchés de travaux concernant la construction de la passerelle des Louvresses ont été conclus en 2021. Le coût global du projet s'élève à 7,9 millions d'euros pour un lancement de la passerelle au second semestre 2022.

VI. Direction de l'Eau

La direction de l'Eau met en œuvre la politique de l'eau et de l'assainissement du Département des Hauts-de-Seine visant à améliorer la qualité de la Seine, réduire les inondations par débordement des réseaux, protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues et protéger et aménager les berges. Le Département des Hauts-de-Seine a une compétence pour exercer un service public d'assainissement et à ce titre il est propriétaire d'un important patrimoine d'assainissement constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales. Cette « compétence » est une particularité propre aux départements de la petite couronne parisienne, qui est issue de la réorganisation des territoires de 1964.

L'activité assainissement est financée par la redevance payée par l'utilisateur via sa facture d'eau, et qui abonde le budget annexe d'assainissement. Les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales sont financées par le budget départemental.

Le patrimoine d'assainissement des Hauts-de-Seine est constitué principalement de 628 km de réseaux de dimensions variables, de nombreux équipements électromécaniques et d'ouvrages particuliers nécessaires au fonctionnement, dont notamment 15 stations de pompage servant à la régulation des réseaux et leur protection contre les crues de la Seine, d'une centaine de déversoirs d'orage, ainsi que d'ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³.

VI.1. Les grands projets

VI.1.1. Amélioration du réseau d'assainissement

VI.1.1.1. Bassin de stockage/restitution d'Antony

Le secteur sud d'Antony, le long de la RD 920, est un secteur sensible aux inondations liées aux orages. Les études menées sur ce secteur ont montré un besoin de stockage des eaux pluviales. Un bassin circulaire d'environ 4 950 m³ (diamètre 22 m / profondeur 17 m) a été réalisé et implanté sous le parking à l'angle des rues du Chemin-de-Fer et de l'Avenir, ainsi qu'une chambre d'alimentation implantée sur la partie ouest de la RD 920 (côté pair).

La consultation des entreprises de travaux s'est déroulée tout au long de l'année 2021, les travaux débuteront en 2022.

VI.1.1.2. Automatisation des déversoirs d'orage du bassin versant de Courbevoie

Dans le cadre du Schéma départemental d'assainissement, le Département s'est engagé dans une politique de réduction des rejets vers le milieu naturel, notamment grâce à l'automatisation de déversoirs d'orage (DO), dont la fonction principale est de renvoyer les trop-pleins d'effluents unitaires dans la Seine en cas de fortes pluies. Les volumes annuels déversés seraient ainsi réduits d'environ 40 % sans compromettre le niveau actuel de protection contre les risques de débordement.

Les travaux de DO 45 à Asnières ont été réceptionnés en 2021 et la consultation des entreprises de travaux a été menée en 2021 pour l'automatisation du DO 30 à Asnières et à l'aménagement des DO 38, 41 et 42 à Courbevoie.

VI.1.1.3. Création d'une liaison hydraulique avec le réseau du SIAAP

Cette opération concerne la création d'une liaison entre le réseau départemental Rive Gauche de Seine (RGS) et le collecteur Sèvres-Achères-Rueil (SAR du SIAAP) au niveau du point 62 (SAR 62), au droit de la Manufacture de Sèvres.

La réalisation de ce maillage permettra notamment de réduire de 30 % les rejets d'eaux résiduaires dans la Seine par les DO le long du linéaire concerné.

En 2021, la consultation des entreprises a été menée pour une réalisation des travaux à partir de 2022.

VI.1.1.4. Création d'un rejet de secours pour la station anti-crue à Issy-les-Moulineaux

Les travaux du projet de rejet de secours concernent la création d'un rejet gravitaire de secours sur la conduite en sortie de refoulement de la station anti-crue Vaugirard située à Issy-les-Moulineaux afin de pouvoir suspendre les rejets au diffuseur SIAAP lors de ses périodes de mise en chômage.

Les travaux qui se sont déroulés en 2021 ont consisté à créer un ouvrage de liaison entre la canalisation DN1200 reliant la station Vaugirard et le diffuseur du SIAAP et le dalot du déversoir d'orage départemental au droit de leur croisement. Cette liaison permet maintenant d'évacuer les eaux refoulées par la station Vaugirard en Seine via le déversoir départemental existant.

VI.1.1.5. Réhabilitation et travaux neufs au niveau du maillage Paul-Bert à Colombes

70 m de collecteur d'assainissement ont été réhabilités et l'opération réceptionnée en 2021.

Ces travaux au niveau du maillage Paul-Bert ont permis de simplifier le maillage hydraulique, pérenniser et sécuriser les ouvrages et les équipements électromécaniques.

VI.1.2. Réhabilitation des collecteurs d'assainissement

Ces travaux visent à maintenir en bon état le patrimoine constitué des collecteurs départementaux, d'une part pour assurer leur pérennité dans le temps et éviter les effondrements et, d'autre part, pour éviter les infiltrations d'eaux usées dans le sol.

Les opérations 2021 ont concerné le réseau visitable.

VI.1.2.1. Collecteur rue de l'Aigle entre l'avenue du Général-de-Gaulle et l'avenue Marceau à La Garenne-Colombes (1 298 m)

Les travaux relatifs aux branchements et aux injections de collage/régénération se sont achevés en 2021.

VI.1.2.2. Collecteur boulevard de la République entre l'avenue du Général-de-Gaulle et le boulevard National à La Garenne-Colombes (1 240 m)

Les travaux relatifs aux branchements et aux injections de collage/régénération se sont poursuivis en 2021.

VI.1.2.3. Collecteur avenues de la Division-Leclerc et Aristide-Briand à Antony (1 398 m)

Les travaux relatifs aux branchements et aux injections de collage/régénération ont débuté en juillet 2021.

VI.1.2.4. Collecteur dit « Rive gauche de Seine » à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres (3 300 m)

Ce collecteur est situé à proximité de la Seine, sous la RD 7 entre le pont d'Issy et le pont de Sèvres sur les communes d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Sèvres.

En 2021, les études opérationnelles ont été achevées et la consultation des entreprises lancée.

VI.1.3. Aménagement des berges de Seine

VI.1.3.1. Courbevoie aval

Afin d'assurer la continuité de l'aménagement des berges de Seine jusqu'au parc de Bécon, des études ont débuté en 2016 et deux scénarios ont été explorés. La solution retenue s'étend du pont de Courbevoie au parc de Bécon. Le montant prévisionnel de l'aménagement est de 10 millions d'euros, la ville participant à hauteur de 30 %.

Les études d'avant-projet et le dépôt du dossier réglementaire ont été initiés en 2021.

VI.1.3.2. Asnières-sur-Seine

L'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy a pour objectif d'ouvrir la ville sur le fleuve, de pérenniser et de valoriser les berges et leurs accès par la création d'une promenade continue. Le projet permettra également d'améliorer la qualité du milieu naturel en créant des zones humides et des frayères.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 22 millions d'euros, la ville participant à hauteur de 22 %. L'année 2021 a été consacrée à la réalisation de l'étude d'impact et du dossier d'autorisation.

VI.1.3.3. Estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

L'objet de l'opération est de déconstruire l'estacade des mariniers, et de renaturer et stabiliser la berge. La promenade piétonne permettant de rejoindre le site Vallons de Seine au parc départemental des Chanteraines sera reprise, offrant des accès à l'eau (belvédères, promontoires...) qui permettront de profiter de vues sur la Seine. L'opération a été validée pour un montant prévisionnel de 16 millions d'euros.

VI.1.3.4. Île Seguin - études sur l'aménagement des berges

Le maître d'œuvre pour l'aménagement des berges au droit de La Seine Musicale a été désigné au 1^{er} trimestre 2021. Il a présenté plusieurs propositions à caler avec le projet d'implantation d'une œuvre monumentale à la pointe aval de l'île. Les discussions sur le périmètre de ces deux interventions se poursuivront en 2022.

VI.2. Les activités récurrentes - Assainissement

VI.2.1. Suivi de la délégation du service public (DSP) de l'assainissement

VI.2.1.1. Une exploitation déléguée à la SEVESC

Depuis 1994, le Département a délégué la gestion du service public par un traité de délégation de service public. À l'issue du contrat initial qui s'est achevé le 31 décembre 2018, un nouveau contrat a été attribué à la SEVESC pour une durée de 12 ans. Il a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de ce traité, les principales missions confiées au délégataire sont :

- l'exploitation courante du service, et la relation avec les usagers ;
- l'exploitation, la maintenance et le renouvellement fonctionnel et patrimonial des équipements électromécaniques, y compris ceux de GAIA ;
- la réalisation de travaux de réhabilitation à hauteur de 4,3 M€ par an ;
- le traitement des demandes de renseignements « DT (Demande de Travaux) / DR (Demandes de renseignements) et DICT (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) », relatives aux travaux réalisés à proximité des ouvrages d'assainissement ;
- le développement du système d'information géographique décrivant le patrimoine d'assainissement ;
- les raccordements au réseau départemental d'assainissement ;
- la production d'indicateurs réglementaires.

Le Département doit assurer le contrôle de l'exécution de ce contrat de délégation de service public. Ce contrôle, technique, administratif et financier s'exerce tout au long de l'année sur tous les champs de l'activité. Il est assuré par les agents de la direction de l'Eau, assistés dans cette mission par des sociétés indépendantes, titulaires de marchés de service.

VI.2.1.2. Innovation et développement durable : le projet GAIA-VISION

GAIA Vision sera la plateforme pour accéder aux données du service et exposer des informations de qualité, aujourd'hui divisées dans plusieurs bases de données. La plateforme est construite autour des usages des métiers de l'assainissement (suivi du patrimoine, exploitation, travaux, etc.) et du contrôle

de la délégation. GAIA Urba est une application qui permettra d'identifier les nouveaux projets d'aménagement sur le territoire des Hauts-de-Seine afin d'agir sur la gestion des eaux pluviales dès l'amont du projet. Les projets GAIA Vision et GAIA Urba sont développés selon les principes de la co-construction avec la direction de l'Eau et suivant une méthode agile. Le projet GAIA Vision est opérationnel à plus de 80 % en fin d'année 2021.

VI.2.1.3. Innovation et développement durable : amélioration de la gestion patrimoniale

La gestion patrimoniale hiérarchise et priorise les interventions sur le réseau selon une logique qui doit se baser sur une approche multi-critères faisant émerger une ligne directrice oscillant entre préservation du patrimoine et minimisation de l'impact sur le milieu naturel.

Est prévu dans le cadre du contrat de DSP l'utilisation du logiciel PREVOIR, outil d'aide à la décision pour établir un plan d'investissement pour le renouvellement optimal des réseaux d'assainissement. L'enjeu est d'estimer l'état actuel des tronçons, y compris ceux qui n'ont pas été inspectés, et anticiper leur état futur. Une version 0 de PREVOIR a été livrée par la SEVESC en 2021.

VI.2.2. Instruction des permis de construire

Le Département instruit les permis de construire impactants, afin de s'assurer de la bonne application des prescriptions du règlement départemental d'assainissement, notamment relatives aux eaux pluviales (pas de raccordement des eaux pluviales au réseau public départemental ou, à défaut, en cas d'impossibilité technique argumentée, une limitation des rejets à 2 L/s/ha vers le réseau ou 10 L/s/ha vers le milieu naturel).

En 2021 la direction de l'Eau a traité 1 150 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dont 576 permis de construire. Sur ces 1 150 demandes d'autorisation, 493 dossiers, dont 264 permis de construire, concernent le réseau départemental.

VI.2.3. Contrôle de la conformité des eaux domestiques

VI.2.3.1. Sélectivité des réseaux en zone séparative

Depuis 2006, le Département effectue des contrôles de conformité chez les riverains en secteur séparatif afin de résorber les non-conformités de rejets d'eaux usées dans les eaux propres et vice versa. De plus, dans le cadre du contrat de bassin Bièvre aval et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre, approuvé début 2017, le Département s'est engagé à améliorer la sélectivité des réseaux d'assainissement séparatifs de la vallée de la Bièvre. L'objectif est d'assurer, à terme, la meilleure qualité possible des rejets d'eau pluviale en Seine d'une part, en lien avec l'atteinte de la qualité « baignade » dans le cadre des JO de 2024 et, d'autre part, en Bièvre afin de permettre la réouverture de la rivière sur une partie de son cours. Pour cela il est nécessaire de vérifier la conformité des raccordements des bâtiments et des voiries sur le réseau séparatif.

Ainsi, en plus des contrôles systématiques sur les branchements neufs, le Département a réalisé en 2021, 477 enquêtes de conformité ciblées sur ce secteur séparatif de la Bièvre.

VI.2.3.2. Réduction des débits ruisselés par temps de pluie

Lors de toute nouvelle demande de raccordement au réseau départemental liée à un permis de construire ou d'aménager, le Département instruit les dossiers pour vérifier que les prescriptions relatives à la régulation des eaux pluviales à la parcelle sont bien respectées.

En 2021, les dossiers de demande de branchements neufs au réseau d'assainissement ont conduit à prescrire et à réceptionner 40 opérations avec des dispositifs de rétention/gestion des eaux pluviales correspondant à une surface totale d'aménagement de 86 281m².

Afin de s'assurer que ces ouvrages de régulation sont bien conçus, efficaces et pérennes, le Département a réalisé 272 visites en 2021 :

- 186 visites pendant travaux pour les aménagements de grande envergure afin de prévenir toute mauvaise conception ou dysfonctionnement ;
- 86 visites d'entretien afin de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations.

VI.2.4. Contrôle de la conformité des eaux usées non domestiques

Les contrôles, à l'intérieur des établissements rejetant des eaux usées non domestiques, sont assurés par le délégataire du service départemental d'assainissement, la SEVESC : environ 54 bilans et 121 visites sur une petite centaine de sites industriels sont réalisés annuellement. La direction de l'Eau intervient avec le délégataire pour faciliter la résolution des situations complexes ou apporter des conseils aux industriels et artisans, afin d'améliorer le fonctionnement des dispositifs épuratoires et ainsi la qualité des rejets. Ce contrôle continu a permis de constater notamment une diminution significative de nombreux flux toxiques. Néanmoins, compte tenu de l'évolution des process, des mutations d'activité, la poursuite de ces actions auprès des sites industriels reste indispensable. En 2021, 345 contrôles et 296 prélèvements ont été effectués.

VI.3. Les activités récurrentes - Autres

VI.3.1. Milieu naturel

Les activités de la direction de l'Eau nécessitent une prise en compte de leurs impacts sur le milieu naturel aquatique afin de répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de protection de ces milieux. Pour cela, diverses actions spécifiques au suivi du milieu aquatique se sont poursuivies :

VI.3.1.1. Suivi annuel de la qualité hydro-biologique des berges de Seine

Le Département des Hauts-de-Seine participe au suivi de l'état hydro-biologique des berges de la Seine dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, adopté en 2006. Ce suivi est entrepris pour caractériser l'impact des aménagements des berges, réalisés par le Département, sur la qualité du milieu aquatique. Depuis 2009, des campagnes de mesures annuelles, portant sur la faune piscicole, les macros-invertébrés et la végétation aquatique et rivulaire, sont ainsi réalisées pour évaluer la qualité hydro-écologique des berges aménagées à partir de l'étude de la diversité et de l'abondance des peuplements observés.

En 2021, le suivi hydro-biologique a été effectué au droit de 6 stations de mesures préalablement identifiées et sélectionnées selon la localisation d'opérations de travaux d'assainissement et de berges déjà réalisées ou à venir. Les résultats de ce suivi seront communiqués début 2022.

VI.3.1.2. Une qualité « eau de baignade »

Outre la reconquête de l'équilibre écologique des milieux aquatiques présents sur le territoire, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé, au côté des acteurs de l'eau d'Île-de-France, pour un retour à une qualité baignade de la Seine dès 2024, qui contribuerait à une amélioration pérenne du cadre de vie des Alto-Séquanais, tant d'un point de vue environnemental que sanitaire et social.

Dans ce contexte, la direction de l'Eau a démarré en 2020 une campagne de mesures de la qualité bactériologique de la Seine au droit des rives de la ville de Rueil-Malmaison qui a proposé 3 sites en vue d'une potentielle baignade. Cette campagne s'est reproduite de juin à septembre 2021, et a confirmé les résultats de 2020, soit une incompatibilité de la qualité de la Seine avec une baignade réglementée. Ce constat est observé sur tout le linéaire de la Seine depuis l'amont de Paris, et un vaste plan d'actions est à l'étude à l'échelle de l'agglomération parisienne pour l'atteinte d'une qualité bactériologique de la Seine compatible avec les loisirs de baignade. Les campagnes de mesure se poursuivront à Rueil-Malmaison aux étés 2022 et 2023.

VI.3.2. Les bateaux nettoyeurs

Depuis 1980, le Département a engagé une action de ramassage des déchets sur la Seine et ses berges sur les 39 km de fleuve traversant son territoire. Les déchets flottants ou s'accumulant sur les rives sont collectés quotidiennement au moyen de deux bateaux nettoyeurs et leurs équipages (3 marinières au total).

En 2021, 323 tonnes de déchets ont été collectées dont 147 tonnes valorisées sur des plateformes de compostage et 176 en centre de tri (déchets industriels banals).

VII. Direction des Archives départementales

La direction des Archives départementales met en œuvre la politique du Département en matière de collecte, conservation et valorisation du patrimoine écrit lié au territoire des Hauts-de-Seine : archives publiques des services départementaux, des services déconcentrés et établissements de l'État, des officiers publics et ministériels, des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, sur support traditionnel (papier) et numérique, archives privées données ou déposées au Département, bibliothèques patrimoniales et spécialisées. Parmi les priorités de la direction figurent la reconstruction et le déménagement sur un autre site, le déploiement de l'archivage électronique et le rapprochement avec les Archives départementales des Yvelines.

VII.1. Les grands projets

Le contexte de 2021 est resté marqué par la pandémie de Covid-19. Si le service est resté ouvert au public, de nombreuses séances du service éducatif ont été annulées ou ont dû être organisées hors les murs.

VII.1.1. Projets de bâtiments de conservation

Les contraintes liées aux espaces de conservation restent fortes et empêchent la direction des Archives départementales de collecter l'ensemble des archives historiques détenues par les services producteurs. Le projet d'un bâtiment mutualisé avec les Yvelines a fait l'objet d'une étude de faisabilité, mais des arbitrages devront encore être rendus pour valider la suite du projet. Le Département a pris en location le bâtiment EcoCity situé à Colombes afin d'augmenter de 5 à 6 kilomètres linéaires la capacité de stockage des Archives départementales.

VII.1.2. Collaboration avec les Archives départementales des Yvelines

Trois marchés de prestations mutualisées avec le Département des Yvelines ont été notifiés en 2021 :

- restauration d'ouvrages, de documents iconographiques et de registres ;
- traitement d'archives (dépoussiérage et reconditionnement, classement et description) ;
- numérisation d'ouvrages, de documents iconographiques et de fonds d'archives.

L'année 2021 a par ailleurs été largement consacrée à la conception du projet de système d'archivage électronique hybride (SAEH), en partenariat avec les Archives départementales des Yvelines et le syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numériques (SYN). Ce travail a permis de formaliser une expression de besoin pour doter les deux Départements et les collectivités du territoire d'une solution mutualisée assurant les fonctions de système d'archivage électronique et système d'information archivistique. Une consultation a été lancée en juillet. Une seule candidature, insuffisante, a été reçue, ce qui a conduit SYN à déclarer la consultation sans suite. Un projet de convention tripartite destiné à encadrer le projet a été préparé et doit être validé en 2022.

VII.1.3. Mise à disposition de ressources en ligne

La direction des Archives départementales a poursuivi son travail de mise à disposition de ses ressources en ligne. Le service des bibliothèques s'est ainsi doté d'un portail en ligne commun aux trois bibliothèques de la direction et aux centres de documentation des trois musées départementaux. Cet outil a contribué à renforcer la coopération entre ces services. Il rend disponible un catalogue de plus de 68 000 notices et permet de consulter les ouvrages qui ont été numérisés. Il donne également accès à des dossiers thématiques qui valorisent des collections remarquables.

La direction a mis en ligne plus de 30 000 pages numérisées sur le site Archives et Patrimoine ou sur le portail *open data* du Département.

Enfin, le service des fonds a mis en ligne sur le portail France Archives 50 instruments de recherche, créés lors d'opération de rétroconversion d'inventaires anciens ou de classement de fonds d'archives. En partenariat avec la direction des Systèmes d'information et le pôle Communication, un prestataire a été choisi pour mettre à jour le site internet des Archives départementales qui mettra à disposition des archives numérisées et instruments de recherche et devrait ouvrir au printemps 2022.

VII.2. Les activités récurrentes

VII.2.1. Archivage

VII.2.1.1. Évaluation et sélection des archives publiques

Au total, 59 visites ont eu lieu au sein d'administrations, dont 19 pour le Département et 24 pour l'État. Ces visites ont conduit à 8 059 ml d'élimination et 200,85 ml de versement.

VII.2.1.2. Collections iconographiques et archives privées

Les acquisitions par voie d'achats ou de dons ont permis d'enrichir les collections iconographiques de 18 affiches (administratives et publicitaires), 13 dessins et estampes, 13 photographies et d'enrichir les fonds privés. Par ailleurs, deux lots réunissant 746 cartes postales ont été acquis en vente publique. On peut signaler aussi l'achat d'une lettre autographe de 1983 de Patrice Chéreau, alors directeur du théâtre des Amandiers.

Alors que le chantier de dépoussiérage, restauration et reconditionnement de la série de 837 gravures et estampes représentant les communes des Hauts-de-Seine a été achevé en début d'année, le projet se poursuit pour les 158 représentant des lieux parisiens. Les pièces concernant les Hauts-de-Seine seront d'ailleurs mises à disposition sur l'*open data* au cours de l'année 2022.

VII.2.2. Service au public

VII.2.2.1. Salle de lecture et recherches

Le nombre de recherches demeure en forte hausse, malgré un accès à la salle de lecture plus aisé en 2021 qu'en 2020. Cela confirme l'évolution des pratiques des usagers, pour qui venir sur site n'est plus le moyen privilégié pour obtenir une information. La numérisation à la demande a un peu baissé car certaines recherches complexes ont pu être effectuées en salle de lecture par les demandeurs.

VII.2.2.2. Action éducative (primaire et secondaire)

Les élèves sont issus d'établissements situés dans 17 communes différentes du département. Ils ont travaillé sur 24 ateliers pédagogiques différents.

Focus : projets d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Le service éducatif des Archives départementales a porté plusieurs parcours EAC en primaire et collège, avec l'illustrateur et auteur Barroux. Ces parcours associent des ateliers pédagogiques d'éducation à l'analyse de documents, une découverte historique de cette période, la fréquentation de lieux culturels avec des ateliers de pratique artistique, la confrontation à des œuvres originales et la rencontre avec un artiste.

Les carnets perdus d'Alfred Auteroche (septembre 1870 - mars 1871)

Deux parcours parallèles ont été menés en lien avec la commémoration des 150 ans de la guerre de 1870 et de la Commune :

- dans le cadre du dispositif départemental Chemins des arts, avec une classe de 3^e du collège Jules-Michelet de Vanves et la classe de 3^e de l'Institut des jeunes sourds de Bourg-la-Reine ;
- dans le cadre du parcours culturel croisé de cycle 3 (archives-histoire-littérature-art) mis en place par la 12^e circonscription de la ville de Rueil-Malmaison avec 2 classes de CM2.

Il a été réalisé deux carnets de dessins sur le modèle du carnet de croquis *Souvenirs d'un Ambulancier* du peintre Auteroche, devenu, le temps de la guerre, ambulancier volontaire.

Lucien et Margot Sigeac - Correspondance 1914-1918

Dans le cadre du parcours culturel croisé de cycle 3 (archives-histoire-littérature-art) mis en place par la 12^e circonscription de la ville de Rueil-Malmaison, 5 classes de CM1 et CM2 ont participé.

Il a été réalisé un livret de dessins. Les élèves ont illustré des extraits de lettres du fonds Jules Lucien Sigeac conservé aux Archives départementales, une cinquantaine de lettres de ce poilu isséen témoigne de ce qu'ont vécu les soldats pendant la Grande Guerre.

VII.2.2.3. Public des solidarités

Une centaine de personnes ont été accueillies dans le cadre des actions de la direction des Archives départementales envers le public des solidarités.

VII.2.2.4. Accueil enseignement supérieur

La convention de partenariat entre le Département et l'université Paris-Saclay a été renouvelée. Elle prévoit notamment la participation des Archives départementales aux enseignements et aux jurys d'examens du master Gestion des archives, ainsi que l'accueil de stagiaires issus de cette formation.

VII.2.2.5. Expositions

L'année 2021 a été ponctuée par deux expositions dans les murs :

- « Sacrifice et héroïsme, la guerre de 1870-1871 et la Commune de Paris dans l'Ouest parisien » présentée du 9 novembre 2020 à juin 2021 ;
- « En haut de l'affiche » qui a ouvert ses portes le 18 septembre 2021.

Une extension de l'exposition « En haut de l'affiche » est présentée depuis juillet 2021 au sein du **parc départemental André-Malraux**. Par ailleurs, une exposition sur le passé industriel des rives de Seine à Nanterre a été préparée pour le **parc départemental du Chemin de l'Île** (installation en janvier 2022).

VII.2.2.6. Valorisation numérique

Le site internet Archives et patrimoine a été décommissionné en septembre 2021 suite à un problème technique. Le projet pour la création d'un nouveau site est en cours, avec pour objectif une ouverture au printemps 2022. En attendant, une page d'attente a été mise en place.

Plusieurs « Storymap » ont été produites cette année, permettant une approche historique et géographique des conflits contemporains :

- 1870-1871 et la Commune de Paris ;
- 1914-1918 dans les Hauts-de-Seine ;
- 1939-1945 dans les Hauts-de-Seine.

VII.2.2.7. Service des bibliothèques

VII.2.2.7.1. Gestion des collections

Les bibliothèques ont augmenté leurs acquisitions courantes cette année (365 titres pour 298 l'année dernière). Pour la bibliothèque des Archives, ce sont les secteurs histoire, généalogie, département et fonds professionnel qui en ont le plus profité.

VII.2.2.7.2. Service des publics

Le nombre de périodiques et d'ouvrages communiqués en salle des archives est resté constant. Le fonds professionnel connaît toujours un taux d'emprunt égal qui est dû avant tout aux différentes préparations aux concours. Le nombre de recherches à distance a triplé pour la bibliothèque des Archives et la bibliothèque d'Histoire sociale.

Le nombre de téléchargements sur l'*open data* a presque doublé en 2021 : pour André-Desguine, il est passé de 565 à 871 et, pour La Souvarine, de 492 à 820 pour les ouvrages et de 432 à 915 pour les périodiques.

Pôle Éducation, Sport et Construction



I. Bâtiment

I.1. De nouveaux projets au service des solidarités

Chef de file de l'action sociale, le Département prend des initiatives pour répondre aux nouveaux enjeux de la Solidarité : protection active de l'enfance en danger, structure dédiée aux troubles, meilleur accompagnement des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

I.1.1. Maison de l'Avenir

En 2021, le Département a décidé de créer un lieu d'accueil de jour et de nuit innovant pour améliorer l'accompagnement des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). À cet effet, il s'est associé à des experts en la matière, notamment en la personne de Marcel Rufo, pédopsychiatre de renom.

Le futur équipement est conçu selon une approche transversale à la fois sociale et sanitaire, créant une structure double d'hébergement et de soins pédopsychiatriques.

Visant un public différencié, l'équipement sera organisé selon deux ensembles fonctionnels distincts :

- un centre d'hébergement ciblant des adolescents confiés à l'ASE ;
- un centre de soins pédopsychiatriques de type « hôpital de jour », accueillant les adolescents du centre d'hébergement mais également ouvert à des adolescents orientés par les réseaux de soins psychologiques ne logeant pas sur le site.

Les études préalables se sont terminées fin 2021 ; l'enveloppe dédiée au travaux est de 5,6 M€TTC, pour un budget global est de 10 M€, toutes dépenses confondues.

I.1.2. Réalisation de Pôles sociaux

Le Département a décidé la réalisation de plusieurs pôles sociaux.

- **Asnières-sur-Seine**

Pour la réalisation de ce pôle, le Département a acquis un immeuble de bureaux en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA), d'une surface d'environ 2 590 m². Celui-ci comprendra 2 étages dédiés au public (cabinets médicaux et d'entretien) et 5 étages de bureaux en *open space* proposant une centaine de postes de travail et de locaux associés (salles de formation, de réunion, d'archivage...)

Les études de conception ont été réalisées en 2021, et les travaux d'aménagement seront achevés fin 2022.

Le budget alloué à l'opération est de 3,2 M€, toutes dépenses confondues.

- **Les Courtilles à Antony**

Pour la réalisation de ce pôle, le Département a acquis un immeuble de bureaux en VEFA, d'une surface d'environ 2 500 m² sur 7 niveaux.

Les études de conception ont été réalisées en 2020, et les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2021, pour une livraison prévue au 2^e trimestre 2022.

Le budget alloué à l'opération est de 2,4 M€, toutes dépenses confondues.

- **Clichy**

Le projet consiste en la réaffectation de commerces et bureaux en Pôle social à Clichy, sur un bâtiment de 8 étages totalisant 1 725 m² acquis par le Département. Les 3 premiers étages seront dédiés à l'accueil du public, les 5 autres étages étant réservés au personnel du Pôle social.

Pour la réalisation de ce pôle, le Département a acquis un immeuble de bureaux en VEFA, d'une surface d'environ 2 500 m² sur 7 niveaux.

Les études de conception sont en cours, les travaux débiteront en 2022 pour une livraison fin 2023.

Le budget alloué à l'opération est de 2 M€, toutes dépenses confondues.

- **Issy-les-Moulineaux**

L'opération porte sur la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant de typologie tertiaire (acquisition du Département) : performance énergétique du bâtiment ; refonte fonctionnelle avec un parcours accueil, pour un budget total de 10,5 M€.

La sélection du maître d'œuvre est en cours, pour une livraison prévue en 2026.

I.1.3. Qualité environnementale des bâtiments

Le Département mène une politique ambitieuse en matière de qualité environnementale des bâtiments en s'engageant dans la modernisation de ses équipements.

L'objectif consiste à réduire l'impact carbone de 40 % pour les projets nouveaux en favorisant des constructions adaptées à l'échelle locale avec l'utilisation de matériaux biosourcés et plus vertueux. À cet effet, les services du Département ont élaboré un Référentiel qualité environnementale des bâtiments dans le but de préserver et d'améliorer la qualité de son parc immobilier.

Initiée en 2019, la stratégie départementale basée sur le référentiel qualité environnementale des bâtiments est mise en œuvre de manière systématique depuis 2020, sur tous les projets départementaux (collèges, pôles sociaux, bureaux...), neufs ou en réhabilitation.

Projets en phase programmation en 2021 :

- construction d'une École européenne à Courbevoie ;
- construction d'un collège intercommunal à Nanterre ;
- construction d'un 4^e collège à Gennevilliers ;
- réhabilitation du collège Joliot-Curie à Bagneux ;
- réhabilitation du collège Théophile-Gautier à Neuilly-sur-Seine ;
- construction d'un Pôle social à Clichy.

Projets en phase de conception/réalisation en 2021 :

- construction d'un 5^e collège à Asnières ;
- reconstruction du collège Alfred-de-Vigny à Courbevoie ;
- reconstruction du collège Claude-Nicolas-Ledoux au Plessis-Robinson ;
- réhabilitation du stade Yves-du-Manoir (JO 2024) à Colombes ;
- construction du musée du Grand Siècle à Saint-Cloud.

Le Référentiel qualité environnementale des bâtiments définit les modalités d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments en construction ou en réhabilitation selon les 4 thématiques suivantes :

1. Insertion dans le site

Concevoir avec les atouts et les contraintes du site, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, gérer les eaux pluviales, améliorer la biodiversité, promouvoir les mobilités douces...

2. Bioclimatique et confort

Assurer prioritairement de façon passive la plupart des besoins du bâtiment grâce à l'approche bioclimatique : confort, énergie, santé.

3. Performance énergétique

Tendre vers des bâtiments sobres, durables et d'un haut niveau de qualité d'usage qui s'inscrivent dans les enjeux environnementaux actuels et anticipent les réglementations à venir.

4. Gestion des ressources

Gérer avec raison nos ressources, promouvoir les matériaux à faible impact carbone :

- matériaux biosourcés ;
- réemploi et recyclage ;
- fin de vie du bâtiment.

Ce référentiel se veut exigeant, d'une part concernant les objectifs à atteindre, et d'autre part sur les moyens et outils de suivi des indicateurs performanciers.

La volonté du Département est d'améliorer la qualité de vie des Alto-Séquanais en apportant des évolutions qui sont devenues incontournables concernant la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau ou le chantier propre.

Un des exemples de la politique départementale qu'est le projet du stade Yves-du-Manoir JO 2024, prévoit une réduction de 90 % des déchets de chantier par leur recyclage et leur réutilisation, la moitié des constructions seront en bois, issues de forêts labellisées, et à terme, la moitié des besoins de chauffage et de climatisation seront couverts par des énergies renouvelables.

Le Département poursuit, pour la 3^e année, le pilotage des contrats de performance énergétique dans 26 collèges : 9,3 M€ réalisés en 2021.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges s'est traduite par :

- l'acquisition de détecteurs de CO₂ ;
- un contrôle renforcé des systèmes de ventilation.

I.1.4. Îlots verts dans les collèges

Le Département s'est engagé à réinventer les bâtiments de demain en adoptant une stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de son patrimoine immobilier, de la construction jusqu'à la fin de vie. La création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs des collèges est un des actes de cette stratégie.

Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- améliorer le cadre de vie des collégiens en développant la végétalisation des sites et les espaces de convivialité et de détente ;
- réduire l'impact environnemental des établissements, d'une part en privilégiant l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie, mais aussi par l'utilisation de matériaux issus du réemploi ;
- accroître la résilience des collèges au réchauffement climatique, notamment lors des périodes de canicule en apportant plus de fraîcheur par des végétaux et des espaces ombragés, et par des revêtements plus clairs et moins réfléchissants.

Le programme prévoit la réalisation d'îlots verts dans 16 collèges d'ici 2024 et 18 autres d'ici 2027, pour un budget estimé à 40 M€ TTC.

Trois aménagements ont été réalisés en 2021 :

- collège Jean-Macé à Clichy ;
- collège Moulin-Joly à Colombes ;
- collège Henri-Georges-Adam à Antony.

I.2. Un programme d'investissement ambitieux

Le Département poursuit sa politique de construction, réhabilitation et maintenance de son patrimoine immobilier, avec un budget global de 158,6 millions en 2021.

Budget réalisé en investissement :

- 38,1 M€ pour les bâtiments scolaires
- 72,4 M€ pour les autres bâtiments départementaux

Budget réalisé en fonctionnement :

- 15,5 M€ pour les bâtiments scolaires
- 8,5 M€ pour les autres bâtiments départementaux

I.2.1. Principales opérations achevées ou engagées en 2021

Opérations achevées :

- inauguration du collège La Paix à Issy-les-Moulineaux ;
- restauration du mur d'enceinte et du portail du Petit Château de Sceaux ;

- restauration partielle de La Folie-Saint-James à Neuilly-sur-Seine ;
- livraison du collège provisoire Anne-Frank à Antony.

Opérations en phase étude :

- collège Alfred-de-Vigny à Courbevoie ;
- nouveau centre aquatique de La Grenouillère à Antony, projet à haute qualité environnementale ;
- nouveau collège de la ZAC La Vallée à Châtenay-Malabry ;
- restructuration du pôle Léonard-de-Vinci à Courbevoie ;
- nouveau collège Henri-Wallon de Malakoff ;
- nouveau collège d'Asnières ;
- pavillon de Hanovre à Sceaux ;
- Pôle social d'Asnières ;
- construction du Pôle social d'Antony ;
- Pôle social de Clichy ;
- Musée du Grand Siècle.

Travaux en cours :

- démarrage des travaux de réhabilitation du stade Yves-du-Manoir à Colombes ;
- Jardin des métiers d'Art et du Design à Sèvres ;
- réhabilitation du collège Anne-Frank à Antony ;
- musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt ;
- réhabilitation du collège La Fontaine-du-Roy à Ville-d'Avray ;

I.2.2. Mise en accessibilité de nos bâtiments recevant du public

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) se poursuit en 2021, avec des résultats en forte progression :

- 3,6 M€ réalisés en 2021 ;
- mise en accessibilité de 7 établissements ;
- travaux d'accessibilité engagés ou en cours d'achèvement dans 10 collèges ;
- études préalables et demandes d'autorisation de travaux dans 14 autres collèges.

Bilan depuis le démarrage de la démarche d'agenda d'accessibilité programmée en 2016 :

- 45 collèges rendus totalement accessibles ;
- 24 collèges en cours d'étude ou de travaux, dont 8 pour lesquels les travaux sont en cours d'achèvement ;
- 9 collèges destinés à être reconstruits à neuf ;
- 16 collèges à mettre en accessibilité d'ici à début 2025.

I.2.3. Exploitation et qualité d'usage

Afin d'améliorer la qualité d'usage, et assurer la sécurité et le confort dans les bâtiments, le Département poursuit en 2021 sa politique de gestion patrimoniale, sur plusieurs niveaux :

- dotation et renouvellement du mobilier scolaire : 2,9 M€ ;
- aménagements et grosses réparations
 - 893 opérations dans les collèges,
 - 334 opérations dans les autres bâtiments ;
- pilotage et renouvellement des marchés de maintenance multitechnique dans les sites centraux ;
- pilotage et optimisation des dépenses de fluides et énergie : 14 M€ ;
- 411 interventions réalisées par les ateliers (événementiel, dépannages...) ;
- 50 audits au titre de la sécurité incendie dans les établissements recevant le public ;
- 340 contrôles réglementaires de conformité ;
- mise en conformité des réseaux d'assainissement pour contribuer à la résorption des problématiques de rejet d'eaux usées en milieu naturel et améliorer la qualité des eaux de baignade en vue des JO de 2024 ;
- mise en ligne sur la Gestion Électronique des Documents (GED), des procès verbaux des CCSI (Commissions de Sécurité).

I.3. Un engagement fort au service des collèges et de la réussite des élèves

I.3.1. Le soutien des familles et des collèges pendant la crise sanitaire

I.3.1.1. La lutte contre la fracture numérique

Dans la lignée des prêts d'ordinateurs effectués dès le début de la crise sanitaire en mars 2020 pour permettre aux collégiens non équipés de travailler à distance dans les meilleures conditions, le Département a poursuivi en 2021 son action de prêts de matériels informatiques aux élèves non dotés ou en dotation insuffisante.

Au cours de l'année scolaire, ce sont plus de 2 000 matériels mobiles (ultra-portables et tablettes) qui ont ainsi été prêtés aux familles du département en plusieurs vagues dont une petite flotte d'ultra-portables laissée aux établissements pour répondre aux besoins ponctuels.

Ajoutés aux ordinateurs prêtés entre mars et juin 2020, ce sont environ 5 000 collégiens qui ont pu bénéficier d'un prêt de matériel depuis le début de la crise sanitaire.

Ce dispositif de prêt a été mis en place en complément des dons d'ordinateurs recyclés dans lequel le Département est engagé depuis 2013. Ces ordinateurs, qui ne sont plus utilisés par les services départementaux, sont recyclés et recomposés par des personnes handicapées physiques ou en insertion de la société ECODAIR pour être ensuite donnés à des collégiens en difficulté financière ou en situation de handicap sur proposition des chefs d'établissement.

Au cours de l'année 2021, 900 ordinateurs ont ainsi été offerts aux collégiens alto-séquanais : cela porte à 3 550 le nombre d'ordinateurs offerts aux collégiens alto-séquanais depuis le début de l'opération.

I.3.1.2. Des projets solidaires

La crise sanitaire a modifié les pratiques, les habitudes et les demandes pour permettre à chaque établissement de trouver un « semblant de vie normale » tout en respectant les gestes barrières. Le Département a souhaité continuer à accompagner les collèges qui s'étaient largement mobilisés pendant le premier confinement pour fabriquer des visières de protection au bénéfice des structures environnantes ou pour leurs propres usages grâce aux imprimantes 3D présentes dans les établissements.

C'est ainsi qu'un « kit de fabrication » contenant la matière première pour les imprimantes 3D et des fichiers de fabrication personnalisés pour les différents objets, créés pour le projet, ont été déployés dans l'ensemble des collèges afin de poursuivre cette dynamique en créant par exemple des systèmes d'ouverture de portes multi-usages (ouverture de portes, ouverture de fenêtres, serrures, etc.) ainsi que des « repousse-masques » pour permettre, notamment aux enseignants, d'être plus facilement compris par leurs élèves et pour éviter la buée aux porteurs de lunettes.

I.3.2. Des services et des équipements numériques en faveur de la réussite des élèves

I.3.2.1. Un Environnement Numérique de Travail (ENT) très utilisé et qui a su s'adapter aux nouvelles modalités d'enseignement

Les usages de l'ENT, qui étaient déjà bien supérieurs aux moyennes nationales, se sont nettement intensifiés depuis le début de la crise sanitaire et n'ont pas décliné depuis : plus de 42 millions de visites ont été comptabilisées sur le portail ENT pour l'année 2021 avec un pic de 5,6 millions de visites enregistrées en avril 2021, au moment de la fermeture temporaire des collèges.

Le Département a su s'adapter à cette montée des usages :

- en augmentant significativement les espaces de stockage et la bande passante d'accès à l'ENT pour permettre la connexion simultanée d'un plus grand nombre d'utilisateurs et une navigation plus fluide au sein de l'ENT ;
- en déployant de nouveaux services pour faciliter le quotidien des collèges : la mise en place d'attestations de déplacement téléchargeables par l'utilisateur depuis l'ENT et d'un nouveau service de visio-conférence sécurisé et intégré à l'ENT.

I.3.2.2. Un service de soutien scolaire qui continue d'être très utilisé

Un service de soutien scolaire financé par le Département dont la fréquentation est importante avec près de 50 % des enseignants et plus de 30 000 élèves disposant d'un compte. Le taux d'usages qui avait particulièrement augmenté en 2020 (50 % de plus qu'en 2018-2019) s'est maintenu en 2021.

I.3.2.3. Des équipements mobiles pour les usages des élèves en établissements

L'implantation du wifi dans les collèges, préalable à un usage optimum des équipements mobiles, commencée en 2015, a été finalisée en février 2021. La totalité des collèges disposent de bornes wifi couvrant l'ensemble des bâtiments pour des usages variés.

Afin de permettre aux élèves « d'apprendre partout et tout le temps » grâce au numérique, le Département met tout en œuvre pour garantir au plus grand nombre de collégiens un accès à l'informatique depuis la salle de classe grâce au déploiement de classes nomades d'ultra-portables.

Afin d'accompagner le développement des usages avancés, l'ensemble des collèges a reçu à la rentrée de septembre 2021 une flotte de 16 ordinateurs « boostés », équipés d'écrans plus grands (15 pouces) et bénéficiant de toutes les caractéristiques techniques pour permettre aux élèves de travailler sur des logiciels spécifiques qui demandent des performances accrues (Solidworks, SketchUp, Photoshop, Audacity, etc.). Cette dotation s'ajoute aux classes nomades « standard » dont sont équipés les collèges.

L'ensemble des collèges alto-séquanais dispose ainsi d'une flotte de matériels mobiles destinés aux usages des élèves en établissement, représentant près de 9 000 équipements mobiles. Ces équipements sont majoritairement des ultra-portables mais quelques collèges et les élèves en situation de handicap sont équipés de tablettes numériques.

I.3.2.4. Des équipements innovants pour accompagner les projets pédagogiques des collèges

Chaque année, les collèges sont invités à participer à un appel à projets (Actions Éducatives Citoyennes et Numériques) qui vise à les accompagner dans la réalisation de leurs projets pédagogiques. Différents équipements et services autour de la robotique, l'impression 3D, l'apprentissage moderne des langues mais aussi l'éducation aux médias et à l'information leur sont ainsi proposés.

En 2021, pour la première année, du matériel ergonomique pour les élèves à besoin éducatif particulier a été proposé aux collèges, le numérique pouvant constituer une réelle opportunité pour faciliter les apprentissages. Ces matériels ont été plébiscités par les collèges participants : la moitié des demandes ont en effet porté sur ces matériels spécifiques (claviers ergonomiques, stylos scanner, dictaphones, visualiseurs...).

Tous matériels confondus, ce sont 250 nouveaux équipements innovants dont pourront bénéficier les équipes pédagogiques qui viendront compléter le parc informatique des collèges.

I.3.3. La première édition du concours d'éloquence « Pour la planète, j'ose prendre la parole »

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département, en lien étroit avec l'Éducation nationale, a proposé aux collèges volontaires de participer à un concours d'éloquence afin de permettre aux élèves d'améliorer leur expression orale et celle de leurs idées, de développer leur esprit critique, la confiance en soi, et ainsi de mieux les préparer aux épreuves orales qui vont jalonner leur scolarité et favoriser leur insertion professionnelle.

Malgré le contexte de crise sanitaire, cette première édition intitulée « Pour la planète, j'ose prendre la parole » a réuni 17 collèges, soit environ 600 élèves qui ont pu être formés tout au long de l'année par l'association Eloquentia.

Ces classes ont également pu profiter du parrainage de deux personnalités engagées en écologie : le comédien, metteur en scène et auteur Jacques Gamblin et la jeune activiste, porte-parole du mouvement « On est prêt », Camille Étienne. Tous deux sont allés à la rencontre des élèves et ont participé à des interviews en webradio réalisées par les collégiens.

Le jury du concours s'est réuni au théâtre Jean-Vilar de Suresnes le 9 juin 2021 : la remise des prix s'est faite en visio-conférence avec les élèves en raison du contexte sanitaire.

D'autres actions innovantes ont été proposées à la rentrée 2021 aux collèges, dont le projet solidaire « Des mains et des sourires » mené avec l'association E-Nable France qui propose aux collégiens de fabriquer des mains, grâce aux imprimantes 3D présentes dans les collèges, pour les enfants atteints d'agénésie.

Outre le caractère solidaire, ce projet favorise l'inclusion de l'enfant handicapé qui dispose d'une plus grande autonomie grâce à l'appareil, qui, combinée au changement de regard de l'entourage, permet alors de mieux vivre son handicap.

I.4. Pass+, un bouquet de services qui s'étoffe avec l'intégration d'une cinquième aide

Le Pass+ propose désormais un remboursement total ou partiel de l'abonnement Imagine R scolaire pour les collégiens boursiers

Le Pass+ propose un bouquet de services numériques aux familles pour que leurs enfants bénéficient de plusieurs dispositifs proposés par la collectivité.

En 2021, au-delà des quatre services offerts aux jeunes Alto-Séquanais (aide financière pour les activités sportives et culturelles, offre de bons plans, inscription à la restauration scolaire et soutien scolaire en ligne), un cinquième service a été ajouté au Pass : le remboursement total ou partiel de l'abonnement Imagine R scolaire pour les collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine.

Pour obtenir cette nouvelle aide financière, les familles doivent en faire la demande depuis leur compte Pass+ en important les justificatifs demandés. Le montant de l'aide est calculé selon l'échelon de bourse des collèges accordé à la famille pour le collégien concerné. Pour la campagne 2021-2022, les montants sont de 171 €, 256,50 € ou 342 €.

Rappel de la chronologie :

1^{er} juin 2021 : ouverture de la campagne Pass+ pour tous les jeunes de l'entrée en 6^e jusqu'à leur majorité

25 octobre 2021 : ouverture du nouveau service pour le remboursement de l'abonnement Imagine R

Chiffres-clés de la campagne 2021/2022 :

Plus de 91 000 jeunes de la 6^e à la majorité se sont inscrits au Pass+ sur les 150 000 jeunes Alto-Séquanais, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

46 000 jeunes ont utilisé leur porte-monnaie électronique pour les activités sportives et culturelles, soit une augmentation de 36 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'augmentation des inscriptions mais aussi à la reprise des activités sportives et culturelles.

1 230 organismes affiliés dans les Hauts-de-Seine.

I.5. Restauration scolaire

En matière de restauration scolaire, l'année 2021 a été marquée par une gestion difficile des prévisions d'effectifs liées à la pandémie de Covid-19.

Entre la rentrée scolaire 2018 et la rentrée 2021, une baisse des effectifs de demi-pensionnaires de presque 30 % a été constatée.

La restauration scolaire a poursuivi son adaptation aux versions successives du protocole sanitaire imposé en matière de restauration, afin de respecter les distanciations et gestes barrières. Les collèges rencontrant des difficultés dans son application ont été accompagnés pour pouvoir accueillir l'ensemble des demi-pensionnaires (formations, transfert de tables et de chaises).

Un travail conséquent a été mené en lien avec le prestataire de la demi-pension et les unités centrales de production du Département pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire.

La volonté du Département de lutter contre le gaspillage alimentaire s'est concrétisée par la confirmation du retour en production dans les collèges du Département. Ainsi les collèges Albert-Camus à Bois-Colombes et Georges-Pompidou à Courbevoie sont passés de la liaison froide à la production sur place suite au bilan positif de l'expérimentation du collège Romain-Rolland du Plessis-Robinson.

II. Direction des Actions sportives

Au-delà du simple plaisir de la pratique, le sport est un moyen d'éducation et de formation qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, doit porter des valeurs de partage et de citoyenneté. Transmises à travers une pédagogie adaptée, ces valeurs ont des vertus sociales, éducatives et citoyennes, ce qui fait du sport un acteur majeur de la cohésion sociale, notamment pour les jeunes.

C'est la raison pour laquelle le Département a élaboré un programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux besoins et attentes des Alto-Séquanais.

Les dispositifs sportifs départementaux sont adaptés en permanence afin de répondre efficacement à la diversité et aux évolutions des différents types de pratique des Alto-Séquanais. Ils s'adressent ainsi aux jeunes et moins jeunes, aux personnes valides ou en situation de handicap, aux filles et aux garçons. Les différents champs d'intervention sont également diversifiés puisqu'ils concernent aussi bien les activités des collèges et des clubs, la pratique de loisirs et de compétition, les actions des communes et des associations et la gestion d'infrastructures sportives départementales de qualité.

Le Département des Hauts-de-Seine est ainsi classé parmi les plus sportifs de France avec 336 156 licenciés, 2 002 associations sportives déclarées et 392 sportifs de haut niveau (source INJEP au 20 mars 2022).

Le réalisé de la section de fonctionnement en dépenses de l'année 2021 s'est élevé à 9 279 622,77 €. Le réalisé de la section d'investissement en dépenses de l'année 2021 s'est élevé à 5 034 412,58 €.

II.1. Les actions sportives en milieu scolaire

Les actions sportives menées en faveur des collégiens sont élaborées de façon à répondre aux attentes de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les collèges et aux évolutions du sport en général. Le Département apporte ainsi des moyens complémentaires à la dynamique du sport scolaire dans les Hauts-de-Seine et fédère les collèges autour de véritables projets départementaux.

174 674,64 € ont été réalisés sur ces actions en 2021.

II.1.1. Actions initiées et organisées par le Département des Hauts-de-Seine

Pour la 2^e année consécutive, la crise sanitaire a contraint le Département à annuler les Trophées Football (classes de 6^e) et Rugby (classes de 5^e), qui valorisent la pratique des sports collectifs, ainsi que le Trophée Aventure (classes de 4^e) et le dispositif Azimut (tous niveaux), qui concourent au développement de la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN). Le dispositif de soutien à la réalisation de voyages sportifs organisés par les collèges n'a également pas pu être activé.

Malgré la crise sanitaire, le Département a toutefois réussi, grâce notamment à la mise en place de protocoles sanitaires stricts et évolutifs, à organiser, sur le temps scolaire, le programme Plein Air Hauts-de-Seine et le Trophée Hockey sur gazon, en faveur des collégiens des Hauts-de-Seine.

Le programme Plein Air Hauts-de-Seine (tous niveaux) permet de développer la pratique des APPN préconisée par l'Éducation nationale. Le Département offre ainsi la possibilité aux collégiens d'accéder à ces disciplines. En 2020/2021, le dispositif Plein Air Hauts-de-Seine a rassemblé plus de 22 500 collégiens (172 770 passages) pour 12 738 en 2019/2020 (39 433 passages).

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », et afin de promouvoir la discipline du hockey sur gazon auprès des collégiens des Hauts-de-Seine, le Département, en collaboration avec la Fédération Française de Hockey, a organisé le Trophée Hockey sur gazon Hauts-de-Seine au stade départemental Yves-du-Manoir, les 31 mai, 1^{er} juin, 3 juin et 4 juin 2021. Ce Trophée a rassemblé plus de 900 élèves.

II.1.2. Le soutien apporté à l'UNSS et aux associations sportives des collèges

Le Département soutient l'UNSS et les 115 associations sportives des collèges des Hauts-de-Seine. Le Département les soutient financièrement, notamment l'organisation du Cross UNSS Hauts-de-Seine, soumis en 2021 aux protocoles sanitaires en vigueur, qui a rassemblé, le 17 novembre, près de 800 élèves (pour une moyenne de 2 500 élèves hors période de pandémie) au Domaine départemental du Haras de Jardy, ou bien encore la formation de 3 600 jeunes arbitres, formation qui, cette année, toujours selon les protocoles sanitaires requis, s'est déroulée dans les collèges.

II.2. Sport et handicaps

Tout au long de l'année, les dispositifs sportifs mis en œuvre permettent aux élèves en situation de handicap accueillis dans les ESMS (Établissements et Services Médico-Sociaux) ainsi que dans les collèges publics et privés sous contrat du département, de bénéficier d'actions adaptées au potentiel physique et intellectuel de chacun. Ces dispositifs, organisés durant le temps scolaire, permettent une pratique en intégration auprès des collégiens ou dans un cadre réservé.

En 2021, dans un contexte sanitaire fragilisé par l'épidémie de Covid-19, des efforts importants ont été mis en œuvre pour permettre une continuité des activités sportives dans les dispositifs départementaux.

Ainsi, dans le cadre du dispositif Plein air handicap et Activités équestres adaptées, 3 135 élèves en situation de handicap ont pu bénéficier des activités sportives de pleine nature proposées (25 138 passages et 4 195 heures de pratique).

Alors que les Trophées Rugby et Flag rugby, Football et Azimut Hauts-de-Seine ont dû être annulés en raison du contexte sanitaire, l'organisation du Trophée Aventure Adapté a été maintenue, dans les conditions de sécurité sanitaire requises, et a permis d'accueillir 198 élèves en situation de handicap.

Les journées « Découverte de l'escrime », organisées en mai et juin en partenariat avec BLR 92, le club de fleuret des Hauts-de-Seine, ont permis à 140 jeunes en situation de handicap de participer à des ateliers d'initiation dans leurs établissements.

Afin de favoriser la promotion, la découverte et la pratique des activités sportives pour les personnes en situation de handicap, le Département a maintenu son soutien aux associations ODAAS (pour les actions de sensibilisation dans les écoles et collèges du département), Kiwanisport (pour l'organisation des Parcours moteurs et aquatiques des Hauts-de-Seine en faveur des publics en situation de handicap) et au Comité départemental du sport adapté des Hauts-de-Seine.

Le réalisé s'élève à 468 133,92 €, en 2021, pour ces actions.

II.3. Soutien au mouvement sportif

Depuis plusieurs années, le Département des Hauts-de-Seine a engagé une politique de soutien important pour le sport de haut niveau, **maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, par sa valeur d'exemplarité et sa capacité d'incitation auprès des jeunes.**

Depuis 2019, le Département poursuivait son soutien au haut niveau sportif via les contrats de développement Département-Villes.

Dans la **perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, le Département a décidé de **renforcer sa politique départementale de soutien au haut niveau sportif** pour permettre de répondre à **trois objectifs** :

- **soutenir et accompagner le très haut niveau sportif, à travers des dispositifs de soutiens directs**, tant en direction des clubs alto-séquanais que des sportifs de haut niveau de ces clubs ;
- **développer la lisibilité et la visibilité du soutien du Département ;**
- **être un levier pour la jeunesse.**

Lors de la Commission permanente du 7 juin 2021, ont ainsi été votées les dispositions suivantes, pour la saison sportive 2021/2022 :

- la remise en place d'un dispositif de soutien direct, pour les associations sportives ayant des équipes Senior évoluant dans des Championnats de France par équipe, en 1^{ère} et 2^e divisions nationales, s'accompagnant du retrait des contrats avec les communes des financements correspondants ;
- l'élargissement du périmètre des Primes Champions de France par équipe Senior, aux vainqueurs de la Coupe de France Senior, aux titres européens, et en catégorie Jeune, aux titres de Champions de France et aux vainqueurs de la Coupe de France ;
- l'élargissement des dispositifs de soutien direct aux sportifs de Haut niveau ;
- la poursuite de la labellisation Clubs des Hauts-de-Seine ;
- la poursuite du dispositif de soutien aux centres de formation sportive agréés.

En 2021, au titre de la saison sportive 2020/2021, le Département a soutenu cinq centres de formation : le Racing 92, Nanterre 92, Paris 92, les Mariannes 92 et le Comité des Hauts-de-Seine de Tennis.

Par ailleurs, le Département a maintenu, pendant la saison sportive 2020/2021, l'activation des partenariats « Clubs des Hauts-de-Seine » qui bénéficient d'un soutien départemental renforcé : le Racing 92 pour le rugby, Nanterre 92 pour le basket, Paris 92 pour le handball féminin, BLR 92 pour le fleuret et Boulogne 92 pour l'aviron.

3 454 681,18 € ont été alloués en fonctionnement pour ces différents soutiens.

Le Département apporte également un soutien annuel au fonctionnement des Comités sportifs départementaux à travers un dispositif de droit commun. En 2021, 42 comités sportifs ont pu bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuel ; 12 d'entre eux ont également bénéficié, outre la subvention de fonctionnement annuel, de subventions spécifiques au titre de la mise en œuvre de manifestations sportives ou de programmes d'actions départementaux. Malgré le contexte sanitaire, la majorité des manifestations se sont déroulées en 2021.

650 301 € ont été alloués en fonctionnement aux Comités sportifs départementaux en 2021.

Le dispositif d'attribution d'une bourse de préparation olympique, d'un montant de 3 500 €, pour les sportifs des clubs des Hauts-de-Seine, inscrits sur la liste du ministère chargé des Sports en catégorie Élite ou Senior et en préparation pour les Jeux de Tokyo 2021, a été voté en commission permanente du 23 novembre 2020.

Les Jeux de Tokyo ont été l'occasion pour les athlètes des Hauts-de-Seine sélectionnés en Équipe de France dont, notamment, 20 d'entre eux licenciés dans un club des Hauts-de-Seine, de porter haut les couleurs du Département.

12 sportifs licenciés dans un club des Hauts-de-Seine ont participé aux Jeux Olympiques, du 23 juillet au 8 août 2021 et 8 aux Jeux Paralympiques, du 24 août au 5 septembre 2021.

Au total, ce sont 11 athlètes des clubs des Hauts-de-Seine qui ont été médaillés aux Jeux de Tokyo. Six athlètes sont montés sur les podiums des Jeux Olympiques, rapportant 3 médailles d'or par équipe, deux d'argent (une en individuel et une par équipe) et une de bronze en individuel : 5 athlètes, dont le guide de l'un d'entre eux, ont rapporté 4 médailles aux Jeux Paralympiques, 1 d'or en individuel et 3 de bronze dont une en individuel, une en double par équipe et une en binôme.

Comme lors des précédentes olympiades, le Département a accordé des primes aux sportifs médaillés des équipes de France et licenciés dans un club alto-séquanais.

Ces primes, cumulables en fonction du nombre de médailles décrochées, se sont élevées à 7 500 € pour l'or, 5 000 € pour l'argent et 2 500 € pour le bronze.

Et, dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le Département a d'ores et déjà décidé, en juin 2021, une revalorisation de ces primes, qui s'élèveront, en 2024, à 10 000 € pour l'or, 7 500 € pour l'argent et 5 000 € pour le bronze.

II.4. Équipements sportifs

Répondre aux besoins des clubs et des associations, faciliter la pratique des scolaires et des personnes handicapées, mettre en place des opérations d'animation ou de promotion, tels sont les objectifs que s'est fixé le Département sur ses installations sportives.

Les missions de la direction des Actions sportives concernent aussi bien l'exploitation des équipements, en gestion directe, par mise à disposition ou encore par délégation, que le pilotage de l'organisation ou l'accueil d'activités et événements, pour lesquels d'autres services du Département sont amenés à intervenir.

Le Département soutient également fortement, dans le cadre des contrats de développement, les programmes d'investissement des communes relatifs à des installations sportives.

II.4.1. Les équipements sportifs en gestion directe

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée jusqu'à l'été par la crise sanitaire de la Covid-19. Malgré les fermetures administratives liées aux périodes de confinement, les couvre-feux, les différents types de publics autorisés et les différents protocoles sanitaires, les équipements sportifs départementaux exploités en gestion directe (parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, stades départementaux Yves-du-Manoir, du Pré Saint-Jean, de La Grenouillère et Frédéric-Chazottes) sont restés ouverts dès que cela était autorisé, de façon à permettre aux usagers de pouvoir continuer à pratiquer leurs activités sportives.

- **Le parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Département des Hauts-de-Seine est propriétaire du parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, et en assure la gestion en régie directe, suite à la dissolution du Syndicat mixte de l'Île de Monsieur au 31 décembre 2018.

Le parc nautique départemental de l'Île de Monsieur abrite les équipements nécessaires à la pratique associative du canoë, du kayak, de la voile, ainsi que de l'aviron et accueille plusieurs associations résidentes dans ces disciplines. La Maison des Clubs et les espaces extérieurs offrent par ailleurs la possibilité d'organiser tous types d'événements.

En dehors des activités nautiques, canoë-kayak, voile, aviron, proposées par les associations sportives résidentes, le parc nautique départemental a accueilli en 2021 trois événements, dont Nautique Hauts-de-Seine du 2 au 29 juillet 2021, avec 6 500 participants.

Les crédits relatifs au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur sont centralisés à la direction des Actions sportives qui est chargée de la coordination administrative, financière et technique de l'ensemble du site.

En 2021, 548 205,74 € ont été réalisés en dépenses de fonctionnement et 688 479,05 € en dépenses d'investissement dont 483 567,08 € pour la première phase de réfection des platelages et 104 555,53 € de travaux dans différents bâtiments.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 139 764,60 € dont 65 545,32 € pour les locations des espaces du parc nautique, compte tenu du contexte sanitaire.

- **Le stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes**

Haut lieu du sport mondial, le football, le rugby et l'athlétisme ont pérennisé sa gloire avec plus de 200 réunions internationales au XX^e siècle. Avant le début des travaux en juillet 2021, le stade accueillait, hors événementiels et hors crise sanitaire, 7 500 utilisateurs par semaine dont 60 % de mineurs ainsi que des activités sportives extrascolaires comme Vacan'Sports.

Pour cet équipement, en 2021, le réalisé s'élève à 20 145,98 € en fonctionnement et 22 185,85 € en investissement.

Au-delà des Jeux de Paris 2024, le stade départemental Yves-du-Manoir va devenir le haut lieu du hockey sur gazon dans l'Hexagone puisque la Fédération Française de Hockey (FFH), son Centre national d'entraînement pour les Équipes de France, mais aussi la Ligue Île-de-France, le Comité départemental des Hauts-de-Seine, et à terme, un club résident, le Racing Club de France Hockey 92 Colombes, vont investir les lieux.

Deux terrains de hockey sur gazon synthétique (compétition et entraînement) verront le jour, assortis d'une tribune pérenne de 1 000 places et d'un nouveau bâtiment pour recevoir, entre autres, ces différentes entités.

Au final, deux bâtiments neufs seront construits. Ils abriteront des locaux administratifs et techniques, des vestiaires, ainsi que des espaces mutualisés comme des salles de réunion, des espaces réceptifs ainsi que deux salles de musculation.

Les installations répondront aux besoins du Département, de la FFH, des publics scolaires et universitaires, des associations et des clubs sportifs, notamment le Racing Club de France Football 92 et le Racing Club de France Rugby.

Dans le cadre de l'opération d'ensemble, les travaux de démolition des virages Nord et Sud et du gymnase Loury ont débuté à l'été 2021 pour se finir début 2022. La tribune historique du stade sera, quant à elle, remise aux normes. Le terrain olympique attenant sera refait, ainsi que son éclairage. Quatre terrains de football et trois terrains de rugby, tous éclairés et en synthétique, ainsi qu'un nouvel anneau d'athlétisme, prendront également place au niveau de la plaine de jeux. L'ensemble du complexe sera clôturé avec accès contrôlés. Le nouveau parking permettra le stationnement de 180 véhicules et proposera une zone deux-roues de 100 places.

La restructuration du stade Yves-du-Manoir sera naturellement conduite dans le respect des délais contraints liés à l'événement olympique, mais également avec des ambitions d'excellence environnementale particulièrement développées.

Dans ce cadre, le stade départemental Yves-du-Manoir fera l'objet de différentes phases d'aménagement dont, notamment, les travaux et aménagements dits « Héritage », avec :

- la réhabilitation de la tribune historique avec un programme de mise en sécurité et de mise en conformité réglementaire. Ces travaux suivent une procédure classique dite loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique). Le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre est l'Atelier Dutrevis accompagné du Bureau d'études OTE, dont le marché a été notifié en avril 2020. Les études d'avant-projet ont été remises en janvier 2021 avec une validation APD au 16 avril, et un dépôt des demandes d'autorisations administratives en mars 2021. Les études de PRO ont été remises fin juin 2021 pour des travaux allant de l'été 2021 à fin 2023 ;
- pour les autres travaux et aménagements dits « Héritage », les trois équipes retenues lors du jury de sélection des candidatures du 7 novembre 2019 ont été invitées à présenter une offre. Le jury de concours s'est réuni le 27 novembre 2020 et a retenu l'offre du groupement dont le mandataire est Léon Grosse. Le marché public global de performance a été notifié le 24 février 2021, avec un dépôt du permis de construire en avril 2021, et obtenu en septembre 2021. Le dossier PRO a été validé le 19 octobre 2021 pour un début des travaux fin 2021/début 2022 et une livraison fin 2023.

Le coût global du projet est estimé à 94,2 M€, avec une contribution de 13,6 M€ versée par la SOLIDEO au Département pour les travaux dits « Héritage », dont un financement par le Département lui-même à hauteur de 3,41 M€.

Des installations sportives des Hauts-de-Seine ont également été retenues comme sites d'entraînement :

- le stade Louis-Boury à Gennevilliers (football) ;
- la piscine olympique municipale à Colombes (natation).

La piscine olympique municipale de Colombes fait l'objet d'une rénovation financée par la SOLIDEO, à laquelle le Département contribue à hauteur de 2,28 M€.

Enfin, près de 50 Centres de Préparation aux Jeux, dans 19 communes des Hauts-de-Seine, ont été retenus par Paris 2024 qui permettront d'offrir aux délégations olympiques et paralympiques étrangères la possibilité de venir s'entraîner en France dans la période qui précède le début des Jeux de Paris 2024.

- **Le stade départemental du Pré Saint-Jean à Saint-Cloud**

Les installations sportives du Pré Saint-Jean appartiennent à l'État qui en a confié l'exploitation au Département. Ces installations sportives sont destinées en priorité aux établissements scolaires qui ont une gratuité d'accès.

En 2021, en plus des scolaires, le site a accueilli les associations sportives ainsi que les différents dispositifs départementaux, comme par exemple le dispositif Vacan'Sports pendant les vacances scolaires.

Les crédits relatifs au stade du Pré Saint-Jean sont centralisés à la direction des Actions sportives qui est chargée de la coordination administrative, financière et technique de l'ensemble du site.

En 2021, il a été réalisé 449 390,97 € en fonctionnement et 5 130,35 € en investissement.

- **Le parc départemental de La Grenouillère à Antony**

Le parc départemental de La Grenouillère, propriété du Département depuis le 1^{er} novembre 2016, comprend le parc des sports composé entre autres de trois terrains de rugby dont un terrain synthétique éclairé, d'un terrain de football éclairé, de neuf courts de tennis, d'un mur d'entraînement ainsi que la piscine départementale de La Grenouillère qui, en raison de la situation sanitaire, n'a pas ouvert pour sa dernière saison estivale 2021.

Étant donné les importants travaux de mises aux normes à réaliser pour la piscine, le Département a lancé des études pour la construction d'un nouvel équipement aquatique, sur le site de la piscine actuelle, à vocation ludique et sportive, innovant et performant et pouvant accueillir les publics scolaires des communes limitrophes.

Les nouveaux espaces aquatiques devront proposer à *minima* ce que la piscine actuelle offre aux usagers (multiples bassins de plein air et larges plages) mais également fonctionner toute l'année (1 600 baigneurs prévus en hiver dans le futur projet), et non plus seulement l'été (2 800 baigneurs prévus en période estivale). Ils seront complétés de bassins intérieurs, tant sportifs que ludiques. L'équipement sera complété par un espace bien-être, un point restauration et un parking de 313 places.

Le montage contractuel retenu pour la construction de cet équipement est la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et son exploitation sera assurée par une concession de service public.

L'année 2018 a vu le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et le déroulement de la phase de sélection des candidatures. Le jury de concours s'est réuni le 3 juillet 2019 et a retenu l'offre du groupement dont le mandataire est Dietmar Feichtinger Architectes. Le marché a été notifié le 25 octobre 2019.

Suite au dépôt du permis de construire au deuxième trimestre 2021, la consultation des entreprises de travaux devrait intervenir au 1^{er} semestre 2022, pour un démarrage des travaux au 4^e trimestre 2022, une réception des travaux au 3^e trimestre 2025 et une ouverture de l'équipement au 4^e trimestre 2025, après marche à blanc.

Le coût de l'opération de construction est estimé, à ce jour, à 66 M€ HT (toutes dépenses confondues, incluant la réalisation du parking).

Les premiers travaux de démolition (plongeoir et patinoire) ont démarré au dernier trimestre 2021.

En 2021, il a été réalisé pour cet équipement 698 129,71 € en fonctionnement et 1 669 338,52 € en investissement dont 1 142 078,40 € pour les travaux de réfection du terrain de football en synthétique. Les recettes se sont élevées à 39 499,90 €.

- **Le stade départemental Chazottes à Gennevilliers**

Le stade départemental Chazottes accueille, en dehors d'associations sportives départementales, le club de football Racing Club de France Football 92 pour les entraînements de son équipe première qui évolue en Nationale 3. L'année 2021 a été marquée par le départ du club de football Red Star qui a rejoint son centre d'entraînement à Marville en Seine-Saint-Denis. Comme pour les autres équipements sportifs gérés en régie directe, les mesures mises en place ont permis au stade Chazottes d'être ouvert dès que cela était possible, dans le respect des règles en vigueur.

Les crédits relatifs au stade Chazottes sont centralisés à la direction des Actions sportives qui est chargée de la coordination administrative, financière et technique de l'ensemble du site.

En 2021, il a été réalisé pour cet équipement 362 657,72 € en fonctionnement et 22 281,57 € en investissement.

- **Autres équipements**

Les **Espaces Sport Orientation (ESO)**, implantés depuis 2008 dans **11 parcs et domaines départementaux**, permettent la pratique de la course d'orientation dans le cadre de nombreuses opérations départementales (Plein Air, Vacan'Sports, Trophée Aventure, Azimut...), uniquement sur réservation pour les groupes constitués (établissements scolaires, associations, etc.).

Ces ESO permettent l'apprentissage, la découverte et le perfectionnement de cette activité de pleine nature, tout en favorisant le respect de l'environnement et de développement durable, respectant ainsi le cahier des charges du label EVE® délivré par ECOCERT pour les parcs départementaux.

Durant cette période pandémique, les activités sportives de plein air ayant été privilégiées par les établissements scolaires et les établissements spécialisés dans l'accueil des jeunes en situation de handicap, **200 853 passages ont été enregistrés sur les ESO en 2021** (63 053 passages avaient été enregistrés en 2020 avec fermeture complète des installations de mars à septembre en raison de la crise sanitaire).

II.4.2. Les équipements sportifs en gestion déléguée

Le Département est aussi le propriétaire de sites sportifs dont la gestion est déléguée.

La direction des Actions sportives assure le suivi opérationnel et administratif des contrats de mises à disposition, de concession et d'affermage des installations sportives départementales :

- le Domaine départemental du Haras de Jardy (Marnes-la-Coquette et Vaucresson) :
 - le centre équestre, 1^{er} centre équestre de France (contrat de concession de service public renouvelé avec l'EURL Jardy Equitation au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 8 ans),
 - le tennis-golf et restaurant (contrat de concession de service public renouvelé avec la SNC Golf et Tennis du haras de Jardy au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 ans).
- le poney club du parc départemental de l'Île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux (contrat de concession de service public renouvelé avec l'EURL Ponil au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans) ;
- le centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne (contrat de service public renouvelé avec l'UCPA Sport Loisirs au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 7 ans) ;
- la fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine à Villeneuve-la-Garenne (concession de service conclue avec l'UCPA Sport Loisirs au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans).

Pour ces équipements (hors Domaine départemental du Haras de Jardy), qui ne font pas l'objet d'une centralisation budgétaire des dépenses à la direction des Actions Sportives, les recettes se sont élevées à 121 236,28 € en 2021 (hors redevance 2020 du centre équestre des Chanteraines qui sera traitée en 2022) dont 14 728,68 € de refacturation d'eau pour les deux concessions, celle du centre équestre des Chanteraines et celle du poney club de l'Île Saint-Germain.

Les crédits relatifs au Domaine départemental du Haras de Jardy, tant en recettes qu'en dépenses,

sont, quant à eux, centralisés à la direction des Actions sportives qui est chargée de la coordination administrative, financière et technique de l'ensemble du site. En 2021, il a été réalisé 996 007,97 € en fonctionnement et 1 741 371,50 € en investissement. 70 993,01 € de recettes ont été titrées pour la refacturation de l'eau aux deux concessions (centre équestre et tennis/golf). Les redevances 2020 seront quant à elles liquidées en 2022 suite à la demande de réfaction sollicitée par ces deux concessionnaires.

En 2021, des investissements ont été réalisés au Domaine départemental du Haras de Jardy dont notamment :

- la sécurisation de la structure du bâtiment du poney club pour 417 755,18 € ;
- divers travaux d'entretien des bâtiments pour 325 300,36 € ;
- la réfection du drainage et des bunkers du golf pour 230 062,35 € ;
- des travaux sur le réseau d'eau potable pour 217 846,08 €.

II.5. Manifestations sportives départementales

Le Département est un partenaire important du sport alto-séquanais, en assurant une politique de promotion et de développement du sport pour tous, sous toutes ses formes.

Les manifestations sportives permettent de promouvoir certaines disciplines, de fédérer les acteurs sportifs et d'animer les sites du territoire en offrant des spectacles sportifs de qualité.

En 2021, malgré le contexte sanitaire, la majorité des manifestations soutenues par le Département ont été maintenues.

Ces manifestations permettent de promouvoir les équipements sportifs du Département tels que le stade départemental Yves-du-Manoir, le Domaine départemental du Haras de Jardy, le parc départemental de La Grenouillère ou encore le parc nautique départemental de l'Île de Monsieur.

Ainsi, pour la 12^e année consécutive, l'opération Nautique Hauts-de-Seine a permis d'animer le site de l'Île de Monsieur, en juillet. L'opération a pu se dérouler, dans le respect de protocoles sanitaires stricts, limitant notamment le nombre de participants selon les règles et textes en vigueur. Ce sont 6 500 personnes qui ont tout de même pu s'initier gratuitement à la pratique de la voile, du canoë-kayak ou de l'aviron.

La Journée du Cheval est quant à elle organisée chaque année en septembre par le Comité départemental d'Équitation, au Domaine départemental du Haras de Jardy. Sous l'égide de la Fédération Française d'Équitation, elle permet de promouvoir l'équitation sous toutes ses formes et de donner à un public nombreux (environ 6 000 personnes), néophyte et familial, l'envie de pratiquer tout en découvrant le Domaine départemental du Haras de Jardy. En 2021, la Journée du Cheval a retrouvé sa formule traditionnelle dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Par ailleurs, ces manifestations contribuent au développement d'activités sportives, dans certains cas peu médiatiques, et permettent de faire découvrir au public alto-séquanais, un sport mais également un loisir que tout un chacun peut pratiquer près de son lieu de vie.

Le Département a ainsi soutenu l'organisation de manifestations sportives permettant aux Alto-Séquanais de se retrouver autour d'actions territoriales telles que la Traversée Hauts-de-Seine/Paris en aviron et la TraverSeine canoë-kayak, qui ont pu se dérouler en septembre 2021, le Challenge de golf des Hauts-de-Seine, les Tournois des 36 communes de handball, de tennis ou encore de volley-ball, toujours dans le respect de conditions sanitaires strictes.

Enfin, ces manifestations permettent à de nombreux Alto-Séquanais d'assister à des grands moments de sport. L'exemplarité des sportifs de haut niveau permet notamment d'inciter les jeunes à une pratique sportive régulière et à s'inscrire dans des clubs.

Le réalisé pour les manifestations sportives s'est élevé à 556 800,66 € en 2021.

II.6. Vacan'Sports Hauts-de-Seine

Le Département a mis en place depuis l'été 2009 le dispositif Vacan'Sports destiné aux jeunes Alto-Séquanais de 6 à 17 ans, avec une attention particulière qui est accordée à la mixité et à l'accueil des jeunes en situation de handicap grâce à un encadrement spécialisé.

Ce dispositif permet aux jeunes ne partant pas en vacances de s'initier ou de se perfectionner gratuitement dans de multiples disciplines sportives, sous l'encadrement d'éducateurs diplômés, pendant les périodes de vacances scolaires.

La crise sanitaire a eu des conséquences significatives sur le dispositif puisqu'il n'a pas pu être organisé au printemps 2021.

Le libre accès des jeunes aux activités n'a quant à lui pas pu être proposé durant l'été 2021 (12 169 passages en 2019).

Concernant l'accès sur réservation, 340 structures municipales et associatives ont participé au dispositif en 2021, et 10 204 places ont été utilisées.

Pour la 2^e année consécutive, la crise sanitaire a donc contribué au recul des chiffres de fréquentation, qui s'élevaient respectivement, en 2019, à 387 et 20 167. Une analyse plus fine des structures participantes révèle toutefois que le dispositif, durant les périodes où il a pu fonctionner normalement, a marqué une progression par rapport à 2019, avec durant l'été 208 structures (+ 18), à l'automne 149 structures (+ 9) et à Noël 96 structures (+ 24).

Les activités Tous Nageurs (stage de 10h d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation dans les piscines mises à disposition par les Communes) et Tous à Vélo (stage de 4 à 10h d'initiation ou de perfectionnement à la pratique du vélo) ont été pour parties maintenues sur réservation en 2021 avec, respectivement, 100 et 452 jeunes participants.

Le bilan 2021, en quelques chiffres, est le suivant dans un contexte particulier de crise sanitaire qui a contraint à proposer une programmation réduite et sur réservation uniquement dans le respect des protocoles sanitaires mis en place :

- 10 204 places en réservation (1 place = 1 jeune = 4 heures d'activité) soit une hausse de près de 23 % par rapport à 2020
- aucun passage en libre accès (2019 : 12 169 passages en libre accès l'été) ;
- 6 397 places en réservation pour le public féminin (2019 : 8 765 places) ;
- 592 jeunes en situation de handicap (2019 : 807 jeunes concernés) ;
- 340 structures participantes (2019 : 387 structures concernées) ;

Le réalisé du dispositif a atteint 803 009,30 € en 2021.

II.7. Bourses de formation BAFA/BAFD

Le Département propose aux Alto-Séquanais des bourses de formation pour les Brevets d'Aptitude à la Fonction d'Animateur ou de Directeur de centre de vacances ou de loisirs. Il s'agit d'une bourse départementale qui s'élève à 160 € maximum (calculée sur le reliquat à charge du stagiaire, après déduction des autres aides éventuelles obtenues), attribuée pour le financement du 3^e stage du BAFA (stage d'approfondissement) ou du BAFD (stage de perfectionnement).

194 stagiaires ont ainsi bénéficié d'une bourse départementale en 2021.

Un réalisé de 30 841 € a été consacré à ces bourses en 2021.

Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats



I. L'intervention du Département en matière d'habitat et de politique de la ville

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, le Département mène une intervention spécifique visant à améliorer les conditions de vie des Alto-Séquanais, et notamment les plus modestes.

I.1. La politique en faveur du logement social et du renouvellement urbain

Dans les Hauts-de-Seine, le Département intervient dans le domaine de l'habitat social autour de 4 axes :

- **la poursuite de la politique d'aide à la création de logements sociaux dans les communes soumises à des obligations de rattrapage** : le Département poursuit la mise en œuvre d'une politique de l'habitat reposant sur la promotion de la mixité sociale par une meilleure répartition territoriale du parc public de logements. Le dispositif d'aide correspondant a été adopté lors de la réunion de la commission permanente du 20 décembre 2013. En 2021, le Département a poursuivi son engagement en attribuant 1,7 M€ d'aide pour la création de 341 logements sociaux ;
- **la finalisation du programme de développement du parc de logements sociaux pour étudiants** : dans le cadre de la convention du 15 octobre 2013 ont été définies les modalités relatives au développement du logement social pour étudiants dans les Hauts-de-Seine avec notamment un objectif de création de 4 200 logements sociaux pour étudiants sur la période 2013-2019. Le bilan de la convention fait apparaître 4 202 logements déjà réalisés ou en cours de réalisation, conformément aux termes de l'engagement inscrit dans la convention. En 2021, un montant de 0,1 M€ a été versé dans ce cadre ;
- **le renouvellement du partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat** : le Département entretient un partenariat étroit avec Hauts-de-Seine habitat dont il est la collectivité de rattachement, et avec Hauts-de-Bièvre Habitat, qui depuis le 1^{er} janvier 2018 est propriétaire du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat. En 2021, une analyse et une réflexion ont été conduites afin de renouveler le partenariat entre le Département et Hauts-de-Seine Habitat. Cette nouvelle stratégie, conçue au cours de l'année 2021, figure au budget primitif 2022. Elle comporte les volets suivants :
 - augmentation de 50 % de la subvention annuelle attribuée à Hauts-de-Seine habitat pour la réhabilitation de son patrimoine, la portant ainsi à 12 M€ à compter de 2022 ;
 - acquisition en 2022 par le Département de 70 M€ de titres participatifs auprès de Hauts-de-Seine Habitat, en fixant à l'office un double objectif. Le premier est de promouvoir la mixité sociale en mettant en œuvre une politique ambitieuse de développement du parc public sur le territoire des communes soumises aux obligations en matière de logement social au titre de la loi « SRU ». Le second est de développer une offre de logements diversifiée répondant aux besoins des habitants. À cette fin, une cible annuelle de 1 000 nouveaux logements locatifs sociaux, intermédiaires et en accession sociale est fixée, soit un objectif de 10 000 logements sur 10 ans, portant ainsi le patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat à 50 000 logements ;
- **le renouvellement urbain et la requalification des quartiers** : dans le prolongement de l'action menée par le Département en faveur des quartiers en difficulté depuis plus de vingt ans, le Conseil départemental a approuvé au cours de sa séance du 2 avril 2021 le dispositif de renouvellement urbain et de requalification des quartiers « *Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine* », doté d'une première autorisation de programme de 150 M€. Ce dispositif est destiné à accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets ambitieux de transformation des quartiers en difficulté. Au terme de la première année de mise en œuvre du dispositif qui a fait

l'objet d'un courrier d'information auprès des 36 maires des Hauts-de-Seine, une vingtaine de projets ont déjà été identifiés et ont fait l'objet d'échanges techniques avec les villes et les bailleurs sociaux concernés ;

- **au titre du premier programme national de rénovation urbaine (ANRU 1)**, le Département a versé au cours de l'année 2021 des soldes d'opération pour un montant total de 0,68 M€.

I.2. L'amélioration et l'adaptation de l'habitat privé

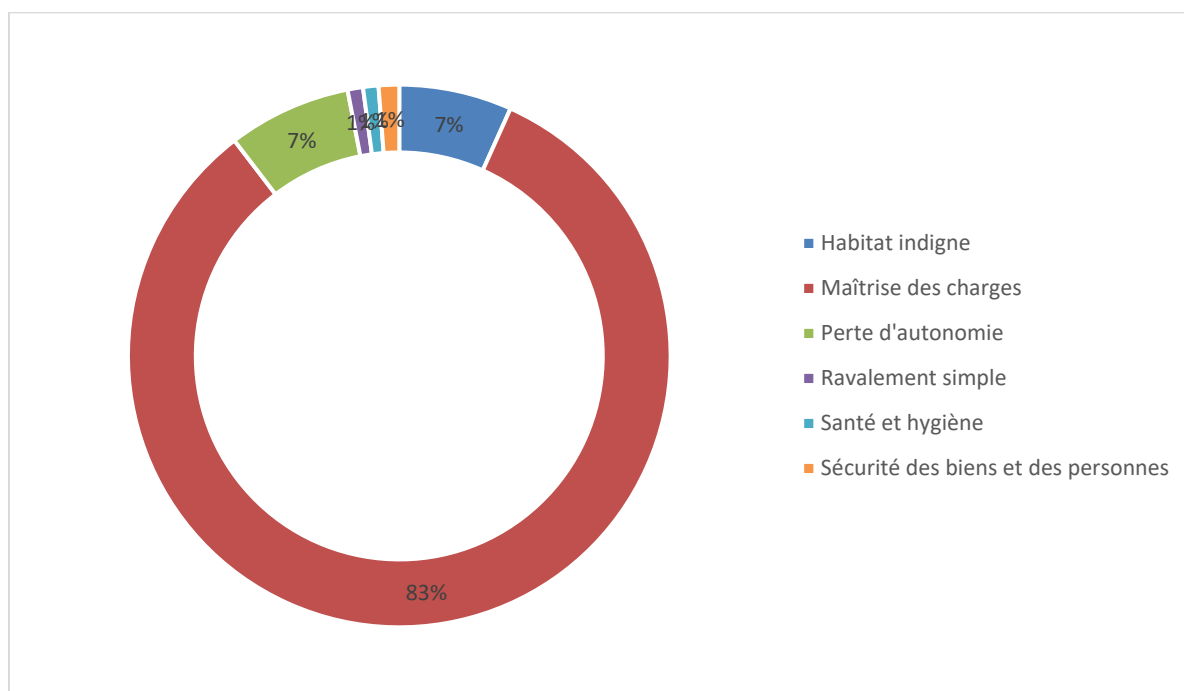
Les interventions départementales en faveur de l'habitat privé permettent d'accompagner les ménages les plus modestes qui doivent réaliser des travaux pour continuer à vivre dans de bonnes conditions dans leur logement.

Le Département centre ses interventions sur les travaux favorisant la maîtrise des charges liées aux consommations

Elles concernent l'amélioration générale de l'habitat, les aides aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement des nouveaux bénéficiaires de l'APA à domicile, et se répartissent selon les catégories suivantes :

- maîtrise des charges ;
- lutte contre l'habitat indigne ;
- adaptation des logements ;
- travaux liés à la sécurité des biens et des personnes ;
- travaux liés à la santé et à l'hygiène.

Au total, 327 logements ont bénéficié d'une aide du Département à ce titre en 2021, répartis comme suit :



Nombre de logements bénéficiant d'une aide votée en 2021

Communes	Aides à l'amélioration de l'habitat	Aides APA* Habitat	Aides aux syndicats de copropriétaires	Total général
Antony	14	2		16
Asnières-sur-Seine	15			15
Bois-Colombes	4			4
Boulogne-Billancourt	6			6
Châtenay-Malabry	3			3
Châtillon	3			3
Chaville	1			1
Clamart	5			5
Clichy	6		12	18
Colombes	48	5	42	95
Courbevoie	2			2
Fontenay-aux-Roses	4	1		5
Gennevilliers	7			7
Issy-les-Moulineaux	7			7
La Garenne-Colombes	6			6
Le Plessis-Robinson	1			1
Levallois-Perret	1	1		2
Malakoff	2			2
Marnes-la-Coquette	1			1
Meudon	2			2
Meudon-la-Forêt	10			10
Nanterre	17			17
Puteaux	2		44	46
Rueil-Malmaison	4			4
Saint-Cloud	1			1
Sceaux		1		1
Sèvres	35			35
Suresnes	3			3
Vanves	4			4
Villeneuve-la-Garenne	5			5
Total général	219	10	98	327

Une réflexion portant sur la refonte de ce dispositif et visant à accompagner davantage de ménages, et plus fortement, dans des projets d'amélioration et d'adaptation de leur logement a été conduite en 2021 en vue de sa présentation en 2022 à l'organe délibérant du Département.

*APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

En plus de son action transversale à travers les dispositifs départementaux en matière d'habitat, le Département soutient l'Agence départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92) pour favoriser l'information et l'accompagnement des Alto-Séquanais sur leurs problématiques liées au logement.

Ainsi, au cours de l'année 2021, le Conseil départemental a attribué une subvention de fonctionnement de 190 000 € à l'ADIL 92. Cette subvention a permis à l'ADIL 92 de poursuivre ses activités et plus particulièrement son rôle d'information gratuite auprès du grand public et des professionnels sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux portant sur le logement et l'urbanisme et notamment les dispositifs mis en place par le Département. Dans ce cadre, plus de **14 000 consultations** ont été délivrées par les conseillers de l'ADIL 92 en 2020.

I.3. L'intervention départementale au titre de la politique de la ville

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Département soutient, d'une part, les communes dont le territoire comprend un quartier prioritaire de la politique de la ville et, d'autre part, l'Institut des Hauts-de-Seine pour le déploiement du réseau des Écoles françaises des Femmes et du dispositif Bus Santé Femmes.

I.3.1. Le soutien en faveur des communes

Le Département est fortement engagé auprès des communes dans la conduite de la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire telle que définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Sur le territoire alto-séquanais, neuf communes sont concernées¹.

Une intervention départementale spécifique est mise en œuvre en direction de ces populations et se matérialise par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les villes en lien avec leurs partenaires au sein de ces quartiers.

Le Département flèche son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus :

- l'insertion des publics en difficulté : 1,02 M€ de subventions départementales,
- la réussite éducative : 0,89 M€ de subventions départementales.

Sur la base d'enveloppes arrêtées par les contrats de développement, ces projets sont inscrits dans des programmations communales et sont mis en œuvre par les communes elles-mêmes ou des porteurs de projet associatifs.

Le Département a ainsi versé 1,91 M€ au cours de l'année 2021, en soutien à 212 actions au titre des programmations communales en faveur de la politique de la ville.

I.3.2. Le soutien en faveur de l'Institut des Hauts-de-Seine

Le Département intervient également en soutenant l'Institut des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de deux actions dans le cadre de la politique de la ville :

- le déploiement du réseau de l'École française des Femmes qui vise à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des publics féminins et qui prépare les apprenantes qui souhaitent se présenter à l'examen du Diplôme d'Enseignement de la Langue Française (DELFF). 6 écoles sont actuellement ouvertes dans les Hauts-de-Seine. Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont

¹ Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne.

337 apprenantes qui ont bénéficié de l'enseignement et de l'accompagnement des écoles françaises des femmes ;

- le Bus Santé Femmes dont l'objectif est d'intervenir auprès des femmes vivant dans les quartiers en difficulté, afin de leur permettre d'accéder à des conseils ainsi qu'à des outils de préventions liés à la santé. En 2021, 23 déplacements ont été réalisés dans les communes des Hauts-de-Seine.

Il a ainsi apporté en 2021 une aide financière à hauteur de 0,99 M€ à l'Institut des Hauts-de-Seine pour la réalisation de ces deux actions.

Au total, 2,9 M€ ont été versés en 2021 par le Département au titre de la politique de la ville, tous types d'interventions confondus.

II. L'intervention du Département en matière de soutien à la vie locale

Par le biais des contrats de développement Département-Ville et des subventions attribuées hors contrats aux acteurs locaux, le Département contribue à améliorer la vie quotidienne des Alto-Séquanais par le soutien aux projets structurants en investissement et aux actions de proximité en fonctionnement.

II.1. Les contrats de développement Département-Ville

Le Département soutient les 36 communes de son territoire, aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement, à travers les contrats de développement Département-Ville conclus sur une période de trois ans.

En 2021, cinq contrats ont été renouvelés pour la période 2021-2023, à savoir Puteaux, Garches, Nanterre, Vaucresson et Villeneuve-la-Garenne.

Par ailleurs, 28 avenants ont été approuvés :

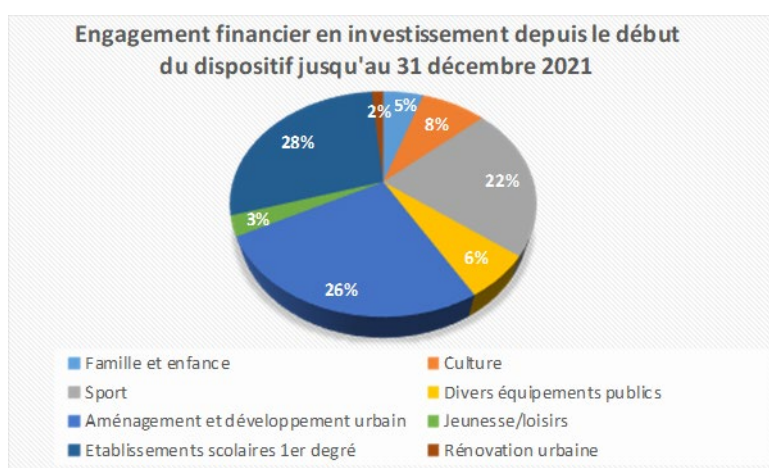
- 21 avenants de fongibilité entre opérations d'investissement ;
- 7 avenants de sortie du haut niveau élite pour les clubs sportifs qui ont des équipes classées dans les premières divisions du fait de la mise en place d'un nouveau soutien direct du Département intervenant hors contrats.

29 avenants ont aussi été signés à la suite du rapport du 11 décembre 2020 concernant les nouvelles modalités de majoration des enveloppes de fonctionnement pour tenir compte de l'inflation.

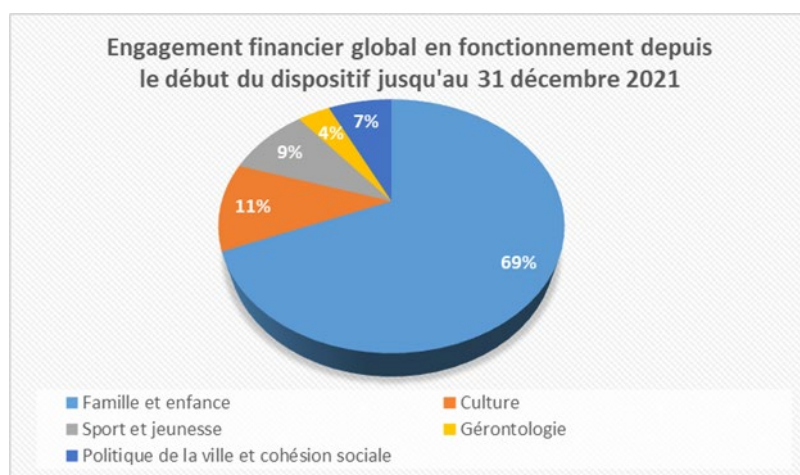
Un montant de 39,3 millions d'euros de subventions a été versé en investissement et 25,8 millions d'euros en fonctionnement.

À la fin de l'année 2021, l'engagement départemental total depuis le début du dispositif s'élève à 543,4 M€, soit :

- 344,4 M€ en investissement ;



- 199 M€ en fonctionnement.

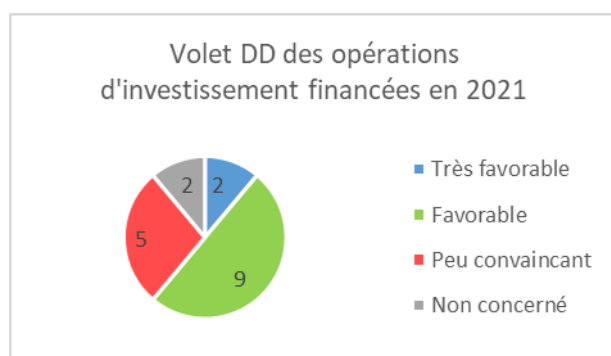


Afin de renforcer encore l'appui financier apporté par le Département aux communes, l'assemblée départementale a approuvé lors de la séance de décembre 2020 de nouvelles mesures applicables aux contrats de développement, mesures qui ont été mises en pratique à partir de l'année 2021 :

- évolution annuelle des enveloppes de fonctionnement en fonction de l'inflation ;
- prise en compte dans le calcul des enveloppes de fonctionnement de l'ouverture de nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant ;
- valorisation des projets d'investissement s'inscrivant dans une démarche forte de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

À compter de 2021, les opérations présentées par les villes sont analysées selon une nouvelle grille de développement durable, laquelle permet dorénavant de classer les opérations selon trois indicateurs : très favorable, favorable et peu convaincant.

Au titre de l'année 2021, 11 des 16 opérations analysées au titre du développement durable intégrées dans les contrats de développement Département-Ville ont été considérées comme étant « favorable » ou « très favorable ».



II.2. Une subvention spécifique en lien avec La Seine Musicale (hors contrat de développement Département-Ville)

En lien avec La Seine Musicale et sa qualité d'équipement départemental, le Département a attribué à la société publique locale Val de Seine Aménagement une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 12 millions d'euros pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont Seibert à Boulogne-Billancourt dont la mise en service est prévue à l'été 2022.

Le montant versé au titre de l'année 2021 s'élève à près de 9 M€.

II.3. Le guichet unique des subventions

Le guichet unique centralise les demandes de subventions pour améliorer la coordination et l'efficacité des procédures.

Depuis juin 2018, les demandes de subventions de fonctionnement sont traitées de manière dématérialisée grâce à la mise à disposition des usagers d'une solution informatique gratuite et sécurisée, baptisée « e-partenaire », accessible depuis www.hauts-de-seine.fr, et qui permet de déposer et de suivre en temps réel une demande de subvention. À compter du 1^{er} septembre 2020, les demandes de subventions d'investissement ont également été dématérialisées et les appels à projets se sont étoffés.

Ce sont 566 subventions qui ont été attribuées en 2021 via le guichet unique (contre 523 en 2020). Le nombre de demandes réceptionnées est pratiquement identique avec 672 demandes en 2021 (675 en 2020).

III. Patrimoine immobilier

III.1. Les opérations en cours

III.1.1. Création d'un Pôle social à Clichy-la-Garenne

Par délibération du 11 décembre 2020, le Département a approuvé l'acquisition d'un immeuble de bureaux, d'une superficie de 1 920 m², situé au croisement de la rue du 8-Mai-1945 et de la rue du Docteur-Émile-Roux à Clichy, dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) pour un montant de 15,51 M€.

Les travaux sont actuellement en cours. La livraison du bâtiment par le promoteur est prévue au dernier trimestre 2022. Des travaux preneurs seront ensuite réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale afin de permettre le regroupement et l'emménagement des services locaux du pôle Solidarités en 2025.



III.1.2. Prise à bail de locaux situés au 32 rue de Seine à Colombes

Afin de répondre aux besoins exprimés par la direction des Archives départementales et par la direction de la Logistique et des Moyens généraux, la prise à bail de deux lots au sein de locaux situés au 32 rue de Seine à Colombes a été réalisée.

Le site des Archives départementales étant aujourd'hui saturé, le Département a pris en location 1 592 m² de locaux à usage industriel et 196 m² de bureaux d'accompagnement pour entreposer une partie des archives dites « froides ».

Par ailleurs, la direction de la Logistique et des Moyens généraux entreposait une partie de son matériel dans l'enceinte du stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes. Dans la perspective du début des travaux sur ce site, ces matériels devaient être déplacés. Le Département a donc pris en location 1 489 m² de locaux à usage industriel accompagnés de 174 m² de bureaux.

La prise à bail de ces locaux offre l'avantage de la proximité (10 minutes environ de l'hôtel du Département Arena et du site principal des Archives départementales), un confort thermique tant pour les agents que pour la bonne conservation des fonds et collections, une conception garantissant à la fois un haut niveau de fonctionnalité pour les activités et une bonne sécurisation et une rationalisation des implantations.

La libération d'une implantation de stockage a représenté une économie de 76 920 € par an et cette prise à bail entraîne une dépense de 472 334 € par an.



III.2. La politique de défaisance en lien avec la politique du logement

III.2.1. Cessions intervenues en 2021

En 2021, le Département a cédé 13 propriétés pour un montant total de 6,39 M€, tel que présenté dans le tableau ci-après.

Le Département a notamment cédé une parcelle sur la commune de Sceaux qui a permis le lancement, sur une unité foncière plus large, d'une opération de construction de 70 logements répartis en 49 logements en accession libre et 21 logements sociaux, ainsi qu'une parcelle sur la commune de Colombes dans le périmètre de la ZAC Arc Sportif, qui a contribué à la réalisation sur une unité foncière plus large, d'une opération de construction de 77 logements en accession libre.

Les autres cessions sont constituées de :

- trois ventes aux enchères pour un montant de 0,59 M€ ;
- une cession liée à une opération de logements pour 2,55 M€ ;
- trois volumes d'air au-dessus du domaine public départemental pour permettre la réalisation d'oriels par des promoteurs pour un montant de 0,04 M€ ;
- une cession de logement, une cession de crèche et deux parcelles de terrains pour un montant de 0,31 M€ ;
- un bâtiment pour un montant de 1,80 M€.

Le tableau ci-après détaille la mise en œuvre, en 2021, du plan de cession des biens inutiles aux missions du Département.

Cessions 2021				Délibérations approuvant une cession en 2021 (actes non signés en 2021)			
	Commune	Adresse	Montant H.T.		Commune	Adresse	Montant H.T.
Cessions liées à des opérations de logements				Cessions liées à des opérations de logements			
1	Sceaux	16 avenue Poincaré contribution à un programme de 4 250 m² de surface de logement répartis en 49 logements en accession libre et 21 logements sociaux	2 550 000 €	CS			
1 cession liée à une opérations d'accession à la propriété représentant 70 logements			2 550 000 €				0 €
Cessions liées à des opérations d'accession à la propriété				Cessions liées à des opérations d'accession à la propriété			
1	Asnières-sur-Seine	206 boulevard Voltaire (lot 14)	225 000 €	VAE			
2	Asnières-sur-Seine	206 boulevard Voltaire (lot 15)	76 000 €	VAE			
3	Asnières-sur-Seine	208 boulevard Voltaire (lot 9)	285 000 €	VAE			
3 cessions à des accédants à la propriété de 3 appartements			586 000 €				0 €
Autres cessions							
1	Antony	148 bis avenue du Général de Gaulle	1 €	CS	1	Asnières-sur-Seine	40 avenue d'Argenteuil
2	Asnières-sur-Seine	53 rue du Révérend Père Christian Gilbert	1 800 000 €	CS	2	Boulogne-Billancourt	36 rue du Château
3	Asnières-sur-Seine	40 avenue d'Argenteuil	7 500 €	CS	3	Malakoff	53 boulevard de Stalingrad
4	Bagneux	Crèche les Rosiers	5 €	CS	4	Puteaux	16 rue Paul Lafargue
5	Boulogne-Billancourt	21 quai Stalingrad	310 000 €	CS	5	Sceaux	route du Flessis (emprise public routier)
6	Boulogne-Billancourt	12 route de la Reine	30 000 €	CS	6	Sceaux	14 bis avenue Georges Clemenceau
7	Clamart	35 rue des Vezous	1 €	CS			
8	Colombes	2 Boulevard d'Achères	1 101 000 €	CS			
9	Meudon	Pont Seibert	1 €	CS			
10	Nanterre	angle avenue François Arago et avenue des Bleuets	1 800 €	CS			
		10 cessions	3 250 308 €			7 cessions	740 901 €
	VAE	Vente aux enchères actée ou en cours de programmation					
	CS	Cession signée					
	C	Cession en cours de signature					
	P	Promesse de vente en cours de signature					
	PS	Promesse de vente signée					
14 cessions signées en 2021			6 386 307 €		7 cessions délibérées et à venir		
							740 901 €

III.2.2. Cessions en cours mises en œuvre dans le cadre de consultation

▪ Cession de l'ancien Hôtel du Département

La Commission permanente a approuvé, lors de sa réunion du 8 juillet 2019, la cession de l'ancien hôtel du Département au profit de la SAS JGS Nanterre gérée par la société Novaxia.

Par courrier du 8 avril 2021, une mise en demeure de signer la promesse de vente au plus tard le 31 mai 2021 a été adressée à la SAS JGS Nanterre. Cette dernière n'ayant pas fait part de sa volonté de signer la promesse dans le délai imparti, le Département a pris acte de sa renonciation à acquérir le bien selon les conditions inscrites dans la délibération approuvant la cession.

Aussi, le Conseil départemental a abrogé, par une délibération du 13 juillet 2021, la délibération n° 3 du

8 juillet 2019 approuvant la cession au profit de la SAS JGS Nanterre.

Il est désormais prévu de lancer une consultation ouverte proposant la signature d'un bail à construction. La réalisation d'un bail à construction permettrait de rénover ou réhabiliter l'ancien Hôtel du Département, propriété départementale, pour en faire des bureaux en vue de leur mise en location par le preneur.

- **Cession de la sous-préfecture et de l'ancienne caserne 80-82 bis rue de Sèvres et 11 quai Le Gallo**

Une consultation a été lancée en septembre 2019 en vue de céder l'ancienne sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, dont le foncier bâti appartient au Département.

Depuis ce lancement de cette consultation, une analyse et une première sélection des projets sont intervenues d'une part et les services de l'État ont libéré en 2021 les locaux d'autre part.

Les conditions sont désormais réunies en vue de poursuivre et finaliser la consultation.

- **Cession d'un terrain situé au 8 avenue Guesde à Sceaux**

Le Département est propriétaire d'un terrain bâti d'une superficie de 3 025 m² situé 8 avenue Jules-Guesde à Sceaux et 51 avenue Paul-Langevin à Fontenay-aux-Roses, qui a fait l'objet d'une première consultation.

Suite à la découverte de surcoûts géotechniques élevés, le Département a été amené à relancer une procédure de consultation. Cette nouvelle consultation a été restreinte aux cinq candidats ayant répondu dans le cadre de la première procédure, à savoir Eiffage, Bouygues Immobilier, les Nouveaux Constructeurs, Nexity et Sogeprom.

Les candidats ont été auditionnés en 2021 et ont pu préciser leurs offres au cours de cette même année. La consultation doit aboutir en 2022.

III.3. Les acquisitions foncières en lien avec les routes départementales, le T1 et le T10

III.3.1. Prolongement ouest du tramway T1 – Colombes et Nanterre-Rueil

Par arrêté du 7 juillet 2015, le préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le prolongement du tramway T1 sur le territoire de Colombes et a prononcé la cessibilité et le transfert de gestion des parcelles nécessaires à la réalisation du projet. La déclaration d'utilité publique a été prorogée par arrêté préfectoral du 6 juillet 2020.

Par ordonnance du 20 juillet 2016, le juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Nanterre a exproprié des emprises nécessaires au projet de prolongement du tramway T1. Une ordonnance d'expropriation rectificative a été rendue le 10 juillet 2017.

En 2021, les indemnisations se sont poursuivies pour un montant de **2,53 M€ hors frais annexes** (frais d'actes notariés, d'huissiers, d'avocats et article 700), représentant 12 dossiers régularisés devant notaire et portant le montant total des acquisitions réalisées pour ce tramway à **25,09 M€**.

En parallèle, deux propriétaires expropriés de biens situés 9 et 13 avenue de Stalingrad et 1 rue Alexis-Bouvier ont vu leurs indemnités fixées par le juge, consignées à la Caisse des dépôts pour un montant total de **323 482 €**.

Par ailleurs, comme mentionné ci-avant dans le tableau de synthèse du plan de cession, le Département a cédé à l'aménageur de la ZAC Arc Sportif un surplus de terrain non nécessaire au tramway, pour un montant de **1,101 M€**.

Enfin, par arrêté du 8 octobre 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le prolongement du tramway T1 sur le territoire de Nanterre et Rueil-Malmaison et deux parcelles (337 m²) ont été acquises à l'amiable auprès d'une entreprise pour **23 590 €**.

III.3.2. Tramway T10 – Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart

Par arrêté du 11 octobre 2016, le préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de tramway T10 et prononcé la cessibilité et le transfert de gestion des parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Par ordonnance du 27 mars 2018, le juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Nanterre a exproprié des emprises nécessaires au projet de prolongement du tramway T10.

Par jugement du 20 juillet 2021, le tribunal administratif de Cergy a annulé la déclaration d'utilité publique et un appel est en cours. En conséquence, les procédures devant le juge de l'expropriation sont suspendues et les acquisitions ne peuvent intervenir dans le cadre de négociations amiables.

En 2021, une acquisition a été régularisée avec Île-de-France Mobilités (IDFM) pour un montant de 1 € symbolique hors frais annexes. À ce jour, le montant total des acquisitions réalisées pour ce tramway est de **8,07 M€**.

Le même jour, le Département a cédé à IDFM plusieurs parcelles à Antony, destinées à recevoir des équipements nécessaires à l'exploitation du tramway (sous-station, local d'exploitation), au prix de 1 € symbolique.

III.3.3. Acquisitions en vue de l'aménagement de routes départementales

Au titre des acquisitions sur les routes départementales, 15 actes ont été régularisés, dont plus de la moitié concerne le transfert du boulevard circulaire entre l'État, Paris La Défense et le Département.

Ont également été régularisées des parcelles situées sur la RD 1 à Levallois-Perret, la RD 5 à Suresnes, la RD 50 à Issy-les-Moulineaux, la RD 910 à Chaville, et la RD 986 au Plessis-Robinson.

Les dépenses ont représenté un total d'environ **0,51 M€**, concernant principalement une acquisition sur la RD 20 à Gennevilliers.

III.4. Les équipements et infrastructures pour un développement durable

III.4.1. Acquisition de parcelles pour l'aménagement de la promenade des Vallons de la Bièvre

Par acte du 24 novembre 2021, le Département a acquis 76 parcelles appartenant à l'État et, par acte du 30 mars 2021, trois emprises de terrains appartenant la commune de Châtenay-Malabry en vue de régulariser la situation foncière de la promenade départementale des Vallons de la Bièvre.

Les dépenses correspondantes ont représenté 2,15 M€.

IV. Coopération internationale

IV.1. Les programmes de coopération internationale visant à lutter contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Dans le domaine de la coopération internationale de 2008 à 2021, près de 23 M€ ont été engagés par le Département pour soutenir des programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires en Arménie, au Cambodge, au Bénin et en Haïti. Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable.

En 2021, une dépense de 1,94 M€ a été consacrée aux actions de coopération internationale (dont 0,48 M€ en investissement). Malgré le contexte de l'épidémie de Covid-19 (diminution du nombre de formations, mobilisation difficile de l'expertise internationale), les activités des programmes ont pu être réalisées. L'action départementale est d'autant plus importante qu'il a été constaté une augmentation de l'insécurité alimentaire dans toutes les zones d'intervention du Département du fait de la difficulté d'accès aux denrées alimentaires de base et de la volatilité des prix.

L'année 2021 a également été l'occasion :

- d'organiser trois visioconférences entre les exécutifs représentant les collectivités partenaires en Arménie, au Cambodge et au Bénin. Ces rencontres visaient en particulier à formaliser le renouvellement des conventions de coopération avec la Région du Tavouch (Arménie) et la Province de Siem Reap (Cambodge),
- de valoriser le cacao d'Haïti lors du Salon du Chocolat qui s'est tenu à Paris en octobre 2021.

En outre, une aide d'urgence d'un montant de **65 000 €** a été attribuée à Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières en faveur des producteurs de cacao de la Grande Anse impactés par le séisme du 14 août 2021.

Par ailleurs, la 4^e édition des Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne, dont l'organisation, qui était prévue à Lyon en novembre 2021, a été reportée en 2022 du fait des restrictions d'entrée sur le territoire français.

IV.2. Le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires

Le Département contribue depuis 2009 à travers le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires (IJS) à la sensibilisation des jeunes Alto-Séquanais de 18 à 30 ans aux enjeux de la solidarité internationale. Ce dispositif, mis en œuvre sous forme d'un appel à projets, a pour objet de valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet de solidarité internationale. Au terme de ce projet, il est aussi demandé de partager l'expérience vécue auprès de publics divers dans les Hauts-de-Seine. Depuis 2009, 1,15 M€ de subventions de fonctionnement ont été versées pour la mise en œuvre du dispositif IJS.

De même qu'en 2020, l'édition 2021 de cet appel à projets a été suspendue et annulée en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les déplacements à l'étranger étant très limités. De ce fait, aucun projet n'a été financé en 2021. L'année 2022 marquera la reprise des actions relevant de ce dispositif.

V. Europe

V.1. Le statut d'organisme intermédiaire

L'année 2021 a été marquée par la création d'une nouvelle direction Europe au sein des services du Département et par la transmission à l'État d'une demande d'attribution au profit du Département du statut d'Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion du Fonds Social Européen plus (FSE +). Ce statut, qui a été attribué par le préfet de Région au premier trimestre 2022, permettra à notre collectivité de gérer une enveloppe de crédits relevant dudit fonds. Cette enveloppe, déléguée par l'État, a pour objet d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre d'initiatives inclusives, menées en direct ou par des partenaires.

Dans ce cadre, le Département a été invité à formaliser un « Accord stratégique » avec les PLIE², qui sont règlementairement co-financés par le FSE. Une concertation a été menée à cette fin en 2021 à l'initiative du Département avec les quatre PLIE qui seront actifs dans les Hauts-de-Seine pendant la période concernée (Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre). L'objectif a été d'une part, de définir la gouvernance et l'animation du dispositif et, d'autre part, de fixer la répartition des crédits délégués au titre du FSE+. L'accord stratégique doit être approuvé en 2022.

Au plan opérationnel, en 2021, les deux dossiers relevant du FSE 2015-2018 (auto-école sociale et accompagnement des publics) ont pu être finalisés, permettant ainsi au Département d'encaisser le solde dû à hauteur de **417 525 €** (15 septembre 2021 et 3 février 2022).

V.2. Les actions menées en 2021 en matière de recherche de financements

Sur le volet relatif à la recherche de nouveaux financements européens, **quatre dossiers ont pu être déposés** en 2021 :

- 2 candidatures à l'appel à projets FEDER REACT-EU ;
- un dossier de participation au programme « patrimoine culturel en action » ;
- un dossier dans le cadre de la première phase du nouveau Bauhaus européen.

Pour l'appel à candidatures finalisé (FEDER REACT-EU), **1,15 M€ de fonds européens ont été sollicités** pour le projet du Département en faveur des mobilités douces et pour un projet de Hauts-de-Seine Habitat portant sur la rénovation thermique.

² PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, dispositif mis en œuvre par des communes ou des intercommunalités qui permet de proposer un parcours d'insertion individualisé à ceux qui éprouvent des difficultés à intégrer le monde du travail.

Pôle Ressources Humaines et Financières



I. Ressources humaines

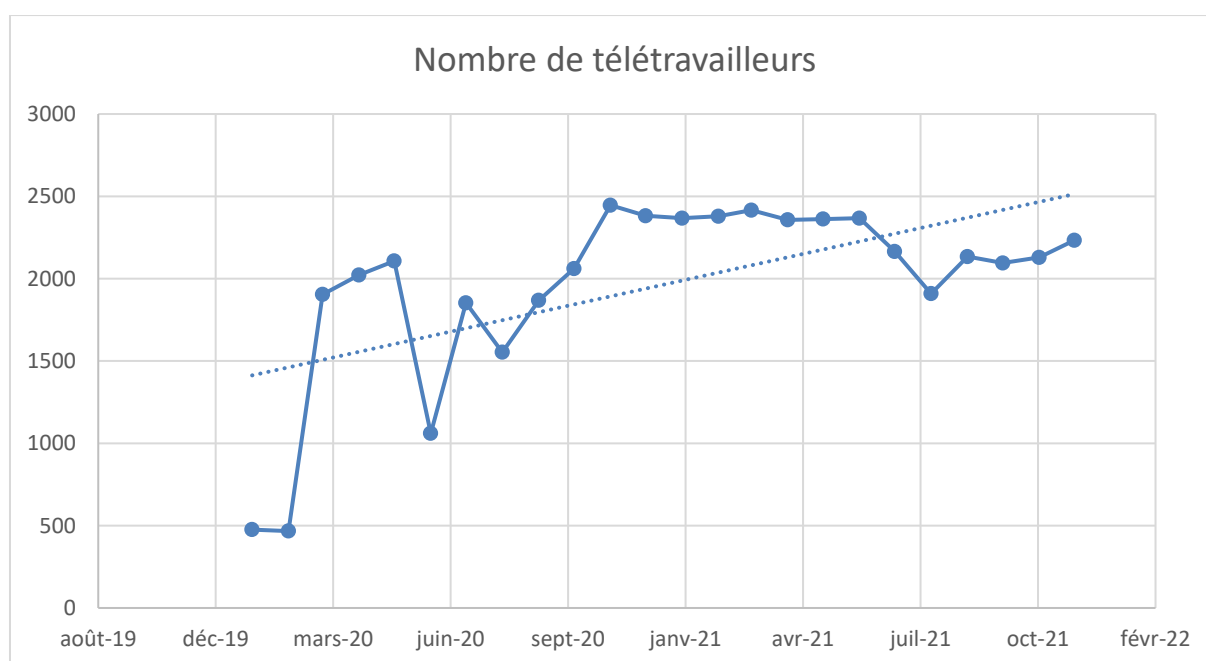
I.1. Un nouveau règlement du télétravail

L'organisation du travail en 2021 a été de nouveau impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Le fonctionnement des services départementaux a été organisé de telle sorte qu'ils soient en capacité de continuer à remplir leurs missions au service des usagers, tout en protégeant les agents, en particulier les personnes vulnérables, à travers le recours à l'autorisation spéciale d'absence et la mise en œuvre du télétravail.

Déjà précurseur en matière de télétravail dans la fonction publique (plus de 10 % des agents télétravaillaient un jour par semaine avant la crise sanitaire), le Département a démontré son agilité en la matière, ce que concrétisent les récentes négociations ayant abouti à la présentation, en comité technique, d'un nouveau règlement du télétravail.

Le Département compte en 2021 53 % de télétravailleurs sur l'effectif global.

Évolution du nombre de télétravailleurs entre janvier 2020 et décembre 2021



I.2. La marque employeur

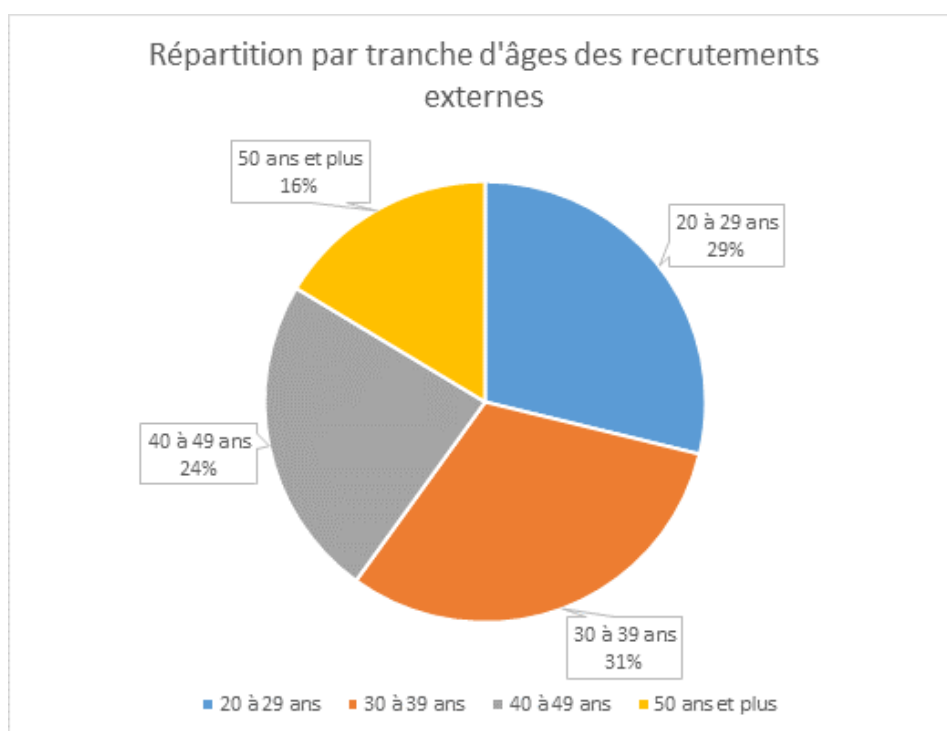
Pour l'année 2021 (prises de fonctions à compter du 1^{er} janvier 2021), 791 recrutements ont été effectués, soit :

- 557 recrutements externes,
- 234 recrutements internes,

Parmi ces 791, on compte 580 femmes et 211 hommes.

Près de 30 % des nouveaux recrutés ont moins de 30 ans.

Répartition des recrutements externes par tranches d'âge



Depuis 2018, le Département s'est engagé dans une démarche active en faveur du recrutement en développant sa marque employeur.

Objectifs :

- créer et développer la marque employeur du Département afin de la rendre lisible et visible ;
- donner envie aux potentiels candidats de rejoindre le Département des Hauts-de-Seine ;
- développer et entretenir un sentiment de fierté au sein du personnel.

Actions déployées

1) Création d'une identité marque employeur Hauts-de-Seine

- Créer une identité graphique
- Créer un gabarit type d'offre d'emploi
- Définir une Promesse marque employeur

2) Développement de la notoriété de la marque employeur

- Sur les supports départementaux
- Vers la presse
- Achat d'espaces publicitaires

3) Déploiement du site marque employeur

Le Département a déployé un nouveau site internet dédié aux candidats leur permettant de consulter et de postuler aux offres d'emploi de la collectivité mais aussi de mieux connaître l'institution.

Différentes thématiques y sont développées telles que l'identité, les missions et les valeurs du Département des Hauts-de-Seine. Sont également présentées les actions menées en faveur des agents en matière de parcours professionnels, de carrière, de formation et de qualité de vie au travail.

4) Développement du compte LinkedIn Hauts-de-Seine

- Sur la page employeur LinkedIn avec un flux d'actualités (actions du Département, témoignages d'agents du Département, en particulier sur les profils en tension, les avantages employeur, dispositif en faveur des managers, dispositif de développement professionnel, valorisation des parcours pour illustrer des évolutions et mobilités ascendantes / transversales, etc.)
- Sur la page carrière LinkedIn, vitrine pour les Hauts-de-Seine, avec une page dédiée aux métiers du domaine social ;
- Avec des *job slot*, encarts dédiés aux offres d'emploi.

5) Diversification du *sourcing* candidats

En parallèle, le Département s'est doté de trois licences recruteur sur LinkedIn, outil permettant de réaliser des actions d'approche directe de candidats. Cette approche permet notamment de capter l'intérêt de candidats potentiels qui ne sont pas en recherche active, pour des postes sur lesquels le nombre de candidatures reçues est faible.

En 2021, des centaines de candidats ont pu être « chassés » et 12 recrutements ont pu aboutir par le biais de cette méthode.

Dans le but de diversifier ses viviers de candidats, le Département a mené également des actions en faveur des apprentis avec l'ouverture de 54 postes en 2021 mais aussi en faveur des futurs et jeunes diplômés (animations de conférences dans les écoles de formation dans le domaine social, signature de conventions avec l'IRTS de Montrouge et l'IFSY pour l'accueil de stagiaires, etc.).

I.3. Le développement des compétences

Au Département, la diversité des métiers (130 métiers) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-Séquanais, nécessitent une mise à jour permanente des compétences.

Le plan de formation 2021 a été articulé autour de 5 orientations majeures.

- Le développement des compétences managériales avec la poursuite de l'Université du Management.
- Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises, afin de maintenir et développer le niveau de technicité reconnu au Département, avec des sujets tels que la professionnalisation de l'accueil sur les sites du Département.
- L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité, à travers les actions de préparation aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formation individualisés élaborés pour les agents en situation de reclassement professionnel.

L'entretien professionnel annuel constitue également un outil clé pour le développement des compétences. Acte managérial majeur, il permet de reconnaître et de valoriser le travail accompli par chacun au cours de l'année écoulée, de fixer les objectifs pour l'année à venir et de partager les enjeux du service. Il est aussi l'occasion de formaliser le projet professionnel de l'agent, de l'inscrire dans une dynamique de formation qui contribuera également au développement de ses compétences. En 2021, la campagne affiche un bilan satisfaisant avec **64 %** d'entretiens notifiés (contre **42 %** en 2020). Comme en 2020, la crise sanitaire a impliqué une modification de l'organisation du travail en maintenant le travail à domicile pour la plupart des agents, ce qui a impacté le déroulement des entretiens.

L'automatisation et la dématérialisation des procédures RH s'est poursuivie avec le déploiement début 2021 du module Formation du logiciel Neeva, permettant d'accéder aux catalogues de formation en quelques clics. Les travaux engagés en 2021 permettront également de dématérialiser la gestion du recrutement dès 2022.

Le Conseil départemental participe également à l'insertion professionnelle des jeunes au travers de l'apprentissage, dont il souhaite faire un marqueur fort. À la rentrée 2021, 40 contrats d'apprentissage

ont été signés et la politique poursuivie vise à en accueillir davantage, dès lors que des maîtres d'apprentissage expérimentés pourront être mobilisés.

I.4. Les rémunérations et parcours

Plus de 20 000 actes (courriers, décisions ou arrêtés) ont été préparés, en 2021, par le service Gestion statutaire et Rémunérations de la direction des Ressources humaines :

- **1 274** au titre des accidents du travail et maladies professionnelles ;
- **2 215** au titre de la retraite.

Les gestionnaires carrière et paie ont envoyé **4 222** courriers, pris **8 925** arrêtés et transmis **4 425** décisions relatives aux absences (maladie, maternité, paternité)

405 attestations fiscales ont été envoyées et **5 300** justificatifs de revenus ont été édités dans le cadre de la déclaration des impôts sur le revenu 2020.

La fin du déploiement du RIFSEEP

En ce qui concerne le déroulement des carrières et les rémunérations, le déploiement du RIFSEEP s'est achevé en 2021 pour l'ensemble de la filière médico-sociale (1^{er} janvier 2021), suivie par les derniers cadres d'emplois de la filière technique (1^{er} juillet 2021). Comme l'a démontré le dernier rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le déploiement du RIFSEEP est un outil contribuant au rééquilibrage salarial entre les femmes et les hommes, au travers de la part fixe du régime indemnitaire, l'IFSE, identique pour tous les agents d'un même grade et occupant des postes relevant du même niveau de responsabilité.

Aide pour la préparation au reclassement professionnel

L'année 2021 a permis la signature de cinq conventions de périodes de préparation au reclassement.

Ce dispositif, nouvellement mis en œuvre, est dédié aux agents concernés par un reclassement pour raisons médicales, et leur permet une période transitoire d'un an pour se former avant d'occuper un nouveau poste. Il favorise ainsi le maintien dans l'emploi et offre aux agents la possibilité de se préparer à une seconde carrière.

Accompagnement des agents dans leurs projets de mobilité professionnelle

Le Département accompagne les agents dans leurs projets de mobilité professionnelle. En 2021, 70 agents souhaitant engager à court ou moyen terme un projet de mobilité ont pu être accompagnés par une conseillère en évolution professionnelle. 20 accompagnements ont abouti en 2021 sur une mobilité, 12 mobilités internes et 8 externes.

Trois agents ont également bénéficié d'un suivi dans le cadre de leur prise de poste.

I.5. La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines

Feuille de route RH pour les années à venir, les Lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ont été présentées au Comité technique le 10 décembre 2021, conformément à la loi de transformation de la fonction publique. Elles se déclinent en 5 axes, qui constitueront les objectifs de notre politique RH dès 2022 :

1. renforcer l'attractivité du Département et conserver les talents ;
2. veiller au maintien des expertises métiers et à leur transmission aux nouveaux agents ;
3. adapter les compétences aux besoins de la collectivité et encourager les évolutions de carrière ;
4. favoriser le maintien dans l'emploi des agents ;
5. piloter la masse salariale et les effectifs.

Pour une administration innovante et responsable

Engagé en faveur de l'égalité professionnelle, le Département des Hauts-de-Seine a validé son plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en décembre 2020. Celui-ci décline les actions à déployer entre 2021 et 2023, notamment l'élaboration d'un dispositif permettant le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif permet aux agents vivant des situations de travail difficiles, d'alerter sur leur situation, afin que des réponses appropriées y soient apportées tout en garantissant leur protection. Il a été mis en œuvre en décembre 2021.

Il prévoit

- une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

II. Direction de l'Environnement social du travail

La direction de l'Environnement social du travail (DEST) est responsable de la mise en œuvre des actions concourant à la qualité de vie au travail et donc au mieux-être des agents : coordination des actions en faveur des personnels reconnus travailleurs handicapés, médecine professionnelle et préventive, prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité au travail, accompagnement social des personnels et politique sociale à destination du personnel.

II.1. Les prestations sociales en faveur du personnel

En 2021, le Département a favorisé le bien-être au travail par une **politique sociale volontariste en faveur de son personnel qui se concrétise notamment par** :

- **le versement d'une participation financière à la complémentaire santé et prévoyance**

La protection sociale complémentaire est une priorité du Département afin d'aider les agents à prendre soin de leur santé et leur garantir un certain niveau de vie en cas d'incapacité à travailler.

Le Département propose à ses agents l'adhésion à des contrats de participation pour les risques santé et prévoyance, avec un niveau d'aide financière important (40 € brut mensuels par mois pour les deux risques). Ils permettent une prise en compte adaptée aux besoins des agents (trois niveaux de couverture et possibilité de panachage au sein du foyer pour la santé et offre à la carte pour la prévoyance). Un débat sur la protection sociale complémentaire s'est tenu au sein du Conseil départemental, lors de sa séance du 17 décembre 2021, afin d'échanger sur l'évolution du cadre réglementaire, notamment la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 d'une obligation de participation pour les employeurs publics.

Le nombre d'adhérents subventionnés au 31 décembre 2021 est de 1 740 pour la complémentaire santé et de 1 356 pour la complémentaire prévoyance, pour une dépense totale de 792 k€ en 2021.

- **la prise en charge de la restauration du personnel** (dont 2,06 M€ de subventions versés via la délivrance de titres restaurant à 2 883 bénéficiaires tous les mois).

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du groupement de commande (avec l'Établissement Public Interdépartemental (EPI) Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines) pour la fourniture et la délivrance des titres restaurant dématérialisés, qui a permis de continuer de bénéficier de l'absence de frais de gestion, de réduire le temps consacré à la livraison physique des chèques et d'augmenter le pouvoir d'achat des bénéficiaires (débit au centime près).

En complément de l'attribution de titres restaurant, le Département propose aux agents :

- des salles de restauration : sur ce thème, le 16 novembre 2021, le CHSCT a émis un avis favorable sur un projet d'aménagement des locaux de l'ancien RIE (Restaurant Inter-Entreprises) pour en aménager une partie en salle de repas exclusivement pour les agents départementaux,
 - des distributeurs de boissons et de denrées notamment dans les bâtiments centraux ;
 - une cafétéria à l'hôtel du Département gérée en régie,
 - des accès privilégiés à certains restaurants,
 - un accès à une restauration collective pour les ATTEE, les agents qui travaillent à la Pouponnière, à la cité départementale de l'enfance, au centre maternel, ainsi qu'à une partie du personnel affecté à l'Extension ;
- **la proposition de prestations sociales et de loisirs en direction des adultes et des enfants** donnant lieu à la passation d'un marché en 2021, afin de proposer aux agents une nouvelle offre de billetterie pour tous types d'événements culturels, sportifs et de loisirs et d'un accord-cadre afin de pouvoir concevoir des catalogues enrichis pour les séjours enfants. L'année 2021 a été marquée, d'une part, par la crise sanitaire qui a généré l'annulation de prestations culturelles et de loisirs pour les agents et leurs enfants, d'autre part, par la mise en place d'une orientation visant à créer davantage d'événements conviviaux permettant aux agents de se retrouver, notamment avec l'organisation d'un goûter à l'occasion de l'Arbre de Noël et

d'animations au cours de la semaine de la mobilité ainsi qu'en fin d'année. La dépense nette s'élève à près de 2 M€ en 2021 ;

- **la gestion d'une crèche départementale** d'une capacité d'accueil de 60 enfants d'agents départementaux avec l'accueil de 13 nouveaux enfants. 1 exercice de confinement et 1 exercice d'évacuation ont été réalisés afin de finaliser le livret relatif à la gestion des situations d'urgence particulière et de permettre au personnel de se préparer. Malgré la crise, la crèche du personnel a pu proposer aux enfants 3 événements (mini-ferme, spectacle et fête de Noël) ;
- **l'accompagnement et le suivi des agents demandeurs de logement**, aboutissant à un relogement pour 51 d'entre eux cette année.

II.2. L'accompagnement social des agents en situation de grande fragilité

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre sphères privée et professionnelle, déploie une **politique sociale de proximité dédiée aux agents momentanément fragilisés**, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Le service d'Accompagnement social du personnel et Handicap accompagne les agents afin de les aider en cas de difficulté. Il a mené 531 entretiens en 2021, dont 236 agents reçus pour la première fois, et a accordé 116 aides de solidarité, ainsi que 2 prêts à caractère social, accordés après examen devant une commission consultative paritaire.

II.3. La mission handicap

L'accompagnement durable vers et dans l'emploi constitue un enjeu majeur en matière d'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail. Fidèle à ses missions et à la vocation du Département de venir en aide aux plus fragiles, une mission handicap a été mise en place afin de prévenir ou pallier les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions confiées aux agents handicapés, de s'assurer des modalités d'adaptation au collectif de travail notamment par la sensibilisation et la formation des équipes de travail, d'évaluer et adapter le poste et l'environnement de travail, ainsi que de faciliter la gestion des compétences et le parcours du travailleur handicapé en lien avec les acteurs de la collectivité, dont le médecin du travail.

Le Département est la seule collectivité à mettre en place des aménagements horaires pour les agents handicapés en conservant leur rémunération à taux plein afin de favoriser le maintien et le retour à l'emploi (196 en 2021).

Une action de sensibilisation du personnel sur l'accompagnement au maintien dans l'emploi a été réalisée en novembre 2021, à l'occasion de la semaine du handicap, avec la participation d'agents bénéficiaires du soutien de la mission handicap.

En mai 2021, le Département emploie **8,45 %** de travailleurs reconnus handicapés, soit 415 emplois réservés, respectant ainsi l'obligation réglementaire. Par ailleurs, près de 60 K€ ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (déploiement d'une application permettant la traduction instantanée des échanges pour 4 agents sourds ou malentendants, financement de prothèses auditives, transports, interprétariat en langue des signes, auxiliaire de vie...).

En complément, le Département a versé 104 subventions pour les enfants ou les jeunes adultes handicapés d'agents de la collectivité (102 K€).

II.4. La médecine professionnelle et préventive

La médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel.

Le service de Médecine professionnelle et préventive assure le suivi médical de tous les agents

départementaux lors des visites réglementaires destinées à apprécier l'aptitude de l'agent à son poste de travail et à prévenir et dépister toute pathologie en rapport ou non avec le poste de travail. Il met en œuvre une surveillance médicale renforcée en fonction des risques professionnels de certains métiers, et une surveillance médicale particulière pour les agents présentant une maladie chronique et/ou les agents handicapés. Il mène également des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (cardiologique, anti-tabac...). Cela a donné lieu à 2 164 consultations auprès d'un médecin et/ou d'une infirmière.

Afin de consolider la qualité du suivi et du pilotage du suivi médical des agents et de leurs conditions de travail, le Département a déployé en 2021 une nouvelle application informatique, accessible à distance, exigence renforcée avec la crise sanitaire. La sécurisation des données de cette solution, en mode « *Software as a Service* » (SaaS) est agréée par l'Agence numérique en santé (ANS).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. En 2021, le parc de défibrillateurs est constitué de 233 appareils.

Il travaille en collaboration avec le service Accompagnement social et Handicap assurant la mission handicap en cas de préconisation médicale pour un aménagement de poste d'un agent ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Enfin, il dispose de deux psychologues qui ont un rôle de soutien, conseil et orientation en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Cette activité s'est fortement développée depuis le début de la crise sanitaire au cours de laquelle il avait été institué une cellule psychologique en faveur du personnel. Les psychologues sont également intervenus auprès des agents témoins d'un événement traumatique durant leur travail (agression, deuil...). 1 380 entretiens psychologiques ont été réalisés en 2021.

Durant toute l'année 2021, la crise sanitaire a impacté l'activité du service médical avec la poursuite d'un suivi renforcé des agents pouvant présenter une forme sévère de la maladie. Le Département a prêté une attention particulière à ces agents, qui bénéficiaient d'une mesure d'isolement, c'est-à-dire de télétravail permanent ou d'autorisation spéciale d'absence, afin de favoriser un retour serein en présentiel sur leur poste de travail. Cela s'est traduit par la réalisation d'un livret afin d'aider les managers à bien préparer ce retour et par la poursuite de l'accompagnement psychologique des agents. Au terme de l'année, 54 agents sévèrement immunodéprimés bénéficient d'une préconisation d'isolement.

Le Département a continué de proposer aux agents volontaires un service gratuit de dépistage PCR jusqu'en septembre 2021 afin de freiner la circulation du virus. Cela s'est traduit par la réalisation de 379 tests par les infirmières du travail.

Le service de Médecine professionnelle et préventive a également proposé aux agents de bénéficier de la possibilité d'être vaccinés contre la Covid-19 via le vaccin Astra Zeneca et de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Cette action a complété le concours apporté à la vaccination contre la Covid-19 en facilitant la mise en place d'un vaccinodrome à proximité de l'hôtel du Département

II.5. Les actions de prévention et d'inspection

La prévention des risques au travail est formalisée dans le document unique. Ce document permet une évaluation de l'ensemble des risques, y compris psycho-sociaux, et de faire le point sur les actions de prévention mises en place et d'en définir de nouvelles, soit près de 9 500 actions de prévention au total. Le service de la Prévention des risques professionnels, avec l'appui de terrain des conseillers de prévention des pôles, a été un acteur important dans la gestion de la crise sanitaire et le retour des agents sur leur poste de travail en présentiel.

La qualité de vie au travail a également été recherchée par l'actualisation du document unique (avec notamment l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels associés), ainsi que par la mise en place de diverses actions de prévention et d'inspection notamment :

- élaboration de nombreux documents de sensibilisation, consignes et procédures ;
- réalisation de 37 visites d'inspection par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) de la collectivité ;

- préparation des dossiers examinés en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) notamment pour la généralisation du télétravail, la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, la mise à jour du tableau des gestion des équipements de protection individuelle et vêtement de travail et les conditions de travail au sein du pôle Solidarités donnant lieu à la réalisation d'un audit interne.

III. Les finances

Alors que l'année 2021 devait constituer « l'année d'après » la crise sanitaire, économique et sociale, le Département a poursuivi son effort en consacrant un peu moins de 30 M€ de dépenses spécifiques en réponse à la crise.

III.1. Exécution du budget 2021

Le compte administratif 2021 du Département traduit un montant total de dépenses réelles de près de 2,06 milliard d'euros³, en hausse de 2,2% par rapport à 2020 (2,01 Md€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 602 M€, en légère baisse par rapport à 2020 (1 614 M€). Toutefois, en neutralisant les dépenses exceptionnelles, engagées par le Département pour accompagner la sortie de la crise sanitaire en 2020 (86 M€) et 2021 (27 M€), ces dépenses sont en hausse de près de 48 M€, soit 3% d'augmentation.

Les politiques de solidarité envers les plus fragiles demeurent la priorité du Département avec près de 927 M€ dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté, soit 58 % du budget de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 457 M€, soit un taux de réalisation moyen de près de 78 %. Les dépenses d'investissement, qui ont subi un important ralentissement en 2020 (420 M€) en raison de l'arrêt des chantiers et des difficultés d'approvisionnement, retrouvent en 2021 le niveau constaté en 2019 (464 M€). Le Département a ainsi poursuivi sa démarche volontariste en matière d'investissement, source de croissance et d'emploi, engagée depuis 2010 au travers des 5,1 Md€ investis sur son territoire.

III.2. Notation

L'action départementale s'inscrit dans un cadre budgétaire et financier sain et rigoureux. En effet, la note maximale possible « AA perspective stable » sur le long terme a été confirmée le 8 novembre 2021 par l'agence Standard and Poor's.

L'agence a souligné que le redressement financier du Département des Hauts-de-Seine suite à la pandémie serait plus rapide qu'anticipé initialement. Le profil économique de notre Département reste très fort. L'agence met également en avant la gestion financière robuste, qui permettrait aux Hauts-de-Seine d'absorber les conséquences de la réforme fiscale avec la perte des recettes liées à la taxe foncière.

III.3. Gestion de la dette

L'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 52 M€ au 31 décembre 2021, soit un désendettement de 19 % sur un an.

Par rapport à 2010, le stock de dette a diminué de 186 M€.

En incluant les contrats de Partenariat Public Privé (PPP) du collège Pompidou à Courbevoie et de La Seine Musicale, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2021 à 180 M€.

La capacité de désendettement des Hauts-de-Seine, indicateur rapportant la dette du Département à son épargne annuelle, est de seulement 0,5 an en 2021, très en dessous de la moyenne des Départements en 2020 (4,1 ans).

Dans ces conditions, le Département des Hauts-de-Seine est le 7^e Département le moins endetté de France et celui qui est le moins endetté en région Île-de-France avec seulement 110 € par habitant.

³ hors dette, Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR, provisions et Très haut débit - THD

III.4. Tableau de bord stratégique

L'année 2021 est marquée par la construction et la mise à disposition d'un tableau de bord à destination du Président et du Directeur général des services. Il rassemble les indicateurs les plus essentiels au pilotage de la collectivité et couvre l'ensemble des politiques publiques et le fonctionnement interne de l'administration.

Le mois de janvier 2022 connaîtra une étape supplémentaire dans le développement de cet outil avec l'ouverture d'un accès, restreint aux seuls indicateurs qui les concernent, aux directeurs généraux adjoints et aux directeurs. Ainsi, ce travail bénéficiera à tous les managers stratégiques pour les éclairer dans leurs arbitrages. Il représentera une porte d'entrée unique vers des données fiabilisées et régulièrement mises à jour.

III.5. Délai global de paiement (DGP)

Afin d'accroître l'efficacité de la gestion comptable mais surtout de respecter le délai réglementaire de traitement des factures, notamment dans un contexte économique difficile entraîné par la crise sanitaire, la centralisation de la fonction comptable, qui a été engagée en 2015, a été étendue début 2021 au secteur des bâtiments.

Cette nouvelle étape a permis d'améliorer le délai global de paiement de la collectivité dans une année où le Département n'a jamais payé autant de factures relevant du Code de la commande publique.

	2019	2020	2021
Nombre de factures soumis au DGP	26 451	25 830	30 901
Taux de factures payées en moins de 30 jours	69 %	81 %	86 %
DGP (en nombre de jours)	30	23	21

Pôle Évaluation, Organisation et Méthodes



Le pôle Organisation, Évaluation et Méthodes a poursuivi ses missions visant à la sécurisation des actions du Département ainsi qu'à l'amélioration des processus de travail et des outils afin d'améliorer le service rendu aux usagers

Le pôle Organisation, Évaluation et Méthodes (PEOM) comprend les directions des Systèmes d'Information, de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des politiques publiques, ainsi que la Mission organisation et méthodes, soit au total, au 31 décembre 2021, un effectif de 60 agents et 7 apprentis.

Le PEOM se positionne en pôle support auprès des métiers, œuvrant, dans une dynamique transversale, au renforcement de l'efficacité de l'organisation du Département, ainsi que de nos méthodes et outils de travail, afin d'améliorer *in fine* le service à l'utilisateur.

Le PEOM doit permettre d'accompagner la collectivité pour faire face aux enjeux suivants :

- une évolution permanente des besoins des usagers, avec la digitalisation des métiers à intégrer;
- une contrainte accrue sur les ressources, avec un objectif d'efficacité à poursuivre ;
- un univers de risque qui se complexifie et doit être maîtrisé, dans le cadre des missions du Département ;
- et, enfin, une coordination et une transversalité des directions à organiser dans le cadre des projets majeurs de la collectivité.

Afin de répondre à ces grands objectifs, les trois principaux axes de travail du pôle cette année visaient à :

- sécuriser les actions du Département, grâce aux différentes missions d'audit interne et externe, d'inspections, de cartographie des risques qui ont été menées, et accompagner, en conséquence, les métiers dans la réingénierie de leurs processus de travail ;
- améliorer la qualité de service rendu du Département par les missions d'évaluation de politiques publiques, l'accompagnement à la transformation et le pilotage des projets de dématérialisation majeurs de la collectivité ;
- développer et maintenir le système d'information de la collectivité avec le déploiement et la gestion des applications métiers, et plus globalement la modernisation de l'environnement de travail des collaborateurs, mais également la maîtrise de l'enjeu de sécurité du système d'information (résilience des infrastructures, vigilance vis-à-vis des cyberattaques, prise en compte du risque RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données, dans les outils du Département).

I. La direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques publiques (DACEP) : une direction mutualisée au service des deux Départements

L'objectif de la DACEP, qui comprend 13 agents, deux services, « audit et maîtrise des risques », et « conseil, évaluation et appui à la transformation », est, d'une part, d'assurer la prévention des risques pour le Département qu'ils soient de nature juridique, financière, informatique ou liés à la sécurisation des actions départementales, et d'autre part, l'amélioration du service rendu aux usagers qui passe notamment par l'appui à la transformation de l'administration grâce à la mise à disposition de nouveaux outils (outils SI ou autres...) à destination des agents, en lien avec les processus et les méthodes de travail associés.

La DACEP intervient sur mandat du Président du Conseil départemental pour mener des missions d'audit, d'inspection, d'évaluation, de conseil en organisation et d'études auprès des services départementaux et des partenaires. Depuis l'année 2018, les missions confiées à la DACEP s'inscrivent dans le cadre d'une programmation établie conjointement par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Président du Conseil départemental des Yvelines.

En 2021, la direction a été mobilisée tout au long du développement de politiques conjuguées entre les deux Départements sur des missions variées intervenant dans le champ de nombreuses politiques publiques.

I.1. Plusieurs projets ont été menés de manière transversale aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

En 2021, la DACEP a ainsi été mobilisée dans le cadre des missions suivantes :

- un appui à la création d'une direction unifiée pour les deux Départements portant sur la gestion des fonds européens ;
- la poursuite de l'accompagnement au changement pour le déploiement des nouvelles procédures et processus de la direction de la Commande Publique Unifiée (DCPU) des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'au déploiement du logiciel SIS Marchés ;
- une mission d'analyse organisationnelle, juridique et stratégique de l'activité de gestion du trafic mise en œuvre par l'Établissement Public Interdépartemental (EPI) Yvelines - Hauts-de-Seine (dispositif SITER) ;
- la finalisation de la mission de conseil relative à la création d'une cellule interdépartementale d'inspection dans le champ de l'enfance.

I.2. La DACEP a également réalisé des missions spécifiques au Département des Hauts-de-Seine

En 2021, la DACEP a mené à bien plusieurs missions portant sur les politiques sociales du Département, notamment sur l'accompagnement des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore sur la direction des Solidarités territoriales. Des missions d'évaluation, d'étude et de conseil ont également été effectuées, concernant par exemple le recours à l'aménagement horaire en santé, ou encore la finalisation d'une étude sur l'optimisation de la réalisation des délais bâtimentaires. La DACEP poursuit le pilotage et l'animation de la démarche de maîtrise des risques, intégrant la prévention des risques majeurs.

II. La direction des Systèmes d'information

Au 31 décembre 2021, la direction des Systèmes d'information (DSI) comprenait 45 agents et 7 apprentis.

Cette année, le budget de la DSI a concerné les projets majeurs suivants :

- la poursuite des démarches de dématérialisation, dans l'objectif d'améliorer et de simplifier l'accès des usagers aux services et dispositifs du Département ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre des projets structurants de la collectivité notamment dans le domaine social et culturel ;
- le renforcement des activités de sécurisation du Système d'Information (SI) dans un contexte national d'explosion des attaques cyber, en particulier à l'encontre des collectivités ;
- la continuité des actions de renforcement des équipements informatiques des agents.

Ces projets sont menés dans le cadre d'une démarche informatique durable et solidaire et d'un budget maîtrisé.

II.1. La poursuite des démarches de dématérialisation

Le Département a poursuivi l'amélioration des démarches de dématérialisation en particulier autour de l'outil de Gestion de la Relation Citoyen (GRC), projet initié en 2017 visant à rapprocher l'administration de ses usagers en facilitant les échanges entre citoyens et services, en améliorant le traitement et le suivi des demandes adressées au Département par les citoyens, quel que soit le canal employé : courrier, téléphone, présentation à l'accueil ou démarches et formulaire en ligne.

D'autres outils facilitant les demandes en ligne et leur traitement ont été déployés au cours de l'année 2021, dont l'intégration du module de prise de rendez-vous en ligne, dénommé « Rendez-vous Solidarités ». Dans le cadre de cette démarche, fin 2019, le Département s'est inscrit dans une initiative de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique) visant à la mise en place d'un outil commun de prise de rendez-vous en ligne à destination des citoyens. L'objectif affiché était de proposer un module de type « Doctolib » à destination des collectivités territoriales permettant de réduire de manière notable les rendez-vous manqués ou annulés au dernier moment. Avec 13 Départements, la DINUM a formé un consortium dont la mission a été de concevoir, développer et expérimenter la solution. D'abord développée sous le nom de projet « LAPINS », la plateforme a été renommée « Rendez-Vous Solidarités » courant 2020.

À compter de mi 2020, le Département a lancé l'expérimentation de « Rendez-vous Solidarités » sur le site social de Châtillon, puis la plateforme a été intégrée à la GRC en janvier 2021, permettant ainsi aux citoyens et aux agents la prise de rendez-vous en ligne (7j/7 et 24h/24). Elle a été généralisée à l'ensemble des services territoriaux du pôle Solidarités sur 2021, amenant 850 agents du pôle Solidarités du Département à pouvoir l'utiliser.

Un an après les premiers rendez-vous pris sur la plateforme, ce sont à présent plus de 3 000 rendez-vous hebdomadaires sur l'ensemble des dispositifs qui sont créés, faisant du Département des Hauts-de-Seine l'un des principaux utilisateurs de la plateforme.

La GRC s'est aussi enrichie d'interfaces avec les applications métier (Solis AST et Solis RSA). Celles-ci ont été mises en place en février 2021 afin que l'ensemble des données des citoyens contenues dans la GRC (demandes, rendez-vous, dispositifs d'aides) soient toujours synchronisées avec les applicatifs métiers des Solidarités d'instruction et de décision.

Sur l'année 2021, l'activité autour de la GRC représente :

- 317 000 sollicitations traitées dans la GRC ; soit 26 500 / mois ;
- 114 000 rendez-vous (pôle Solidarités) créés ; soit 10 000 / mois.

Les démarches via le canal téléformulaire (« contactez-nous ») ont connu une très nette progression du fait d'une forte appétence de nos citoyens pour ce type de communication, et d'une stabilisation des accueils en présentiel dans le contexte de la crise sanitaire.

II.2. L'accompagnement à la mise en œuvre de projets structurants SI de la collectivité, notamment dans le domaine social et culturel

À titre principal, concernant le système d'information des solidarités, l'année 2021 est l'aboutissement de deux années de projet complexe pour la rénovation des socles techniques et applicatifs des applications SOLIS (RSA, AST, ASE, ASG, MDPH). L'architecture passe de 5 applications disjointes à un socle unique mutualisant les fonctionnalités transverses tel que l'annuaire des usagers, le module financier ou des services d'éditions. Les deux premières applications migrées, AST et RSA, disposent d'une interface avec la GRC (Gestion de la Relation Citoyen) pour un meilleur suivi des sollicitations usagers.

À partir de 2022, le SI Solidarités du Département sera impacté par la feuille de route ministérielle M@Santé2022 imposant des nouvelles fonctionnalités pour les applications et les flux comportant des données de santé (application SI PMI « HORUS », SI MDPH...). La DSI renforcera la sécurité des SI médicaux d'une part en rapatriant sur un nouveau socle technique, l'Hébergement des Données de Santé (HDS) ainsi que l'exploitation infogérée des applications concernées, et d'autre part, en mettant en œuvre l'authentification forte par carte CPS (Carte de Professionnels de Santé) pour les profils « personnels de santé ».

Concernant la culture, en prévision de l'ouverture du musée Albert-Kahn au public le 2 avril 2022, c'est l'ensemble des applications qui ont été renouvelées à la fois pour la gestion de l'accueil des musées, mais aussi pour la gestion des collections.

Enfin, pour répondre aux besoins de campagnes d'*e-mailing* des équipes de la Culture et de la Communication, une étude comparative a permis de retenir et mettre en œuvre la solution de CRM (*Customer Relationship Management* ou gestion de la relation client) Salesforce.

II.3. Le renforcement des activités de sécurisation du système d'information dans un contexte national d'explosion des attaques cyber en particulier à l'encontre des collectivités

L'année 2021 a vu une augmentation significative des activités menées par la DSI dans le domaine de la sécurité. Dans un contexte national et international de démultiplication des risques cyber, le sujet de la sécurité des SI devient primordial et la DSI a déployé un plan d'actions visant à protéger le SI contre les malveillances, réduire la surface d'attaque, limiter les impacts, se préparer à réagir en cas d'attaque et améliorer la gouvernance de la sécurité.

L'organisation sécurité a été renforcée par l'intégration de nouveaux intervenants, et une comitologie de gouvernance et de pilotage a été mise en place en interne et avec nos infogérants. Une procédure de gestion de crise SI a aussi été élaborée et testée sur quelques crises mineures en fin d'année 2021.

Dans sa démarche de formaliser l'état des lieux sur les aspects sécurité, et de définir un plan d'amélioration, la DSI a profité du plan France Relance et en particulier du volet cybersécurité, dont le pilotage a été confié à l'ANSSI. Ceci a permis au Département, en s'appuyant sur un prestataire de terrain homologué par l'ANSSI, de conduire un état des lieux précis, de réaliser des tests d'intrusion, tout en bénéficiant d'un cadre méthodologique de référence.

Une liste de 72 points d'amélioration a pu être mise en évidence. Cette liste est venue enrichir le plan de mise en conformité que le Département suit dans le cadre de sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) qui a été validée en fin d'année 2020.

Sur le plan des outils, la DSI a déployé ou renforcé de nombreuses solutions :

- souscription auprès de l'ANSSI à des services offrant une analyse automatique des vulnérabilités sur les sites exposés sur Internet et un bilan sur l'utilisation de l'annuaire d'entreprise ;
- déploiement d'un EDR (*Endpoint Detection Response*) sur les postes de travail du Département. C'est une solution de sécurité venant renforcer ce qui est fourni par un antivirus standard, en permettant de détecter et de répondre aux activités suspectes sur les ordinateurs. Elle a permis aussi de lister les paramétrages qui pouvaient contribuer à sécuriser les postes de travail en réduisant la surface d'attaque de ceux-ci ;
- renforcement des règles et du suivi au niveau de la solution de protection et de filtrage des mails entrants (sur l'année 2021, plus de 80 % des messages émis vers le Département des Hauts-de-Seine ont été bloqués car concernant du spam ou porteurs de menaces) ;
- déploiement de solutions permettant de suivre la mise à jour des postes de travail et des serveurs, et de s'assurer que toutes les failles de sécurité identifiées par les éditeurs sont bien corrigées sur les équipements du Département. Ces solutions permettent de suivre en temps réel l'état des vulnérabilités.

II.4. La continuité des actions de renforcement des équipements informatiques des agents

De nombreux projets ont été lancés en 2021 pour accompagner et sécuriser les usages induits par la crise sanitaire de 2020 et ainsi permettre de maintenir au mieux les activités du Département dépendantes des outils informatiques.

Plus de 1 200 ordinateurs ont été déployés auprès des agents sur l'année 2021, et contribuent aux points suivants :

- finalisation de l'équipement en mobilité des agents du Département. Tous les agents utilisant une application informatique et dont le travail peut être réalisé à distance sont maintenant équipés d'un ordinateur portable et des outils permettant un accès à distance sécurisé ;
- équipement des nouveaux arrivants ;
- modernisation du parc informatique conformément à la politique d'équipement mise en place et qui définit un renouvellement après 5 années d'utilisation d'un équipement.

Cet effort se concrétise par une baisse significative des incidents liés à la vétusté des équipements.

Un projet innovant a aussi permis de gérer les mises à jour de ce même poste de travail en situation de télétravail. Ce qui lui a permis d'intégrer constamment les évolutions à partir des alertes de sécurité des instituts de sécurité (CERT, ANSSI). La DSI dispose désormais des capacités de mise à jour des logiciels (système d'exploitation et applications) présents sur l'ensemble des ordinateurs quelle que soit leur localisation / utilisation. Un cycle régulier de mise à jour a été défini pour l'ensemble des ordinateurs et sera intégré à compter de début 2022.

Le maintien du télétravail et l'émergence d'un mode hybride (induisant des réunions se déroulant en partie sur site et en partie avec des intervenants à distance) a nécessité une augmentation des ressources réseaux nécessaires à ces activités (accès aux applications, multiplication des visioconférences Teams) avec 50 % de capacité d'accès internet en plus en 2021.

La DSI a aussi géré le remplacement de deux marchés importants de ce périmètre. Le premier est le marché portant sur l'ingénierie du poste de travail et le guichet utilisateur, permettant de consolider les niveaux de services et d'améliorer les services offerts (mise à jour des postes de travail). Le second est le marché de téléphonie mobile. Le second choix s'est porté sur le marché du SMO de Seine et Yvelines Numérique, permettant de diminuer considérablement ses coûts d'abonnement et de communication.

II.5. En parallèle, une démarche informatique durable

En 2021, la démarche de Green IT, ou informatique durable, système d'optimisation énergétique du poste de travail, a été poursuivie et renforcée.

- Cette démarche procure un double bénéfice. Elle permet en effet de réduire la consommation électrique du parc en procédant à des mises en veille renforcées en fonction de l'usage et à des extinctions planifiées aux horaires non travaillés.
- Elle permet également de procéder aux mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés et ainsi rendre ces opérations transparentes pour l'utilisateur.

La modernisation du parc informatique en PC portables moins gourmands en énergie que des PC fixes a été intensifiée. À ce jour, 87 % des agents du Département sont équipés en PC portables et 97 % des agents dont les missions sont en partie ou totalement télétravaillables.

Le déploiement de nouveaux outils permettant de limiter les déplacements des agents, tout en facilitant leurs échanges a été poursuivi :

- **l'outil Easyvista**, portail permettant aux agents de saisir leurs demandes d'intervention ou de matériel en ligne et de pouvoir suivre leur avancement, acquis par le Département en 2017, a facilité l'interactivité entre les différents acteurs. De nouvelles étapes ont été franchies élargissant l'accès au portail à d'autres directions et qui devient donc transverse (ESM, *Enterprise Service Management*, littéralement « gestion de service d'entreprise ») ;
- **de nouvelles fonctions de communication** ont été déployées directement sur le poste de travail, étoffant l'offre déjà en place et proposant une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe, en particulier dans des contextes pandémiques, d'éloignement géographique mais également de télétravail (messagerie instantanée Jabber, softphone, Teams, visio-conférence...). Le service de visio-conférence a été modernisé et son utilisation s'est intensifiée.

Un nouveau marché a été conclu avec la société Ecologic, un éco-organisme de mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques. Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape est menée en toute conformité. **Ainsi, 3844 kg de matériel informatique ont été traités en 2021.**

Suite à l'expérimental en 2020, **le dispositif visant à réparer les PC portables de moins de deux ans ayant subi des dommages**, avec des pièces récupérées sur des PC portables « cassés » et destinés à la destruction, a été poursuivi. Cette démarche permet de réduire le volume de PC portables mis en destruction. En 2021, le partenaire Spie a **réparé 18 matériels ultra-portables** du Département. Le gain de ces réparations par rapport au coût des destructions s'élève à 3 093 €.

En 2021, 8 963 kg de matériels informatique ont été envoyés en destruction (DEEE), contre 4712 kg en 2020.

Le programme de rationalisation éditique s'est poursuivi en 2021. Depuis le lancement et le déploiement du projet REMMI (Rationalisation de l'Éditique et Modernisation des Moyens d'Impression) en avril 2018 (ainsi que le marché d'infogérance correspondant), tous les sites centraux et distants ont été progressivement équipés en matériels de location, neufs et mutualisés Canon. Le réglage adapté de nos serveurs d'impression a permis d'imposer l'impression en recto/verso et noir et blanc par défaut.

La couche logiciel PAPER CUT se charge toujours de la destruction des impressions non libérées au bout de 12 heures, le tout assorti d'un système de badge identifiant. Cet outil PAPER CUT est précieux pour la connaissance et la maîtrise de notre consommation éditique par pôle, direction et service par l'édition de rapports synthétiques ou thématiques mensuels ou sur périodes déterminées. C'est aussi un instrument puissant d'aide à la décision, notamment dans le cadre des options déterminantes qui ont orienté l'esprit du nouveau marché éditique attribué en 2021 (REMMI2) dans le sens d'une rationalisation plus poussée pour les 4 prochaines années.

La campagne de retrait des multifonctions obsolètes, non retirées en 2019 et 2020, s'est poursuivie sur 2021. Un résidu d'imprimantes obsolètes est encore en cours de reprise pour destruction (4 opérations). Tous les sites départementaux (dont les 5 centraux) étaient complètement déployés en 2021, représentant 376 multifonctions Canon et 105 imprimantes individuelles. En 2021, 30 matériels (imprimantes ou multifonctions), ont été repris pour DEEE, portant à 521 matériels le total de machines mises en destruction depuis le début du projet REMMI en avril 2018.

Les économies liées à ces dispositifs sont palpables avec :

- une économie de **490 000 pages** sur les copieurs pour l'exercice 2021 par la destruction automatique des « jobs non libérés » (réglage PAPER CUT) ;
- une consommation de couleur modérée (42,72 %) (10 fois plus chère que le noir et blanc) ;
- une consommation moyenne de 9 pages par jour ouvré et par utilisateur, des ratios noir et blanc de 57 %, et recto-verso de 62 %, soit des chiffres encourageants nous situant progressivement dans des « bonnes pratiques éditiques ».

La collectivité aurait, de par ces pratiques vertueuses, **évit  la destruction d'une quarantaine d'arbres en 2021**, ce qui s'ajoute au total de 150 arbres  pargn s en 2018, 2019 et 2020.

Enfin, en 2021, **le syst me de fax mail « FAX bis »** a connu une forte croissance, notamment au sein du p le Solidarit s, avec l'attribution d'une trentaine de nouvelles lignes individuelles   des sages-femmes et m decins, poursuivant ainsi l'effort de d mat rialisation, de gain de temps et d' conomie de papier.

II.6. Une d marche solidaire : le reconditionnement des ordinateurs

Le D partement des Hauts-de-Seine contribue   l' galit  num rique et r duit la consommation d'appareils  lectroniques neufs avec des dons d'ordinateurs recycl s r alis s au profit de coll giens en situation de handicap ou en difficult . C'est une d marche   la fois sociale,  ducative,  thique et solidaire.

Ces postes informatiques ont pu  tre reconditionn s par l'association ECODAIR,  tablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), qui emploie des travailleurs handicap s ou en insertion. Puis ils ont  t  c d s gratuitement aux familles. Ils sont livr s avec un syst me d'exploitation Windows 8 ou sup rieur, une suite bureautique, un navigateur, un  cran plat, un clavier et une souris neufs. Les familles b n ficient  galement d'une assistance pendant 6 mois.

En 2021, les coll ges des Hauts-de-Seine ont r ceptionn  800 ordinateurs fixes et 100 ordinateurs portables pour don et distribution aux familles. Ils viennent s'ajouter aux 2 650 ordinateurs d j  donn s depuis le lancement de l'op ration, **soit un total de 3 550 ordinateurs re us par les coll giens alto-s quanais**.

II.7. Des projets men s dans un contexte budg taire ma tris 

Le budget 2021 de la DSI s' levait   27 M  en fonctionnement, et 31 M  en investissement.

Les principaux projets financ s dans le cadre de cette ann e ont concern  :

- les actions en faveur des coll giens et du num rique  ducatif. L'effort principal d'investissement a port  sur l'acquisition de 10 000 ordinateurs ultra-portables, pour un montant de 6 M , dans le cadre du dispositif de mise   disposition d' quipements num riques aux coll giens les plus d favoris s d s lors que les familles dont le quotient familial est inf rieur ou  gal   790 en font la demande via le portail Pass+. Plus globalement, les d penses d'investissement consacr es   l'acquisition, au renouvellement de postes de travail et des  quipements r seau et d'infrastructure pour les coll ges s'est  lev    18 M  en 2021 ;
- le soutien des actions du p le Solidarit s. Les d penses de fonctionnement de la DSI d di es   la solidarit  se sont  lev es   un peu plus d'1 M  en 2021 ;
- la poursuite des d marches de d mat rialisation. Plus d'1 M  de cr dits d'investissement ont  t  consacr s   la continuit  des projets de d mat rialisation des courriers (projets autour de

la GEC, Gestion Électronique des Courriers), des différentes GED (Gestion Électronique de Documents) et pour l'acquisition de robots RPA (*Robotic Process Automation*) ;

- l'équipement informatique aux agents. Dans la continuité des actions entreprises depuis le début de la crise sanitaire en 2020, ce sont 910 ultra-portables, pour un coût de 735 000 € qui ont été acquis en 2021 mais également 100 postes de travail techniques en remplacement des stations de travail obsolètes pour un coût de 159 000 €. Globalement, le budget d'investissement 2021 sur les postes de travail se monte à presque 1,2M€ ;
- les Infrastructures du Département. Les coûts consacrés aux investissements pour le maintien en condition des infrastructures du Département et les travaux de câblage réseau des sites a été de 1,4 M€ en 2021. Les coûts de renouvellement et support des outils logiciels, maintenance des équipements réseaux se sont élevés à 2,3 M€ cette année.

Pôle Commande publique et Logistique



I. Direction de la Commande publique

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des chantiers de transformation mis en œuvre dans le cadre du projet de convergence de la commande publique des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Pour rappel, la mutualisation des achats sous la forme de groupements de commandes a constitué une première étape dans le rapprochement des deux collectivités afin de massifier et d'optimiser les besoins tout en veillant à préserver le tissu économique local et la qualité des prestations reçues.

Désireux de franchir une nouvelle étape, les Départements ont décidé en juin 2018 d'engager la convergence de leurs services de commande publique en poursuivant le triple objectif d'offrir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, d'atteindre une plus grande efficacité administrative et de dégager des gains budgétaires.

Les premiers rapprochements se sont opérés en 2019 avec la mise en place d'un management unifié, rassemblant un directeur mutualisé et deux directeurs adjoints positionnés chacun sur l'un des deux sites de Nanterre et de Versailles. Sans modifier l'organisation ni la dotation des services, cette mise en commun a permis de procéder à l'harmonisation des processus de travail et au rapprochement des pratiques professionnelles, d'élargir le champ des groupements de commande et d'engager une réflexion sur la convergence des métiers.

La méthodologie a consisté à retravailler les processus et pratiques, en commun, afin de les faire converger et de les améliorer dans le cadre de groupes de travail associant des agents de la commande publique et des directions opérationnelles. Les nouveaux processus ont fait l'objet d'une large consultation avec plus de 60 réunions d'information et entretiens bilatéraux.

Ces processus ont ensuite été paramétrés dans le progiciel dédié à la passation des marchés commun aux deux Départements. Ce progiciel, qui constitue le noyau central du nouveau système d'information achat, permet de diminuer le temps dédié aux tâches administratives répétitives des acheteurs afin de se consacrer à des tâches à plus haute valeur ajoutée (*sourcing*, accompagnement des directions métiers et fonctionnels, négociation...), assurer un meilleur suivi des procédures grâce à un *reporting* fiable et faciliter les échanges avec les prescripteurs des marchés dans un outil commun. Le choix s'est porté sur un progiciel dont la précédente version était déjà utilisée depuis plusieurs années dans les Yvelines. Les ateliers de conception et paramétrage de la nouvelle version ont permis d'élaborer l'ensemble des modèles d'édition sur la base des livrables issus du projet de convergence. La phase pilote de déploiement a démarré en septembre 2021, compte tenu de la nécessité de résoudre certains dysfonctionnements constatés lors de la recette du logiciel. Suite à cette phase pilote, le déploiement général de l'outil a démarré en novembre 2021 et s'est achevé en février 2022. Parallèlement, le projet s'accompagne également du déploiement d'un parapheur électronique pour la signature des courriers et pièces des marchés qui a démarré lors du 4^e trimestre 2021 et s'achèvera à la fin du 1^{er} semestre 2022.

Une programmation des groupements de commandes a également été élaborée avec l'ensemble des directions des deux collectivités.

Le 15 février 2019, les deux Départements ont organisé leur première réunion commune d'information sur les futurs marchés de travaux, à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt. Deux autres ont depuis permis de présenter les marchés programmés par les deux collectivités dans différents segments achats (infrastructures, bâtiment, informatique...) et de répondre aux questions des entreprises. Les dernières réunions se sont tenues les 26 janvier 2021 et 15 février 2022 en visioconférence retransmise depuis l'Arena avec l'aide des équipes de la Communication, des Systèmes d'information et de la Logistique du Département des Hauts-de-Seine. 500 entreprises ont assisté à chacune d'entre elles.

Le Réseau des Acheteurs Publics (RAP) des Hauts-de-Seine a été étendu aux acheteurs du Département des Yvelines. Ces réunions permettent aux acheteurs publics d'échanger sur leurs problématiques communes et pratiques professionnelles. En 2020, une rencontre organisée au parc départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres a réuni environ 80 personnes. Compte tenu des contraintes sanitaires, l'année 2021 n'a pas permis d'organiser une nouvelle réunion. La direction de la Commande Publique Unifiée travaille actuellement sur la mise en place d'une édition 2022 élargie aux agents des autres collectivités des Yvelines.

I.1. Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine souhaitent promouvoir un achat public durable et responsable qui concourt à la protection ou à la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique de l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont adopté à cet effet leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) le 17 décembre 2021.

À travers ce SPASER, les Départements poursuivent 4 objectifs :

- déclinier une stratégie d'achat responsable prenant en compte les enjeux de développement durable pour une meilleure performance globale ;
- valoriser les réalisations déjà nombreuses et importantes dans ces domaines ;
- mobiliser la commande publique comme levier du progrès social, de la transition écologique et de l'économie circulaire ;
- organiser une relation équilibrée et partenariale avec les opérateurs économiques afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Ce schéma permet de décliner et rendre publique la politique d'achat interdépartementale construite autour des 4 axes suivants :

- la proximité autour de la dynamisation du tissu économique, la simplification des formalités administratives, l'accès à l'information et la réduction des délais de paiement ;
- la solidarité, à travers le développement du caractère solidaire et responsable de l'achat, l'augmentation et la diversification des clauses d'insertion dans les marchés, des critères de promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des fournisseurs et la mise en place de marchés réservés auprès des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou qui relèvent de l'économie sociale et solidaire ;
- une commande publique durable et décarbonée qui prenne en compte l'impact environnemental dans la définition des besoins, l'approche en coût complet, l'insertion de clauses environnementales dans les marchés et la recherche d'actions visant à favoriser l'économie circulaire ;
- une commande publique efficiente qui renforce la professionnalisation de la fonction achat et développe les pratiques innovantes et performantes.

Chaque axe est organisé autour d'objectifs qui sont eux-mêmes déclinés en 27 actions et indicateurs de suivi qui se rattachent aux objectifs de développement durable définis par l'ONU dans l'agenda 2030. Les actions les plus significatives de ce schéma sont les suivantes :

- la mise en place d'une cellule de contact sous la forme d'une assistance téléphonique pour aider les entreprises et en particulier les TPE/PME locales à répondre aux marchés passés par le Département ;
- la poursuite du développement de la clause d'insertion afin d'atteindre dès 2022 le seuil de 30 % déterminé pour l'année 2025 par le nouveau Plan National d'Action de Promotion des achats publics durables (PNAD) ;
- l'élaboration d'une stratégie de développement des marchés réservés ;
- la hausse des clauses ou critères environnementaux dans les marchés afin d'atteindre 75 % en 2022 et la totalité des marchés dès 2023, soit avec deux ans d'avance sur l'objectif du PNAD ;
- la définition d'une stratégie par segment d'achat visant à réduire les impacts négatifs des marchés en termes d'émission des gaz à effet de serre ;
- l'insertion dans les marchés d'une clause obligeant les candidats à supprimer les produits et emballages en plastique à usage unique ;
- l'augmentation du nombre de marchés intégrant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées ;
- l'augmentation du nombre de marchés comportant le recours à des écolabels ;
- l'identification de marchés permettant d'appliquer un calcul en coût global ou cycle de vie et la formation des acheteurs à cette méthodologie.

Les SPASER s'appliqueront jusqu'au 31 janvier 2025 afin d'être synchronisé sur la durée du nouveau Plan National des Achats Durables (PNAD).

Attribution du label Relation Fournisseurs et Achats Responsables : le 17 décembre 2021, le Comité d'attribution du label Relation Fournisseurs et Achats Responsables a décidé de l'attribuer à l'unanimité et sans réserve au Département des Hauts-de-Seine.

Ce label, décerné par le Médiateur des Entreprises du ministère de l'Économie et des Finances et le Conseil National des Achats, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ». Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans.

Cette attribution confirme l'engagement de longue date pris par le Département des Hauts-de-Seine sur le plan de la qualité de ses relations avec les fournisseurs. Ce nouveau label est en effet le prolongement du label « Relations fournisseurs responsables » que le Département fut la première collectivité locale à obtenir en 2017.

Avec l'obtention de ce label, le Département souhaite amplifier sa démarche d'ouverture sur le monde économique et sa volonté de donner la pleine mesure de ses engagements auprès des acteurs économiques, notamment les PME et TPE. Il s'agit d'un signal fort de modernité de l'action publique qui tend à organiser une relation équilibrée et partenariale avec ses fournisseurs afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Cette obtention constitue également la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable tant en interne qu'à l'égard de nos fournisseurs sur la base d'un audit indépendant réalisé par l'AFNOR.

I.2. Le projet de convergence de la commande publique unifiée récompensé

L'ensemble des différents chantiers menés dans le cadre du projet de convergence ont été récompensés lors de l'édition 2021 des Trophées de la commande publique organisée par le site internet « [Achatpublic.com](https://achatpublic.com) » en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont en effet été désignés lauréats de ce concours qui récompense les personnes publiques engagées dans une démarche d'amélioration de l'efficacité de leurs politiques achats.

Le jury du trophée a notamment relevé la large consultation réalisée et la tenue d'ateliers de conception et de paramétrage des processus dans le système d'information achat. Il a également souligné que le projet avait permis **d'améliorer l'efficacité administrative**, de **mutualiser** et de **rendre visible** les achats à un niveau interdépartemental.

II.3. Données d'activité de la commande publique des Hauts-de-Seine en 2021

II.3.1. Nombre de marchés notifiés

Le nombre de marchés notifiés dans le cadre de procédures d'appels d'offres s'élève à 111, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2020.

Le nombre de marchés notifiés dans le cadre de la passation de marchés subséquents s'élève à 483, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2020. Cette forme de marchés est de plus en plus fréquemment utilisée car elle permet de remettre en concurrence de manière régulière et rapide des opérateurs économiques préalablement sélectionnés pour répondre à des besoins similaires.

À l'inverse, le nombre de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur faible montant diminue fortement pour atteindre 388 marchés, soit une baisse de 33 %.

Le nombre de marchés infructueux ou déclarés sans suite est passé de 6,6 à 3,3 % et le nombre d'offres déposées par consultation a progressé de 3,9 à 5.

II.3.2. Performance économique

La performance économique s'élève à 10 % pour les marchés ordinaires et 13 % pour les marchés conclus dans le cadre de groupements de commandes.

II.3.3. Considérations environnementales et sociales des marchés

38 % des marchés passés ont comporté une clause ou un critère environnemental contre 26 % en 2020.

21 % des marchés passés ont comporté une clause ou un critère social contre 17 % en 2020. Ces marchés ont comporté 135 410 heures d'insertion contre 92 565 en 2020.

II. Direction de la Logistique et des Moyens généraux

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de régimes transitoires dérogatoires variables en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les déconfinements progressifs des agents, la reprise des activités en présentiel et nos marchés publics ont nécessité des adaptations importantes (gestion des pénuries, ménage renforcé...).

Ainsi, le pôle Commande publique et Logistique (PCPL) a su adapter son activité en prenant en compte les différents risques afin de répondre aux enjeux de continuité d'activité tout en adoptant des démarches de responsabilité sociétale dans différents domaines.

II.1. La poursuite des actions pour protéger les agents et les usagers

II.1.1. Mesures Covid-19

- Poursuite de la gestion et distribution des consommables Covid-19 pour les achats d'équipements de protection individuel Covid-19 (masques, gels hydro-alcooliques, gants, EPI...).
- Entretien adapté des locaux de travail, bâtiments ou équipements départementaux recevant du public : maintien des prestations de nettoyage renforcé au sein des parcs et stades, Pôles sociaux... nettoyage par nébulisation des zones contaminées, maintien de personnels en régie pour le nettoyage renforcé « nettoyage covidien ».
- Poursuite des distributions d'équipements Covid-19, dotations agents (lingettes, produits...)
- Déploiement de bornes de collecte de masques : introduits chez le grand public dans l'urgence de l'épidémie de Covid-19, le PCPL a déployé 15 collecteurs qui ont été installés sur 4 sites pilotes avec plus de 100 kg de masques collectés. La généralisation de l'installation des bornes de collecte sera réalisée en 2022 sur l'ensemble des sites départementaux.

II.1.2. Mesures sureté et sécurité

Sécurisation des sites fermés (renfort des rondiers et surveillance), équipements vidéo-surveillance, alarmes intrusion...

II.2. Des initiatives innovantes dans le cadre de démarches concrètes de Responsabilité Sociétales des Entreprises (RSE)

II.2.1. Achats de fournitures intégrant des matières recyclées

Le Département des Hauts-de-Seine a adopté des actions en amont en favorisant les achats de fourniture qui intègrent des matières recyclées (achat de papier, fournitures de bureau).

Le Département s'engage dans la lutte contre le gaspillage et la pollution de l'environnement. Dès 2021, les produits en plastique à usage unique ont été remplacés dans les différents distributeurs (fontaines à eau). Désormais les gobelets plastique sont remplacés par des gobelets en carton.

II.2.2. Valorisation des déchets

Le tri sélectif des déchets du Département mis en place dans les bâtiments centraux et certains autres sites depuis 2018 a permis de collecter en 2021 40 tonnes de papier et 2 tonnes de déchets de boisson en vue de leur recyclage par le prestataire.

Depuis la reprise des agents sur site suite à la pandémie, il est constaté une augmentation des déchets d'emballage dans les bâtiments centraux, dont le pôle universitaire Léonard-de-Vinci (population étudiante) : 5 tonnes en 2020 à 8 tonnes en 2021. C'est l'une des conséquences de l'épidémie de Covid-19, les habitudes lors de la pause déjeuner changent et la restauration à emporter augmente, entraînant une hausse des déchets d'emballage (sacs, barquettes en plastique, en aluminium, en carton, canettes, petites bouteilles, couverts, serviettes...).

Nos différents prestataires assurant le recyclage de nos déchets doivent nous fournir des attestations de valorisation de déchets (papiers, carton, métal, verre, masques). Ainsi, en 2021, nos déchets produits ont permis des opérations de valorisation en recyclage matière, valorisation énergétique et compost pour les déchets biologiques.

II.2.3. Marchés et développement durable

Dans nos achats de fournitures, de services et de travaux, nos cahiers des charges et procédures de passation de marchés intègrent des objectifs de développement durable, sous la forme de clauses environnementales qui s'imposent à nos différents prestataires.

Ainsi, le nettoyage de nos équipements culturels, parcs et jardins ou équipements sociaux (contacts publics, enfants, crèches) s'effectue avec des produits éco-labélisés, non-pétroliers et biodégradables.

II.2.4. La revalorisation du patrimoine départemental

Le Département des Hauts-de-Seine privilégie les cessions permettant la revalorisation du patrimoine départemental par les ventes aux enchères, ces dernières permettant de donner une nouvelle vie aux biens réformés. Des cessions de biens mobiliers réformés dans le cadre de partenariats privilégiant la circularité, la consommation responsable, la valorisation des déchets, les mobilités douces et la solidarité sont également privilégiées. En 2021, plus de 20 000 biens divers et véhicules ont été réformés et valorisés dans le cadre de ventes aux enchères. Ces biens vendus (livres, mobiliers, matériels horticoles des parcs et jardins) bénéficient à des associations ou particuliers.

II.2.5. Une flotte plus verte

En 2021, le Département a dépassé les objectifs fixés par la loi LOM (loi d'orientation des mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019 : 30 % de renouvellement de flotte verte).

En effet, 55 % de véhicules propres composent la flotte du Département.

Au cœur des enjeux, le verdissement de la flotte qui comprend 105 véhicules électriques et 149 véhicules hybrides non rechargeables (véhicules légers et véhicules utilitaires légers).

Cette transition s'inscrit dans le sillage des lois LOM et Climat qui rendent obligatoire le verdissement des parcs automobiles et l'interdiction des véhicules polluants dans les ZFE (Zone à Faibles Émissions mobilité : dispositif soutenu par l'État, visant à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées, les grandes agglomérations).

L'année 2021 s'inscrit comme l'année pilote de la transition énergétique pour le Département qui a déjà atteint les objectifs fixés par la première échéance de la loi LOM. Afin d'anticiper les objectifs fixés pour 2022, à savoir 40 % des renouvellements intégrant des véhicules à faibles ou très faibles émissions et d'inclure les contraintes ZFE et l'interdiction des véhicules diesel dans Paris en 2024, le Département poursuit le verdissement de sa flotte en la remplaçant progressivement.

II.2.6. Un réseau social solidaire

Les marchés publics conclus avec nos différents prestataires, en plus d'intégrer des clauses environnementales, intègrent des objectifs de solidarité et de développement durable, incluant la formation, des clauses obligatoires d'insertion par l'activité économique.

Une phase expérimentale a permis d'établir un partenariat avec une entreprise faisant partie d'un réseau social et solidaire. Fin 2021, notre flotte mutualisée a été confiée au groupe Lavéo, acteur majeur du développement durable proposant des services de nettoyage de véhicules sur nos sites avec des produits respectueux de l'environnement, sans eau, et surtout avec l'emploi de personnel en réinsertion professionnelle ou en situation de handicap. Ce nouveau service sera généralisé en 2022.

Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée



La direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée est chargée des missions de conseil juridique stratégique et opérationnel pour la direction générale des services et l'ensemble des pôles de la collectivité, ainsi que de la défense des intérêts de la collectivité. Elle assure la préparation des délibérations de l'assemblée délibérante, la diffusion des actes départementaux, la rédaction du recueil des actes administratifs, et la préparation des désignations dans les organismes extérieurs dans lesquels le Conseil départemental est représenté.

Elle comprend deux services : le service de la Séance et le service des Affaires juridiques.

I. Le service de la Séance

Le service de la Séance est en charge de la gestion de l'ensemble de l'activité liée à la tenue et au suivi des commissions et des séances de l'Assemblée départementale.

I.1. Activités et temps forts du service

En 2021, le service de la Séance a été fortement mobilisé par la préparation du renouvellement de l'Assemblée départementale et l'inauguration de la nouvelle mandature ; la séance d'installation du 1^{er} juillet consécutive à ce renouvellement en fut le point d'orgue.

À l'issue de cette année électorale, deux séances publiques du Conseil départemental ont été organisées à moins de deux semaines d'intervalle : la séance d'installation du 1^{er} juillet et la réunion du 13 juillet 2021.

Le service de la Séance, en lien avec le service des Affaires juridiques, a contribué à la rédaction des délibérations institutionnelles du 1^{er} juillet 2021 et à la refonte du nouveau règlement intérieur qui a été adopté en séance publique du 13 juillet 2021.

Ont été opérées, lors la réunion du 1^{er} juillet, en particulier l'élection du Président du Conseil départemental et la constitution des organes départementaux et la liste des vice-présidents, mais aussi les désignations auprès de 158 organismes, pour lesquels le Département devait renouveler ses représentants à la suite des élections, y compris les désignations des représentants du Département dans les collèges. Pendant plusieurs mois, l'ensemble des pôles ont été associés au travail de préparation du renouvellement de ces désignations.

La réunion du 13 juillet a vu l'adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil départemental, conformément au Code général des collectivités territoriales, qui prescrit que le Conseil départemental doit établir son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement, et d'approuver plusieurs délibérations qui devaient être adoptées avant la pause estivale, notamment l'aide à l'achat du titre de transport Imagine R pour les collégiens boursiers, les subventions culturelles pour l'année 2021, ou encore le nouveau règlement budgétaire et financier.

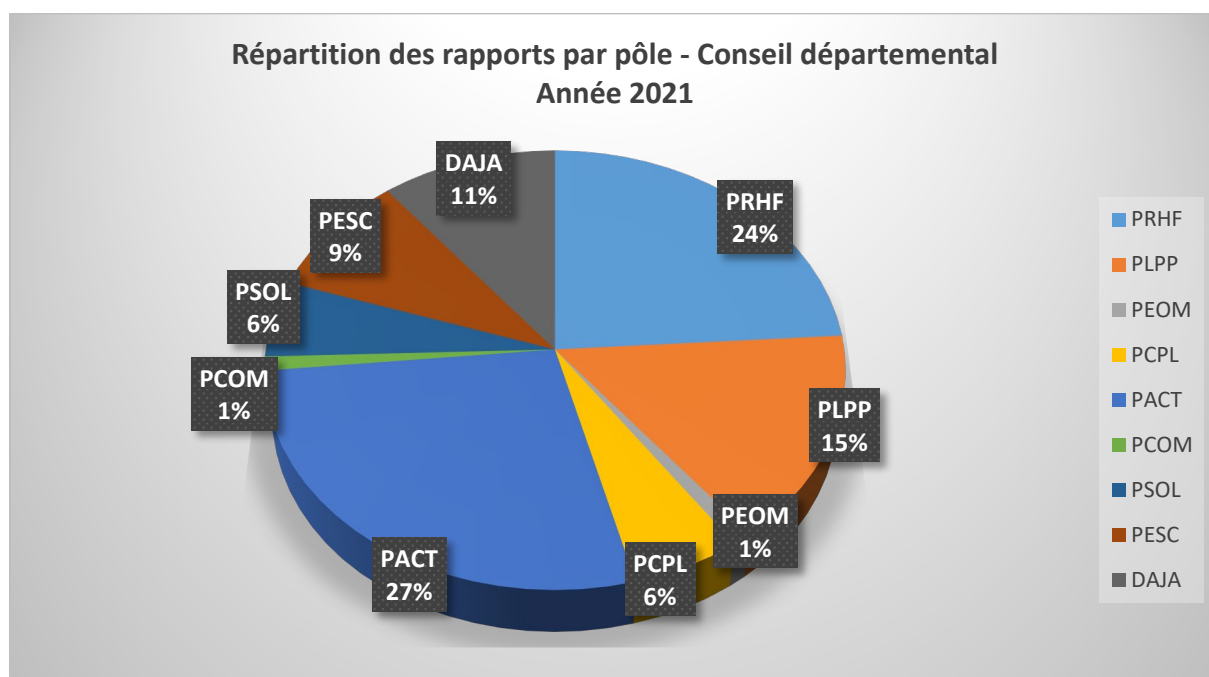
Les sept commissions intérieures de travail et d'études ont été constituées lors de la séance publique du 13 juillet 2021. Les premières commissions se sont tenues préalablement à la séance publique du 15 octobre 2021, et c'est à cette occasion qu'ont été élus les présidents de commission, parmi lesquels plusieurs sont de nouveaux élus départementaux.

I.2. Chiffres clés

En 2021, le Conseil départemental et la commission permanente se sont respectivement réunis à six reprises. Au total, 511 rapports ont été présentés aux élus, et 660 délibérations ont été adoptées par l'Assemblée départementale.

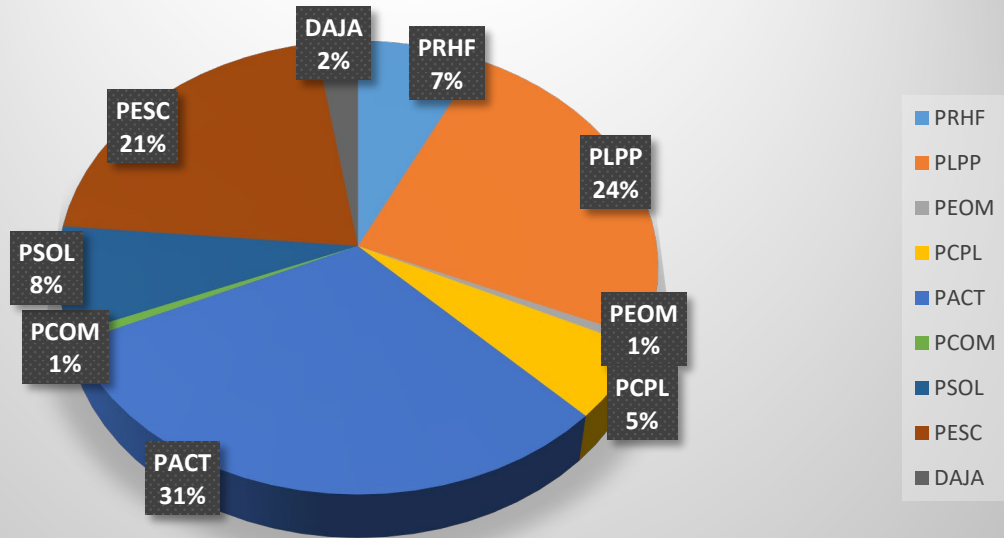
Statistiques service de la Séance - Année 2021	
Commission permanente	
Nombre de séances	6
Nombre de rapports	317
Nombre de délibérations	405
Conseil départemental	
Nombre de séances	6
Nombre de rapports	194
Nombre de délibérations	255
Total	
Nombre de réunions	12
Nombre de rapports	511
Nombre de délibérations	660

Les deux diagrammes circulaires à la suite figurent la répartition des rapports par pôle pour le Conseil départemental et la commission permanente :



PRHF : pôle Ressources Humaines et Financières
 PLPP : pôle Logement, Patrimoine et Partenariats
 PEOM : pôle Organisation, Évaluation et Méthodes
 PCPL : pôle Commande publique et Logistique
 PACT : pôle Attractivité, Culture et Territoire
 PCOM : pôle Communication
 PSOL : pôle Solidarités
 PESCE : pôle Éducation, Sport et Construction

Répartition des rapports par pôle - commission permanente
Année 2021



PRHF : pôle Ressources Humaines et Financières
 PLPP : pôle Logement, Patrimoine et Partenariats
 PEOM : pôle Organisation, Évaluation et Méthodes
 PCPL : pôle Commande publique et Logistique
 PACT : pôle Attractivité, Culture et Territoire
 PCOM : pôle Communication
 PSOL : pôle Solidarités
 PESC : pôle Éducation, Sport et Construction

II. Le service des Affaires juridiques

Le service des Affaires juridiques apporte conseil et assistance juridiques aux pôles, prévient les risques et assure, en dernier recours, la défense des intérêts du Département dans les contentieux nés de l'activité des services départementaux.

Ce service est composé de 3 unités dédiées, à savoir :

- l'unité Solidarités et Ressources ;
- l'unité Culture et Institutions ;
- l'unité Aménagement et Construction.

Chaque unité a vocation tant à fournir un conseil juridique opérationnel aux pôles, dont les activités constituent le portefeuille, que de traiter le contentieux susceptible de naître de leur action. À cet égard, le service des Affaires juridiques assure directement l'accomplissement de ses missions de conseil et de contentieux ; sont confiés à des avocats les seuls dossiers présentant une technicité et une sensibilité particulière ou bien lorsque la loi exige le recours à un mandataire, notamment en appel ou en cassation.

L'activité du service, au cours de l'année 2021, a naturellement été marquée par le renouvellement du mandat des conseillers départementaux. Un travail conséquent a ainsi été fourni afin de préparer la séance d'installation et l'élection du Président du Conseil départemental. Le règlement intérieur de l'assemblée délibérante a ainsi été entièrement révisé. L'ensemble des désignations des représentants dans les organismes extérieurs, ainsi que l'intégralité des délégations de signature ont été revus.

II.1. L'unité Solidarités et Ressources – Unité 1

II.1.1. Des missions essentiellement contentieuses, mais pas seulement

L'unité Solidarités et Ressources est dédiée aux pôles Solidarités et Ressources humaines et financières.

Sa principale mission est d'assurer la défense des intérêts du Département dans les procédures précontentieuses et contentieuses nombreuses qu'entraîne l'activité de ces deux pôles, telles que l'action sociale (RSA, agrément des assistants maternels et familiaux, tarification sanitaire et sociale), la protection de l'enfance et la gestion des ressources humaines.

Le traitement de ces contentieux est pris en charge directement par l'équipe de six juristes qui la composent ou confié à un auxiliaire de justice (avocats, autres), lorsque la loi l'exige ou en raison de la technicité et de la sensibilité du contentieux. Garante de la représentation de la collectivité à chaque étape de la procédure, que ce soit en première instance, en appel, voire en cassation, elle veille également à la bonne exécution des décisions de justice.

Cette unité apporte également ses conseils juridiques aux directions des pôles concernés dans des domaines recelant une forte technicité et intervient en amont des rapports et projets de délibération soumis par ces pôles à l'assemblée délibérante.

II.1.2. L'année 2021 en chiffres et faits marquants

Au cours de l'année 2021, l'unité 1 a eu à connaître 329 dossiers contentieux, dont environ deux tiers devant la juridiction administrative et un tiers devant les juridictions civiles. L'unité a également traité environ 80 dossiers en conseil sur saisine des pôles, auxquels s'ajoute l'examen des projets de rapports et délibérations. D'un point de vue quantitatif, son activité est constante par rapport à celle de 2020.

C'est ainsi que l'unité 1 a enregistré 24 nouveaux dossiers contentieux en matière de fonction publique et a défendu, en collaboration avec le PRHF, dans 21 affaires. L'unité a également participé, en étroite coordination avec la DACEP (direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques publiques) à l'élaboration d'un code de conduite déontologique qui devrait entrer en vigueur en 2022.

En collaboration avec le pôle Solidarités, l'unité 1 a consacré une partie notable de son activité aux questions liées au placement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine de mineurs non accompagnés. L'unité a ainsi représenté les intérêts du Département dans le cadre d'actions en référé suspension introduites contre des décisions de fin de prise en charge, puis au fond. Elle a assuré en lien avec l'avocat le traitement des appels en assistance éducative et des pourvois en cassation. L'unité a également suivi les travaux législatifs sur le projet de loi relative à la protection des enfants et travaillé avec le pôle Solidarités et l'avocat du Département sur un projet d'amendement.

Par ailleurs, l'unité a traité des questions d'ordre institutionnel et organisationnel dans le cadre de la mise en place, dans le champ de l'action sociale, de groupements d'intérêt public et de transferts d'activités à leur bénéfice. Elle a également accompagné le pôle Solidarités sur le fonctionnement de la CDAPH et du CDCA comme sur le renouvellement des conventions avec les Espaces insertion, par exemple.

II.2. L'unité Culture et Institutions - Unité 2

II.2.1. Des missions plus hétérogènes à dominante de conseil juridique

Cette unité concentre trois types de problématiques dans son orbite de compétences. Elle connaît des **questions institutionnelles** des plus simples aux plus complexes ; à cet égard, c'est l'unité des affaires réservées en ce qu'elle recueille les questions émanant de la Direction générale des services et du cabinet du Président du Conseil départemental.

L'unité Culture est précisément dédiée aux activités du pôle Culture et du pôle Communication qui rencontrent des problématiques essentiellement tournées vers le conseil avec des questions parfois complexes en matière de propriété intellectuelle.

Enfin, le pôle Logement, Patrimoine et Partenariat constitue le 3^e pilier de son activité qui voit mêler le droit des collectivités territoriales, le droit des subventions et le domaine moins spécifique du droit de l'immobilier, de l'aménagement et de la domanialité publique ce qui crée quelques points de contact avec l'unité 3.

Dans ces domaines de compétences, les dossiers contentieux restent rares et sont parfois atypiques. Ainsi, outre le conseil aux services, l'autre activité importante de cette unité consiste en l'examen des projets les plus importants qui feront l'objet de rapports et de délibérations, en amont de leur vote par les élus.

II.2.2. Les chiffres et les dossiers de conseil emblématiques qui ont marqué 2021

L'unité 2 a ainsi piloté, en cette année de renouvellement de l'assemblée départementale, la sécurisation de la communication de la collectivité en période préélectorale, ainsi que les nombreux chantiers nécessaires à la préparation des séances d'installation avec notamment les délibérations fondatrices de l'activité du Département sous la nouvelle mandature, ainsi que la refonte du règlement intérieur.

En matière de propriété intellectuelle, l'unité Culture et Institutions s'est particulièrement mobilisée pour participer à la mise en œuvre des grands projets culturels, tels que le musée Albert-Kahn ou la Cité des métiers d'art ou du design.

L'ensemble **des avis et analyses rendus en matière de conseil s'élèvent à plus de 240** (242 dossiers comptabilisés) L'unité a analysé, en amont du vote des élus, **plus de 100 rapports et projets de délibération** (104) sur l'année 2021.

II.3. L'unité Aménagement et Construction

II.3.1. Les missions de l'unité Aménagement et Construction

Cette unité intervient dans des domaines ciblés, tels que l'aménagement et la construction au service du pôle Attractivité, Culture et Territoire et du pôle Éducation, Sport et Construction, mais également pour le pôle Commande publique et Logistique. Les domaines du droit, que mobilise l'activité de ces pôles, requièrent des compétences techniques tant en contentieux administratif qu'en matière de droit de la construction, de l'urbanisme, en domanialité publique, mais également en droit des marchés publics.

L'activité de l'unité 3 est organisée autour de trois principaux axes de travail, à savoir :

- l'examen des montages contractuels complexes en amont du vote des élus ;
- la production de notes de conseil en matière de contrats publics, cœur de métier de l'unité, de droit de l'urbanisme et de l'aménagement, de domanialité publique, ou encore de droit du sport et de l'éducation ;
- le suivi de procédures contentieuses, dont la très grande majorité est traitée en interne et qui concernent principalement des référés préventifs, étant entendu que les procédures au fond, si elles sont en nombre limité, présentent des enjeux opérationnels très importants.

II.3.2. L'activité et les faits marquants pour 2021

Au cours de l'année 2021, l'unité 3 a produit environ 250 notes ou avis en conseil et a suivi 340 procédures, tous contentieux confondus.

S'agissant du **volet contentieux**, l'unité a ainsi traité près de 300 référés-préventifs, notamment dans le cadre des travaux d'aménagement du stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes, des travaux de construction du collège de La Fontaine-Le-Roy à Ville-d'Avray et de ceux du collège Anne-Frank à Antony et des travaux de construction d'un bassin de rétention à Issy-les Moulineaux.

Elle a également suivi des dossiers de fond tels que des contentieux d'annulation des DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du T1 et T10, le contentieux relatif aux désordres affectant l'immeuble Arena, le contentieux opposant des opérateurs de communication électronique au Département ou encore des affaires portant sur des abattages d'arbres d'alignement.

S'agissant du **conseil juridique**, l'unité Aménagement et Construction a accompagné les services opérationnels dans des projets complexes. Elle a ainsi contribué au suivi de l'exécution du contrat de partenariat de La Seine Musicale, traité les difficultés d'exécution rencontrées dans les opérations de travaux du musée départemental Albert-Kahn et suivi les garanties du contrat de vente de l'immeuble Arena.

Enfin, l'unité a poursuivi le travail nécessaire au transfert de la compétence GEMAPI en organisant la mise à disposition des murettes anti-crues à la MGP, y compris dans les aspects financiers relatifs au transfert de charges. L'unité a également rédigé la convention de financement dans le cadre des travaux d'HAROPA PORT Paris à Boulogne-Billancourt.

Pôle Com- munication



La communication 2021 en quelques chiffres

- 350 actions, dispositifs et événements couverts
- 17 000 retombées presse
- 6 publications périodiques externes et internes (39 numéros)
- 2 610 vidéos sur Vimeo fin 2021 (dont 306 mises en ligne pendant l'année)
- 508 reportages photographiques
- 58 400 photographies
- 6 expositions photographiques
- 1 000 000 de vues sur l'ensemble des sites internet départementaux
- 12 sessions de Facebook *live*
- 20 numéros internes de *l'Instantané*

I. Une communication adaptée au contexte

La communication publique est un service public qui contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques en rendant l'information lisible, visible et participative. Elle s'adresse à l'ensemble de la population : citoyens, habitants, contribuables, professionnels et usagers. Elle joue un rôle majeur dans un contexte de crise et d'incertitude.

En 2021, alors que les restrictions dues à la crise sanitaire se poursuivaient, le pôle Communication du Département des Hauts-de-Seine a adapté ses interventions, ses messages et ses modes de communication aux différentes mesures mises en place par l'État. Au fil de l'année, les dispositifs et opérations ont été à plusieurs reprises réétudiés et remaniés pour capter l'intérêt et susciter l'adhésion du public dans cette période encore contrainte par le contexte sanitaire, avec notamment un couvre-feu sur les six premiers mois de l'année, des établissements culturels fermés jusqu'en mai et des limitations de jauges pour les événements. Dans un tel contexte, le développement des supports numériques, pour lesquels le pôle a démontré son expertise, s'est encore accéléré.

Pour informer au quotidien les Alto-Séquanais et les agents sur les actions du Département, ses dispositifs, ses équipements et ses grands projets, tout en valorisant le territoire et en renforçant son attractivité en France comme à l'étranger, le pôle élabore des outils pérennes (publications, chartes graphiques, sites internet, intranet, comptes sur les réseaux sociaux, veille presse, affiches, plaquettes, documents et rapports). Lorsque cela a été possible, il a mis en place des actions de communication événementielle adaptées aux contraintes du moment, associant médias (affichage, presse écrite, radio, internet, TV, cinéma) et hors médias (relations presse, signalétique, expositions, diffusion, partenariats, objets promotionnels, stands, *street marketing*).

L'année 2021 a été marquée par les élections départementales. Les six mois qui précèdent le premier jour du mois où est organisé un scrutin impliquent une grande vigilance sur la communication de la collectivité, qui ne doit pas favoriser un candidat à l'élection sous peine de s'apparenter à de la propagande électorale. Une période de ce type s'était ouverte le 1^{er} septembre 2020 en vue des élections départementales initialement prévues en mars 2021 et reportées aux 20 et 27 juin 2021.

II. Une communication à la fois proche et attractive

Malgré la crise sanitaire et la période préélectorale, l'année 2021 a été riche en campagnes de communication. Ci-après, les principales campagnes.



Élections départementales

Une campagne de communication pédagogique et de proximité destinée aux citoyens alto-séquanais a été menée sur les **élections départementales** pour sensibiliser au scrutin, rappeler les dates, le mode de scrutin et les enjeux de ces élections, mais également valoriser les compétences du Département, ses missions et son utilité au quotidien.

Pandémie de Covid-19

La stratégie de communication menée en 2021 a été impactée par les **conséquences de la pandémie** et les évolutions des mesures sanitaires : couvre-feu, fermeture des lieux de culture jusqu'au 19 mai, événements reportés ou en format digital (festival Chorus des Hauts-de-Seine, 5 000 collégiens à Versailles, Printemps de la sculpture...) et publications annulées. **Les informations officielles** ont été relayées sur les réseaux sociaux et de la signalétique déployée pour accompagner la mise en place du pass sanitaire. Le pôle a mis en valeur l'action départementale dans les collèges (partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, équipements numériques mis à disposition des collégiens et enseignants, mesures sanitaires, don de denrées alimentaires) et le recyclage des masques jetables. En ligne comme dans ses publications, il a soutenu la **campagne de vaccination**, en particulier auprès des plus fragiles, a valorisé l'action départementale dans ce domaine via des relations presse et des reportages. Il a également réalisé la signalétique pour l'installation du centre de vaccination du Pôle universitaire Léonard-de-Vinci.



Semaine départementale de prévention et de lutte contre la prostitution des jeunes

En novembre, la communication sur cette semaine de formation des professionnels à la prise en charge des jeunes et des familles confrontées à ce risque visait à souligner l'engagement du Département tout en incitant les professionnels du Département et les partenaires à participer. Un plan de communication global, en trois temps, s'est appuyé sur une identité visuelle spécialement conçue et la couverture des conférences organisées lors de cette semaine, avec notamment des captations et des retransmissions en ligne.



5^e édition du salon E-Tonomy

Le pôle Communication a assuré le relais et la couverture de ce salon organisé les 4 et 5 octobre pour valoriser l'action départementale en faveur de l'innovation sur les sujets de l'autonomie. Il s'agissait également d'inciter les agents et les acteurs du « prendre soin » à participer à l'événement, en présentiel aux Mureaux ou en ligne. Un stand commun avec le Département des Yvelines a été habillé pour l'occasion.



Colloque pour la Journée nationale des aidants

Un plan de communication global a été construit, en amont de la manifestation et pendant l'événement organisé en présentiel et en distanciel le 6 octobre 2021, visant à informer les aidants des soutiens et solutions proposés par le Département. Des témoignages vidéo et un « Question de famille » en ligne complétaient le dispositif.



Curious Lab'

L'appel à participation a été diffusé auprès des étudiants, des établissements d'enseignement supérieur, des élus, des agents municipaux et des professionnels. Le pôle Communication a accompagné la 3^e promotion de mars à mai (reportages photo, sujets sur internet et *posts* sur les réseaux sociaux des communes) et le lancement de la 4^e promotion le 24 septembre (signalétique dédiée, annonces sur les supports départementaux et reportages). Il a réalisé en parallèle les *Carnets du Curious Lab'*.



Pass +

À l'ouverture des inscriptions, à la rentrée et en fil rouge tout au long de l'année scolaire, le pôle Communication a fait la promotion du Pass +.

Un plan de communication a été élaboré pour valoriser l'action interdépartementale pour les jeunes et leurs familles, promouvoir la carte auprès des 15-18 ans, fidéliser les partenaires et accroître l'offre. Il visait les collégiens, les lycéens, les jeunes actifs, les parents, les associations de parents d'élèves, les foyers de jeunes travailleurs, les centres de formation d'apprentis, les partenaires, professionnels du milieu éducatif.

Avec une nouvelle identité visuelle, la communication auprès des collégiens et des familles s'est axée sur l'expérience à vivre tandis qu'une communication spécifique s'adressait aux élèves de 3^e et aux

collégiens boursiers (remboursement du forfait imagine R). Des actions dédiées, dont une campagne digitale et des opérations de *street marketing* ciblaient la tranche d'âge 15-18 ans. Une campagne de recrutement s'est appuyée sur une large diffusion de proximité pour toucher les organismes culturels et sportifs, affiliés et non affiliés.



Collèges

Les supports départementaux se sont fait l'écho de l'inauguration du collège La Paix à Issy-les-Moulineaux le 18 mai 2021, ainsi que de l'inauguration de la cour du collège Jean-Macé à Clichy le 11 octobre avec une communication spécifique autour de l'annonce du nom « îlot vert » (relations presse, temps forts sur Twitter et Facebook, reportages photographiques et vidéo).



Ô Lab citoyen

Une identité visuelle dédiée a permis de lancer l'appel à candidature sur le portail ENC Hauts-de-Seine (Environnement Numérique des Collèges) pour ce nouveau dispositif qui propose aux collèges de réaliser une œuvre artistique sur le thème « Les réseaux sociaux, liberté ou dépendance ? ».



Pavillon de préfiguration du musée du Grand Siècle

L'ouverture de ce nouvel équipement le 10 septembre 2021 a été accompagnée par le pôle Communication qui a également réalisé de nouveaux supports de médiation dédiés (livret de visite des collections et cartels). L'inauguration a été couverte par les supports départementaux et le pôle Communication, auteur de l'identité visuelle du pavillon, a mis en place de l'affichage de proximité, des flyers, de la signalétique, un kit de communication.... L'enjeu était de faire savoir que le pavillon venait d'ouvrir ses portes, notamment aux habitants des communes alentour, et d'y attirer le public.

Biennale littéraire Victor Hugo à la Maison de Chateaubriand

La promotion de l'événement, programmé du 11 mai au 1^{er} juin 2021, a été assurée et ses temps forts, dont le spectacle de Fabrice Luchini, ont été relayés. Outre l'identité visuelle de la biennale, une plateforme numérique dédiée a été spécialement conçue et mise en ligne avec des contenus multimédia afin de devenir le lieu virtuel où suivre les conférences vidéo et sonores, ainsi que les spectacles filmés. Un important plan média *print* et digital, des relations presse, de l'affichage ont été mis à profit pour donner le plus de visibilité possible à sa programmation.



Festival Chorus des Hauts-de-Seine

Le festival a été reporté du 7 au 11 juillet après un volet 100 % digital en avril. Les objectifs du plan de communication, qualitatifs (consolider les taux de vente, faire venir le public de proximité, fidéliser) et quantitatifs (montrer le soutien du Département à la filière culturelle et développer la notoriété du festival) ont inspiré un vaste plan média, mêlant *print*, digital et radio. Ils se sont incarnés dans une nouvelle identité visuelle, ont mobilisé relations presse (3 373 journalistes touchés), affichage, diffusion, *webmarketing* et l'ensemble des supports départementaux. La promotion a été faite lors d'autres événements, une application dédiée a été mise en ligne et la RD 7 a été pavoisée d'oriflammes sur 100 candélabres.



La Défense Jazz Festival

La communication s'est ouverte en avril avec le concours national de jazz, la programmation a été annoncée en mai, prélude à une vaste campagne de communication en juin en vue du festival organisé du 21 au 27. L'identité visuelle de cette nouvelle édition s'adressait au grand public et aux réseaux professionnels, s'appuyant sur un plan de communication adapté au contexte de crise sanitaire. Un vaste plan média, *print*, radio et digital, appuyé par une campagne d'affichage massive, s'est déployé en juin, soutenu par des relations presse.



Musée du Domaine départemental de Sceaux

L'exposition « Jacques Zwobada. Résonances » du 18 septembre 2021 au 20 mars 2022 a été mise en valeur avec une identité visuelle dédiée, un plan média et un plan de diffusion de proximité, des relations presse et des reportages ainsi que de nombreux focus dans les outils départementaux. Le nouveau rendez-vous du musée, « Les Grandes Heures de Sceaux », a également bénéficié d'une identité générique propre, déclinée ensuite pour chaque événement.



Stratégie départementale des espaces de nature

La valorisation de cette stratégie, adoptée en séance publique le 2 avril 2021, s'est poursuivie toute l'année et lors de temps forts événementiels. L'objectif était d'ancrer le Département comme un territoire de nature, de sensibiliser les Alto-Séquanais à la préservation de la nature, de sensibiliser les collégiens au développement durable, de créer des liens avec les autres plans de communication (sur la gestion de l'eau, sur le vélo). Un visuel a été conçu et diffusé sur les supports départementaux, une collection de 16 vidéos a été réalisée et mise en ligne et le pôle Communication a élaboré une synthèse à destination du grand public.

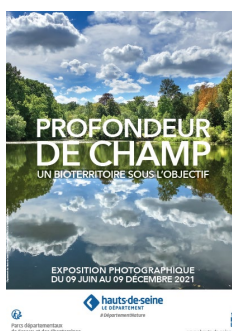
Plan de réduction des gaz à effet de serre

Le plan adopté le 22 novembre 2021 pour réduire l'empreinte carbone du Département a fait l'objet de relations presse et d'une couverture dans les supports départementaux *print* et web.



Fête en cascades

Le pôle Communication a annoncé le week-end de festivités qui accompagnait l'inauguration des cascades et des perrés restaurés du Domaine départemental de Sceaux. Le plan de communication s'est notamment appuyé sur la création d'une identité visuelle, déclinée sur des annonces presse (presse écrite) et de la signalétique sur site, doublée d'une campagne radio, pour attirer une cible de proximité et familiale, amatrice de loisirs. Le pôle a également couvert l'événement officiel le 17 septembre 2021.



Exposition photographique en plein air

L'exposition « Profondeur de champ, un bioterritoire sous l'objectif », présentée du 9 juin au 9 décembre 2021 au Domaine départemental de Sceaux et au parc départemental des Chanteraines, a été entièrement réalisée par le pôle Communication. Les prises de vue des photographes du Département ont aussi été valorisées dans le catalogue de l'exposition pour lequel le pôle a élaboré des contenus, conçu la maquette, suivi l'impression et la diffusion. L'exposition a également été déclinée dans le hall de l'hôtel du Département avec 12 photos grand format, comprenant les portraits de 3 agents, et sous la forme d'un catalogue. La promotion de l'exposition a été effectuée via un plan de communication global ; le vernissage a fait l'objet de relations presse et de reportages.



Renouvellement urbain

Un logo « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » a été créé en 2021.



Coopération internationale

L'aménagement et l'habillage du stand du Département au Salon du Chocolat, qui a eu lieu du 28 octobre au 1^{er} novembre 2021 à Paris, a permis de faire une communication institutionnelle à la fois auprès du grand public et des professionnels du secteur (artisans chocolatiers, pâtisseries...). Le pôle Communication voulait promouvoir auprès du public le programme de soutien à la filière cacao en Haïti et plus largement l'action de coopération internationale du Département, tout en valorisant le cacao haïtien auprès des professionnels.



Pass malin Hauts-de-Seine / Yvelines

La communication déployée sur le pass visait à le promouvoir auprès de cibles potentielles et à assoir la notoriété des deux départements comme des sites majeurs d'accueil touristique en Île-de-France. Elle visait la clientèle locale, yvelinoise, alto-séquanaise et des départements limitrophes, mais aussi les professionnels (tourisme, presse et blogueurs, prescripteurs). Une campagne média, d'affichage, digitale a été conçue et mise en œuvre.



Billet Destination Hauts-de-Seine

Dans le cadre du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Département s'est chargé de la communication auprès du grand public. La promotion du jeu-concours a été faite via un plan de communication en deux temps. Fin juin 2021, avec des relations presse, sur les supports départementaux, avec de l'affichage numérique à Paris La Défense et par des campagnes sur les réseaux sociaux, avant une deuxième vague de communication digitale avant les vacances de Noël avec un visuel revu pour les fêtes.



Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Le Département a mené une **campagne de communication globale**, pour montrer son implication dans l'organisation de ces événements internationaux, destinée aux habitants des Hauts-de-Seine, aux partenaires institutionnels et sportifs, à la presse. Tout au long de l'année, il s'est employé à créer une relation entre la marque et le territoire, au-delà des jeux, et à mettre en valeur l'engagement du territoire pour le sport haut niveau et amateur.

C'est ainsi que le pôle Communication s'est fait l'écho de l'avancée du projet de construction d'équipements sportifs pérennes et de bâtiments neufs au **stade départemental Yves-du-Manoir**, retenu pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon des Jeux (annonce officielle du nom du groupement retenu par la collectivité pour piloter ce projet en février, conception, réalisation et installation de panneaux de signalétique et d'information sur site en mars, suivi de la conception, réalisation et pose d'une exposition photographique « Un siècle de sport » sur les grilles du stade et dans le hall de l'hôtel du Département).

Le Trophée Hockey sur gazon en partenariat avec la Fédération Française de Hockey (du 31 mai au 4 juin) a été couvert, ainsi que la Journée olympique du 23 juin, notamment avec le lancement d'une mini-série de 8 épisodes réalisée à partir d'images d'archives de Gaumont-Pathé sur les Jeux de 1924 et l'héritage olympique du stade.

Le Département a montré son soutien à ses athlètes pendant les **Jeux de Tokyo 2020**. À l'issue de la compétition, il a organisé une cérémonie de félicitations aux médaillés olympiques des Hauts-de-Seine avec notamment une séance de dédicaces pour les agents à l'hôtel du Département le 27 septembre, largement soutenue par la communication interne.

Soutien au sport de haut niveau et partenariats avec les clubs

L'annonce du vote d'une politique renforcée de soutien au sport de haut niveau, notamment dans la perspective des JO de Paris 2024, a été répercutée à partir du 7 juin 2021 sur les supports départementaux et vers la presse.

Tout au long de l'année, le Département a soutenu les clubs alto-séquanais partenaires. Le Racing 92, avec des campagnes d'image pour les matchs de gala qui valorisent le contenu et la marque, ainsi que des campagnes digitales pour toucher une cible plus jeune. Une campagne commune a été menée avec la ville de Nanterre pour soutenir Nanterre 92, appuyé par des communiqués de presse et par un plan média *print* et web. Le partenariat avec l'équipe de handball féminin, Paris 92, s'est matérialisé par l'installation de nouvelles signalétiques et lors de la présentation officielle de l'équipe à l'île de Monsieur le 6 septembre. Des Initiations au fleuret pour les jeunes en situation de handicap avec BLR 92 le 8 juin 2021 ont bénéficié d'un écho sur les supports départementaux et d'un reportage photo.

III. Une communication toujours plus numérique

Le pôle a développé et anime de nombreux sites internet institutionnels et événementiels sur les thématiques traitées par le Département. Il est activement présent sur les réseaux sociaux afin de toucher tous les publics, là où ils se trouvent, et d'échanger avec eux. Il conçoit trois lettres d'informations hebdomadaires dédiées à l'actualité départementale au sens large, à la vallée de la culture et au secteur touristique.

Restreignant les déplacements et la possibilité de se réunir, la crise sanitaire a accéléré la mise en place de nouveaux contenus en ligne et de nouveaux modes d'interaction sociale dans tous les domaines de compétences du Département. Pour la jeunesse, avec le renforcement de l'utilisation de l'ENC Hauts-de-Seine (Environnement numérique des collèges), dans les relations avec les usagers pour les missions de solidarité ou encore pour les actions sportives ou culturelles. Dans ce contexte, le pôle Communication a apporté son expertise et ses compétences aux directions métiers. Il a accompagné la construction de nouveaux contenus, a aidé à les rendre plus ergonomiques, a déployé l'existant et a communiqué sur les nouveautés.

Pour continuer à donner un accès (virtuel) aux équipements culturels fermés jusqu'à fin mai 2021, le pôle Communication a tiré parti de l'existant tout en l'étoffant de nouveaux contenus : diaporamas photographiques, visites et expositions virtuelles, rendez-vous virtuels pour des événements dématérialisés... Une rubrique « Bienvenue au musée », avec des feuillets sur les Mousquetaires, le Marquis de Seignelay et le Prince de Dombes, a par exemple enrichi le site internet du Domaine de Sceaux. La visite 3D de la Maison de Chateaubriand a été mise en ligne, ainsi qu'une exposition virtuelle « Romance à l'Alhambra » et une page dédiée aux archives sonores sur laquelle ont été intégrées des lectures musicales ou à plusieurs voix de la Nuit de la lecture (janvier 2021). L'événement « 5 000 collégiens à Versailles » a également été organisé le 8 juin 2021, en distanciel à cause de la crise sanitaire, avec une découverte virtuelle et éco-citoyenne du château de Versailles par des collégiens des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La communication a ciblé en priorité la communauté éducative, les parents des élèves de 5e et de 4e des collèges publics des deux départements et le grand public. Une identité visuelle a été réalisée et l'opération a été annoncée notamment sur la plateforme enc.hauts-de-seine.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter avec #5000CollégiensàVersailles.

En 2021, le pôle Communication a créé le site du Pavillon de préfiguration du musée du Grand Siècle (museedugrandsiecle.hauts-de-seine.fr) et une newsletter dédiée, il a également conçu et mis en ligne le nouveau site internet du musée départemental Albert-Kahn en novembre.

Le pôle Communication conçoit et administre des formulaires d'inscription. Pratiques pour les usagers, devenus indispensables avec les protocoles anti-Covid-19 et les limitations de jauges, ces outils simplifient réservations et gestion des flux, aidant également les organisateurs d'événements en amont. En 2021, un nouveau système de réservation en ligne a ainsi été mis en place pour Nautique Hauts-de-Seine.

IV. Une communication interne tournée vers le bien-être des agents et la qualité de vie au travail

La crise sanitaire, les confinements successifs et les différentes mesures prises tout au long de l'année ont continué à être un défi majeur pour la communication interne. Les objectifs étaient notamment de maintenir le lien entre la collectivité et ses personnels, offrir des repères face à une période d'incertitude, animer la communauté des agents, valoriser les ressources des collaborateurs du Département et permettre aux agents de mieux se connaître. En 2021, la communication interne a notamment déployé des actions en lien avec la direction de l'Environnement social du travail et en particulier avec le service de Médecine préventive.

Le nouvel *Instantané*

Début 2021, un nouvel épisode de confinement fait partie des scénarios envisagés pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. La communication interne réfléchit alors un nouvel outil en forme de « remède à la morosité » pour animer la communauté des collaborateurs départementaux et mettre en lumière les compétences internes, et crée ainsi le nouveau rendez-vous éditorial, *l'Instantané*. 20 numéros ont été diffusés par mail à l'ensemble des agents et relayés sur l'Intranet en 2021.

Vision'ère Mag

Le magazine mensuel du personnel a évolué en 2020/2021 vers une approche *cross-média* avec une version papier diffusée en libre-service et une version numérique enrichie de contenus interactifs. Des présentoirs dédiés ont été installés dans les bâtiments centraux. Cette approche s'inscrit dans une démarche plus large de transition écologique des actions de communication.

Au niveau des contenus, des comités éditoriaux élargis ont été organisés avec le Directeur général des services et des représentants des pôles.

Intranews

Disponible sur l'intranet, la newsletter hebdomadaire d'information interne professionnelle et extraprofessionnelle est transmise par mail à l'ensemble du personnel. Elle met également en valeur les projets, actions, dispositifs et actualités du Département.

Conférences

Pour permettre aux agents de mieux connaître les métiers de chacun, de prendre du recul sur les méthodes de travail ou encore de mettre en perspective les évolutions de la société, des conférences telles que *Cultivons nos talents* ou *Les Entretiens Albert-Kahn* leur ont été proposés tout au long de l'année, en présentiel ou en distanciel.

Événements dédiés aux agents

Des actions et animations ont été conçues spécifiquement pour les agents tout au long de l'année. Elles avaient pour thème la santé, la solidarité, la mobilité ou le sport.

Du 4 au 16 janvier, la campagne *#Missing type* lancée par l'Établissement français du Sang a été relayée auprès des agents jouant sur la disparition des lettres A, B, O pour communiquer sur l'importance de donner son sang régulièrement et alerter sur les risques liés à la baisse des stocks. Le 31 mai, la Journée mondiale sans tabac a été l'occasion de proposer aux agents des actions de sensibilisation et d'aide à l'arrêt du tabac. Du 11 juin au 11 juillet, l'Euro de football, qui au-delà de la compétition, est un moment de partage et d'émotion qui représente un événement idéal pour fédérer le personnel et recréer du lien dans un contexte de crise sanitaire, a permis à la Communication interne de mettre en place une plateforme simple et ludique sur laquelle les agents ont fait des pronostics individuels et en équipe. À l'été, les agents étaient invités à prendre en photo les Hauts-de-Seine pour participer à un concours dont le premier prix était une initiation par les photographes du Département et un tirage professionnel de sa photo. Plus de 80 clichés ont été réceptionnés, 10 d'entre eux ont été sélectionnés pour leur qualité technique par le jury composé des photographes du Département. En septembre, plus de 600 agents ont voté sur l'Intra pour désigner un top 3. En septembre, la Communication interne a également participé à la Semaine de la mobilité et, en novembre, au Cross du Figaro, invitant les agents à courir sous les couleurs du Département. En décembre, la période des fêtes a été très animée au sein des bâtiments départementaux : Noël pour les enfants du personnel, concours de décoration écologique de 45 sapins de Noël répartis sur différents sites départementaux (Hôtel du Département, Salvador, Quartz, Extension, services des solidarités

territoriales) qui a rassemblé 32 équipes et 818 votes sur l'intranet, collecte solidaire au profit des familles accompagnées par la fédération alto-séquanaise du Secours populaire français qui a réuni 209 jouets et produits gastronomiques, calendrier de l'Avent collaboratif, quiz, ateliers créatifs, journée internationale du pull de Noël...

